

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DANS L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN VUE
D'ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES
POLITIQUES CONCERNANT LES SOCIÉTÉS
DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES**



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2013

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone, ou de leurs autorités, ou quant à la délimitation de leurs frontières ou limites. En particulier, les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur les cartes n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

La mention d'une firme, d'un procédé breveté ou de produits commerciaux n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Remerciements

La présente publication a été élaborée dans le cadre du projet « Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques de la CEE ».

Nadejda Khamrakulova est l'auteur principal de cette publication. Oleg Dzioubinski et Tuyana Tsybzhitova ont contribué à sa mise au point définitive.

De précieuses contributions ont été également apportées par les organisations et experts ci-après:

- Les institutions nationales participantes et les coordonnateurs nationaux des pays participant au projet. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Artan Leskoviku, Biljana Trivanovic, Corneliu Rotaru et Evgeniy Nadezhdin pour leurs contributions et commentaires;
- Les participants à l'Atelier sur le marché, les obstacles et les mécanismes de soutien concernant les sociétés de services énergétiques (Istanbul, 5-6 décembre 2012) et à l'Atelier sur les politiques et les systèmes de financement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments (Belgrade, 18-19 juin 2013), organisés par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR) et au cours desquels les informations figurant dans la présente publication ont été examinées. Nous tenons en particulier à remercier Zdravko Stefanovski et Alexey Tulikov pour les informations et commentaires supplémentaires qu'ils nous ont fournis.

ECE/ENERGY/93

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 1014-9120

Copyright © United Nations, 2013

Tous droits réservés

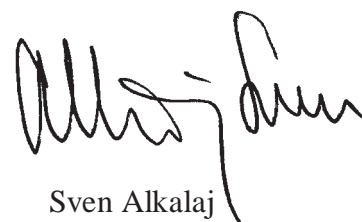
Avant-propos

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2014-2024 « Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous », soulignant l'importance des questions énergétiques pour le développement durable et pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. L'un des trois objectifs de l'initiative « L'énergie durable pour tous » du Secrétaire général est le doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le monde d'ici à 2030. L'investissement dans l'efficacité énergétique crée des emplois, stimule la croissance économique et améliore la sécurité énergétique des pays qui ne disposent pas de ressources nationales de combustibles fossiles. L'amélioration de l'efficacité énergétique est la solution à portée de main connue de tous, facile à mettre en œuvre et rentable. Des trois objectifs de « L'énergie durable pour tous », l'amélioration de l'efficacité énergétique est celui qui a les effets les plus manifestes sur les économies d'argent, l'amélioration des résultats économiques et l'augmentation des services fournis aux consommateurs. Toutefois, cela ne se produit pas dans la mesure souhaitée à cause de la conception et de la structure des marchés, des politiques de bas tarifs, des subventions, du manque d'information et de l'absence de capitaux à investir au niveau de l'utilisateur final.

Les gouvernements disposent de moyens pour s'atteler à ces problèmes. Ils devraient mettre en place des politiques économiques, énergétiques et environnementales raisonnables, systématiques et cohérentes, et remédier aux insuffisances du marché qui font obstacle à une réelle amélioration de l'intensité énergétique et de l'intensité de carbone. Les subventions applicables aux combustibles fossiles ainsi qu'aux tarifs à la consommation et les structures du marché qui entravent les innovations font partie de ces insuffisances. Le problème du financement et de l'accès aux investissements pour les améliorations de l'efficacité énergétique demeure le plus important.

La présente publication étudie un instrument susceptible d'aider à surmonter les obstacles à la promotion de l'efficacité énergétique dans les pays en transition. Les sociétés de services énergétiques peuvent grandement contribuer à tirer parti du potentiel d'efficacité énergétique. L'un des principaux modèles d'entreprise des sociétés de services énergétiques – celui des sociétés qui concluent des contrats de performance énergétique (CPE) – garantit une rémunération directement liée aux économies dégagées par une moindre consommation d'énergie. On a largement recours aux sociétés de services énergétiques dans les pays développés et elles peuvent jouer un rôle déterminant dans les pays en transition, notamment dans le bâtiment et l'industrie – des secteurs dont le potentiel d'efficacité énergétique est énorme.

La présente publication porte sur les 12 pays qui participent au projet « Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques » de la CEE. Je suis convaincu que cette publication sera utile aux gouvernements, au monde de l'entreprise, aux experts et autres parties prenantes qui œuvrent dans le domaine de l'efficacité énergétique tant dans les pays participants que dans d'autres pays de la région de la CEE.



Sven Alkalaj
Secrétaire exécutif

Commission économique pour l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	vii
INTRODUCTION	1
POTENTIEL ET RÔLE DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	4
Définition des sociétés de services énergétiques et du CPE	4
Modèles de financement des sociétés de services énergétiques	5
Modèles de rémunération des sociétés de services énergétiques	5
APERÇU DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE DU MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	7
CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE ACTUEL À L'APPUI DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	11
Pays membres de l'Union européenne	11
Bulgarie	11
Croatie	13
Roumanie	14
Pays de l'Europe du Sud-Est	16
Albanie	16
Bosnie-Herzégovine	18
Serbie	19
Ex-République yougoslave de Macédoine	19
Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale	21
Biélorus	21
Kazakhstan	21
République de Moldova	22
Fédération de Russie	23

Ukraine	24
ACTIVITÉS ACTUELLES DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	26
Pays membres de l'Union européenne	26
Pays de l'Europe du Sud-Est	29
Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale	30
Types de projets mis en œuvre	33
OBSTACLES ET PROBLÈMES ACTUELS QUI ENTRAVENT LE SUCCÈS DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	34
Aperçu des obstacles par secteur	34
Problèmes posés par le modèle d'entreprise conduisant un CPE	35
Obstacles législatifs et réglementaires	36
Financement des projets	38
Le faible niveau de sensibilisation	39
ÉLÉMENTS QUI CONTRIBUENT À LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES	40
L'aide gouvernementale au développement du marché des sociétés de services énergétiques	40
L'aide internationale aux activités des sociétés de services énergétiques	42
L'aide des institutions commerciales aux sociétés de services énergétiques	43
Autres mesures	44
CONCLUSIONS	46
ANNEXE	48
SOURCES	86

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BEEF	Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEE	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CPE	Contrat de performance énergétique
CPET	Construction-possession-exploitation-transfert
ESCO	Sociétés de services énergétiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIEE	Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique
M&V	Mesure et vérification
PIB	Produit intérieur brut
PNAEE	Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

SIGNES ET MESURES

GWh	gigawatt-heure
ktep	Millier de tonnes d'équivalent pétrole

INTRODUCTION

Contexte

Les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale font face à une multitude de problèmes économiques et environnementaux liés à des systèmes d'approvisionnement en énergie inefficaces et polluants. Dans le même temps, les économies d'énergie qu'ils pourraient réaliser figurent parmi les possibilités les plus prometteuses en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour concrétiser ce potentiel, il leur faudra améliorer l'efficacité énergétique et déployer des technologies fondées sur les énergies renouvelables d'un bon rapport coût-efficacité. Les possibilités d'investissement dans l'efficacité énergétique sont si nombreuses dans ces pays que seul le secteur privé peut fournir le capital nécessaire à l'obtention de résultats appréciables. La mobilisation de capitaux privés nécessite un marché de l'efficacité énergétique dans lequel des investissements importants peuvent être faits avec de faibles coûts de transaction et un rapport risque/rendement acceptable dans un délai raisonnable. À l'heure actuelle, il est rare que les investisseurs privés financent des projets d'efficacité énergétique dans ces pays car les sources de financement spécifiques font défaut et les banques locales méconnaissent en général ce type d'investissements. Le financement des projets d'efficacité énergétique se heurte également à l'absence d'appui politique et institutionnel à la mise en œuvre de ces projets. La méconnaissance et le manque d'expérience de la façon de sélectionner et d'articuler des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique sont souvent source de difficultés pour les experts locaux.

En janvier 2008, afin de surmonter ces obstacles, la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU a commencé à mettre en œuvre le projet « Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques ». Ce projet a bénéficié d'un appui financier provenant de diverses sources: Fondation pour les Nations Unies (FNU) et Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI); Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM); Programme des Nations Unies pour l'environnement et Fonds pour l'environnement mondial (PNUE/FEM); et European Business Congress (EBC). Le projet vise à aider les pays participants¹ à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, de façon à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des conventions sur l'environnement de la CEE. Il a pour but d'établir un fonds d'investissement fondé sur un partenariat public-privé, doté d'un capital cible de 250 millions d'euros, et de constituer une réserve de projets en cours et nouveaux qu'il financera. Il a créé un réseau d'institutions nationales participantes et d'experts locaux qui mettent en œuvre le projet à l'échelon national et interagissent en utilisant les moyens de communication modernes de l'Internet. Le projet a effectué des études de cas nationales et une analyse régionale des réformes des politiques visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.

¹ Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova, Roumanie, Serbie et Ukraine.

Objectifs

La présente publication a été établie dans le cadre du projet FIEE et expose dans les grandes lignes l'évolution du marché des sociétés de services énergétiques dans les pays qui participent à ce projet.

L'expérience a prouvé que la création de sociétés de services énergétiques est l'un des meilleurs moyens de résoudre le problème du financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les sociétés de services énergétiques disposent à la fois des compétences techniques et des capacités financières pour investir dans les mesures d'efficacité énergétique et les projets d'énergies renouvelables. Les sociétés de services énergétiques peuvent servir à intégrer les projets d'efficacité énergétique et à regrouper les marchés de biens de plusieurs projets en une seule demande de financement extérieur. La présente publication examine la situation actuelle et l'évolution de la constitution du marché des sociétés de services énergétiques dans les pays participant au projet FIEE.

Méthodologie

Le présent rapport étudie la situation actuelle du développement des sociétés de services énergétiques dans 12 pays participant au projet. Aux fins de ce rapport, on a réparti l'ensemble des pays participants en trois groupes: les pays membres de l'Union européenne (UE); les pays de l'Europe du Sud-Est; et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (ce dernier sous-groupe étant représenté par le Kazakhstan).

Le marché des sociétés de services énergétiques de ces pays ne connaît pas le même niveau de développement. Le groupement proposé permet d'examiner la situation actuelle des sociétés de services énergétiques dans ces pays en fonction de leur situation géographique et de leurs voisins ainsi que de leur appartenance à l'UE et/ou des relations qu'ils entretiennent avec cette dernière.

Les informations figurant dans le présent rapport s'appuient sur les résultats de recherches documentaires, les conclusions de l'analyse régionale des réformes destinées à encourager les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (analyse entreprise antérieurement dans le cadre du projet FIEE), les informations fournies par les coordonnateurs nationaux et les institutions nationales participantes dans le cadre du projet, les consultations menées auprès d'experts du marché des sociétés de services énergétiques ainsi que d'autres informations disponibles.

Structure

La publication est structurée de la manière suivante:

- **Potentiel et rôle des sociétés de services énergétiques:** définition des sociétés de services énergétiques et du contrat de performance énergétique (CPE) et examen des modèles actuels de financement et de rémunération des sociétés de services énergétiques.
- **Aperçu de l'évolution actuelle du marché des sociétés de services énergétiques:** aperçu comparatif de la situation du développement des sociétés de services énergétiques par groupe de pays et résumé des principales conclusions aux fins du présent rapport.

- **Cadre législatif et réglementaire actuel à l'appui des activités des sociétés de services énergétiques:** étude de la législation régissant et encourageant les mesures d'efficacité énergétique dans les différents pays et examen concernant l'existence d'incitations au développement du marché des sociétés de services énergétiques.
- **Activités actuelles des sociétés de services énergétiques:** aperçu des initiatives existantes en faveur du développement des sociétés de services énergétiques dans les différents pays, de leur succès ou des raisons de leur échec.
- **Obstacles et problèmes actuels qui entravent le succès des sociétés de services énergétiques:** examen des obstacles par secteur, y compris les problèmes posés par le modèle du CPE; résumé des obstacles, notamment législatifs, rencontrés par le financement des projets; et exemples de tels obstacles dans les pays concernés.
- **Éléments qui contribuent à la poursuite du développement du marché des sociétés de services énergétiques:** potentiel pour la poursuite du développement des sociétés de services énergétiques et, en particulier, éléments qui peuvent fournir des incitations à la mise en œuvre de projets de sociétés de services énergétiques.

Le rapport présente les conclusions et les principaux résultats de cet exercice. Les informations figurant dans la présente publication ont été arrêtées à la date du 31 juillet 2013.

POTENTIEL ET RÔLE DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Définition des sociétés de services énergétiques et du CPE

Une société de services énergétiques est un groupe conseil qui conclut un contrat fondé sur des résultats, dénommé « contrat de performance énergétique » (CPE), avec une entreprise cliente pour mettre en œuvre des mesures propres à réduire la consommation et les dépenses d'énergie d'une manière techniquement et financièrement viable. En Amérique du Nord et en Europe, « les sociétés de services énergétiques proposent des services à la fois techniques et financiers pour mettre en place des projets d'efficacité énergétique et garantissent que les économies d'énergie associées au projet suffiront à couvrir les coûts du projet sur une période donnée² ». Les sociétés de services énergétiques se caractérisent par cette particularité qui les différencie d'autres sociétés de conseil en efficacité énergétique vendant du matériel.

Si les sociétés de services énergétiques ne constituent pas en elles-mêmes un moyen d'intervention, elles sont souvent prises en considération parmi les instruments de politique, vu qu'il s'agit de vecteurs importants de mobilisation du potentiel d'efficacité énergétique et que le modèle d'entreprise auquel elles ont recours (la passation d'un contrat de performance énergétique, en général) aide à surmonter un certain nombre d'obstacles liés au marché.

La conclusion d'un contrat de performance énergétique est fonction de la rémunération des sociétés de services énergétiques, laquelle est directement proportionnelle à la quantité d'énergie économisée par le projet. Le CPE est un type d'accord contractuel à long terme aux termes duquel le client bénéficie d'un équipement énergétique neuf ou modernisé et la rémunération de la société de services énergétiques est directement liée aux économies découlant d'une moindre consommation d'énergie. Les coûts d'investissement sont amortis par les économies. Si l'on ne réalise pas d'économies d'énergie, la société de services énergétiques n'est pas payée.

« La période d'exécution s'étend de l'acceptation du projet à la clôture de ce dernier. Durant cette période, la société de services énergétiques doit garantir la bonne exécution du projet, y compris en matière de fonctionnement et de maintenance. De plus, la société de services énergétiques déterminera le montant réel des économies réalisées grâce à la mise en œuvre des activités de vérification. La durée habituelle des contrats de performance est de dix ans, mais des contrats plus courts qui peuvent aller jusqu'à cinq ans sont de plus en plus fréquents³. »

Le CPE a joué un rôle important dans la promotion de l'efficacité énergétique dans beaucoup de pays développés. Des contrats de ce type peuvent réduire bien des difficultés souvent rencontrées par les sociétés dans la mise en place des projets d'efficacité énergétique car ils prévoient un ensemble complet de services. Les prestations proposées par une société de services énergétiques comprennent en général l'identification et l'élaboration d'un projet d'efficacité énergétique, le financement ou l'obtention du financement du projet d'efficacité énergétique, l'installation de technologies ou d'équipement d'efficacité énergétique et l'évaluation ultérieure, et le suivi et la vérification des économies d'énergie enregistrées par le

² Jennifer Ellis, *ESCOs in Developing Countries*, Institut international du développement durable, 2010, p. 21.

³ Michael Baechler, Lia Webster, *A Guide to Performance Contracting*, U.S. Department of Energy, 2011, p. 6.

projet. Les services sont regroupés et amortis par les économies d'énergie. Les sociétés de services énergétiques garantissent aussi les économies, de sorte que les clients prennent peu de risques techniques. D'une manière générale, les sociétés de services énergétiques fournissent un moyen efficace, flexible et bancable de mobiliser les compétences de spécialistes de l'énergie sur le plan technique et en matière de gestion des résultats afin d'améliorer l'efficacité énergétique du client.

Cependant, les pays en développement et les pays en transition utilisent l'expression « société de services énergétiques » dans un sens plus large. Ils considèrent aussi comme telle les sociétés qui concluent des contrats d'efficacité énergétique à rétribution fixe, sans rémunération fondée sur les résultats. Elles ne prennent pourtant pas de risques liés à la performance et n'assurent pas le suivi et la vérification du projet. Par conséquent, aux fins de la présente publication, les sociétés de ce type ne seront pas considérées comme des sociétés de services énergétiques au sens strict.

Le gain potentiel d'efficacité énergétique généré par le CPE est important également pour les pays en transition qui, en règle générale, consomment bien plus d'énergie que les pays d'Europe occidentale et les États-Unis.

Modèles de financement des sociétés de services énergétiques

Le financement d'un investissement peut être assuré par la société de services énergétiques au moyen de ses fonds propres ou par le client, ou encore par un tiers, une institution financière accordant alors un prêt soit à la société de services énergétiques, soit directement à son client. Le prêt fait ensuite l'objet d'une garantie octroyée par la société de services énergétiques et correspondant aux économies d'énergie ou de coût prévues.

En cas de paiement par le client, une société de services énergétiques entreprend une étude et fait une proposition garantissant certaines économies d'énergie pendant la durée du contrat. En l'occurrence, le client paie l'équipement et rémunère la société de services énergétiques pour la mise en œuvre du projet en fonction des économies d'énergie réalisées.

La société de services énergétiques peut aussi accorder un financement direct pour procéder à toutes les améliorations énergétiques nécessaires en se fondant sur son étude et sa proposition. Dans ce cas, le client fournit une garantie bancaire correspondant au coût de l'investissement. La société de services énergétiques garantit des réductions de la consommation d'énergie, prend en charge les coûts d'exploitation et d'entretien, et perçoit une part importante des économies pour récupérer son investissement.

Il arrive parfois qu'une institution financière signe un accord tripartite avec un client et une société de services énergétiques, et accorde un prêt soit à la société de services énergétiques soit au client. En pareil cas, la société de services énergétiques effectue l'étude, garantit certaines réductions de la consommation d'énergie et se voit ensuite rémunérée au titre de la mise en œuvre du projet, en fonction des économies réalisées.

Modèles de rémunération des sociétés de services énergétiques

Il existe deux grands modèles de rémunération dans le cadre de la conclusion d'un contrat de performance énergétique.

Le contrat d'économies garanties est un modèle dans lequel la société de services énergétiques donne à son client la garantie qu'un niveau indicatif convenu d'économies d'énergie sera atteint, toute économie réalisée supérieure à ce niveau étant partagée suivant les modalités convenues. La société de services énergétiques assume le risque lié à l'exécution du projet. On utilise plus souvent ce modèle quand un client consent un investissement initial. En l'occurrence, la société de services énergétiques assure la conception, les services d'achat et de construction et perçoit en échange des frais de service. Si les économies se révèlent inférieures aux prévisions de la société de services énergétiques, celle-ci se voit dans l'obligation, aux termes du contrat, de compenser cette perte. On considère que le modèle des économies garanties est l'option qui offre le taux d'intérêt le plus bas.

Le contrat d'économies partagées est un modèle dans lequel le client et la société de services énergétiques partagent les économies de coût en fonction d'un pourcentage fixé à l'avance pour un certain nombre d'années. Les économies de coût qui découlent du projet sont partagées selon un pourcentage convenu entre le client et la société de services énergétiques. En général, la société de services énergétiques prend à sa charge à la fois le risque du crédit et le risque technologique, et perçoit donc souvent une part plus élevée des économies dégagées par le projet. Un des problèmes posés par la mise en œuvre de ce modèle est qu'en l'occurrence, la société de services énergétiques se voit incitée à prouver au client que des économies ont bien été réalisées et ce afin d'être payée, alors que le client est porté à faire valoir que les économies réelles sont inférieures à celles prévues par contrat. Toutefois, ce modèle présente l'avantage de permettre la mobilisation de fonds dans des situations dans lesquelles le client serait dans l'incapacité de financer le projet lui-même.

APERÇU DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE DU MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

PAYS	Bulgarie	Croatie	Roumanie
Existence de sociétés de services énergétiques	Enemona SA, Energy Efficiency Systems Ltd. + 150 sociétés procédant à des audits énergétiques	HEP ESCO, EETEK Holding Plc. et plusieurs autres sociétés fournissant des services énergétiques	Energy Serv S.A., SE-GES, EnergobitESCO, SERVELECT, Krobath Romania SRL, Cothec Energetikai Uzemelteto SRL, Energy Services Group, Luxten Lighting, ENEAS S.R.L
Types de contrat	CPE	CPE	Axés sur le CPE
Types de projets	Projets d'efficacité énergétique dans le secteur industriel, les bâtiments publics (municipaux et d'État), projets d'énergie renouvelable (petites centrales hydroélectriques, centrales solaires et à biomasse)	Services d'électricité et d'énergie thermique dans les secteurs public et privé, l'éclairage public, la modernisation ou la reconstruction de centrales ou de bâtiments	Variateur de vitesse à contrôle de flux, aménagement de l'éclairage, capteurs de lumière du jour, utilisation efficace de l'air comprimé, reconfiguration optimale des réseaux électriques, récupération de la chaleur, thermopompes pour la récupération de la chaleur, systèmes de cogénération sur place dans le secteur industriel
Cadre réglementaire	Stratégie énergétique nationale (2002), Programme national d'efficacité énergétique à long terme 2005-2015, premier PNAEE pour 2008-2010, deuxième PNAEE pour 2011-2016, Programme national de rénovation des immeubles résidentiels à panneaux préfabriqués pour 2005-2020, loi sur la construction d'immeubles en copropriété (2009), Stratégie nationale de financement de l'isolation des bâtiments en vue d'une meilleure efficacité énergétique pour 2005-2020	Loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale (Journal officiel n° 152/08 et n° 55/12) et ordonnance sur la passation et la mise en œuvre de contrats de services énergétiques dans le secteur public (Journal officiel n° 69/12), Plan-cadre d'efficacité énergétique pour la Croatie (pour la période 2008-2016), Programme de rénovation des bâtiments du secteur public (avril 2012 –décembre 2013)	Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique (2004), loi n° 372/2005 sur la performance énergétique des bâtiments, loi roumaine sur l'électricité (2007), Stratégie nationale d'action en matière d'efficacité énergétique (2008), Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010 (2008), deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2011)
Conformité avec l'UE	État membre de l'UE, introduction des PNAEE exigés par la directive de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques; État membre participant au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2007)	État membre de l'UE, conformité avec les Directives de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments (n° 2010/31/UE) et sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques (n° 2006/32/CE); Partie au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2007)	État membre de l'UE, transposition des directives de l'UE n° 2005/32/CE, n° 2006/32/CE, n° 2009/28/CE, etc. dans la législation nationale; Partie au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2007)
Obstacles	Fréquents amendements à la législation existante, corruption, manque d'informations et de capacités au niveau municipal, absence de financement des projets d'efficacité énergétique par les banques commerciales	Relations de propriété non réglées, durée relativement longue des procédures, absence de sociétés de services énergétiques et insuffisance de projets bien préparés	Manque de compétences internes des banques locales dans le domaine de l'évaluation des projets d'efficacité énergétique et possibilités restreintes d'élaborer des projets pouvant pleinement bénéficier de concours bancaires
Facteurs de succès	Fonctionnement du BEEF (fournissant un financement aux sociétés de services énergétiques); les ministères/départements et municipalités peuvent planifier le financement de la performance des services de sociétés de services énergétiques dans le cadre de leur budget annuel; en Bulgarie, les contrats avec garantie de résultats sont régis par la loi sur l'efficacité énergétique (EEA) et des ordonnances spéciales.	Premier et deuxième Plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE); loi sur la planification physique et la construction servant de base à l'adoption de règlements concernant la performance énergétique des bâtiments, certification énergétique obligatoire des bâtiments (depuis 2010), programme de rénovation des bâtiments du secteur public (04/2012-12/2013).	Le PNAEE a mis en place une mesure spécifique de promotion du CPE (chapitre: « Promotion du développement des sociétés de services énergétiques »); les banques commerciales locales ont commencé à prendre pied sur le marché de l'efficacité énergétique; le mécanisme de financement du Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur public pour la période 2009-2010 peut être utilisé pour soutenir le développement des sociétés de services énergétiques.

Pays	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Serbie	Ex-République yougoslave de Macédoine
Existence de sociétés de services énergétiques	Pas de sociétés de services énergétiques	Quelques sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques	Nouvelles activités axées sur les sociétés de services énergétiques	Pas de sociétés de services énergétiques
Types de contrat	S.O.	Garanties sur les économies d'énergie et la simple récupération de l'investissement	S.O.	S.O.
Types de projet	S.O.	Installation de micro-systèmes de chauffage, remplacement de chaudières, création de centrales de trigénération	S.O.	S.O.
Cadre réglementaire	Stratégie énergétique nationale (2003), Plan d'action pour l'énergie (2007), loi sur l'efficacité énergétique (2005), premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2011)	Aucune loi sur l'efficacité énergétique, aucun organisme spécialisé en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable	Loi sur l'énergie (2004), Stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015, Programme de mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015 pour la période 2007-2012	Loi sur l'énergie (2006), Stratégie pour le développement énergétique jusqu'en 2030, Plan national d'action (2009), loi sur l'énergie (2011), Stratégie en matière d'efficacité énergétique jusqu'en 2020, Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour la période 2010-2018
Conformité avec l'UE	Ratification du Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006)	Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie	Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie, aide de l'UE à la création de l'Agence serbe de l'efficacité énergétique (SEEA) par le biais de l'Agence européenne pour la reconstruction (AER)	Accord de stabilisation et d'association entre l'UE et l'ex-République yougoslave de Macédoine, ratification du Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006)
Obstacles	Règlements complexes et peu transparents; législation plus déclaratoire qu'opérationnelle; tarifs peu élevés; manque d'expérience du financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable (par des banques commerciales); manque de ressources financières appropriées et accessibles; défaut d'information	Absence de compétences décisionnelles concernant les questions énergétiques; manque de coordination entre les entités; aucune législation en vigueur en matière d'efficacité énergétique; défaut d'information et de capacités concernant l'élaboration de projets d'efficacité énergétique	Aucune loi consacrée à l'efficacité énergétique; aucun mécanisme de soutien mis en place pour les activités des sociétés de services énergétiques; absence de financement public destiné aux projets d'efficacité énergétique; faiblesse des prix de l'électricité et du chauffage; aucune incitation financière en matière d'efficacité énergétique; manque de sensibilisation au potentiel de l'efficacité énergétique et des sociétés de services énergétiques; absence de financement par des banques locales	Aucune loi relative à l'efficacité énergétique; manque d'expérience concernant les projets de sociétés de services énergétiques de la part des banques locales; faiblesse des prix de l'énergie; absence de clarté des procédures légales relatives aux projets des sociétés de services énergétiques; absence de modèles de contrat et d'appel d'offres; absence de pratique en matière de mesure et de vérification; compétences insuffisantes dans le domaine de l'élaboration des projets des sociétés de services énergétiques
Facteurs de succès	Adoption du PNAEE; introduction de l'obligation d'audits énergétiques; création du Fonds pour l'efficacité énergétique. Le Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE aurait le potentiel pour tenir lieu de société de services énergétiques.	Conformité avec la réglementation de l'UE comme moteur de l'élaboration du cadre réglementaire de l'énergie; une loi sur l'efficacité énergétique a été proposée à l'échelon des entités.	La loi sur l'énergie prévoit d'attribuer de nouvelles responsabilités aux municipalités; dosage de l'énergie, planification stratégique de l'énergie et mise en place de marchés locaux de l'énergie; la libéralisation des prix de l'énergie est engagée; une loi sur l'efficacité énergétique a été adoptée; le Fonds serbe pour l'efficacité énergétique a été créé.	Élaboration de plans d'actions et de programmes locaux municipaux d'efficacité énergétique; création d'une ligne de crédit en matière d'efficacité énergétique par les banques locales à l'étude; des règlements sur l'audit énergétique et la performance énergétique des bâtiments ont été adoptés.

Pays	Biélarus	Kazakhstan	République de Moldova	Fédération de Russie	Ukraine
Existence sociétés de services énergétiques	BelinvestESCO, Vneshnergoservice, Centre des nouvelles technologies « Connectikum »	Pas de sociétés de services énergétiques	ESCO-Voltaj, plusieurs sociétés de même type que les sociétés de services énergétiques	ENEFCO, H2O-Technology, GPB-EnergyEffect, Energoprofit, FNESCO, FRESKO, CESCO, NESCO, Invest ESCO ENEFCCOM, NESCO, SBERENERGORESURS	UkrESCO, ESCO-Rivne, Energy Alliance, Aitikon, KyivESCO, OdesaESCO, environ 130 sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques
Types de contrat	CPET	S.O.	Frais de services	Économies partagées	CPET, concept « clefs en main »
Types de projet	Centrales de cogénération dans de grandes entreprises	S.O.	Installation de compteurs de chaleur et de chaudières modernes à haut rendement sur les sites industriels, isolation thermique des bâtiments, application de nouvelles technologies industrielles à haut rendement	Éclairage des rues, chauffage, systèmes à commande, systèmes d'air comprimé, chauffage urbain, projets dans les municipalités	Centrales de cogénération, systèmes d'air comprimé, systèmes de chauffage, refroidissement, et modernisation de l'équipement dans les petites et moyennes entreprises, projets dans les municipalités
Cadre réglementaire	Loi sur les économies d'énergie (1998), Concept de sécurité énergétique (2007), Stratégie de développement du potentiel énergétique (2010), Programme national d'économies d'énergie pour la période 2011-2015, Programme national de développement des sources d'énergie locales, renouvelables et non conventionnelles en 2011-2015	Loi sur le soutien de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, Programme de développement du secteur de l'énergie jusqu'en 2030, Programme de développement du secteur de l'électricité jusqu'en 2030, Programme d'État pour le développement industriel et de l'innovation du Kazakhstan pour 2010-2014, nouvelle loi sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (2011)	Loi sur l'énergie (1998), loi sur la conservation de l'énergie (2000), loi sur les sources d'énergie renouvelables (2007), loi sur l'efficacité énergétique (2010), Programme national de conservation de l'énergie pour 2003-2010, Stratégie en matière d'énergie jusqu'en 2030	Stratégie en matière d'énergie pour la période allant jusqu'en 2030 (2009), loi sur les économies d'énergie, l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'introduction de modifications apportées à certaines dispositions législatives de la Fédération de Russie (2009), décret présidentiel sur les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et environnementale de l'économie russe (2008), Programme fédéral sur l'efficacité énergétique et le développement du secteur énergétique (2013-2020)	Stratégie énergétique jusqu'en 2030 (2005), loi sur les économies d'énergie (1994), Programme national détaillé des économies d'énergie d'Ukraine (1997), Programme national de réforme et de modernisation du secteur du logement et de l'habitat collectif pour 2004-2010 (2004), Programme économique national axé sur les économies d'énergie pour 2010-2015
Conformité avec l'UE	État non membre du Traité instituant la Communauté de l'énergie, Programme d'action annuel de la PEV (2007) destiné à fournir un soutien à la mise en œuvre d'une politique énergétique globale	Signature d'un mémorandum d'accord (coopération en matière de feuille de route sur le renforcement de la sécurité énergétique et la coopération industrielle) entre l'UE et le Kazakhstan	Plan d'action UE-Moldova (2004) dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération, Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2010)	Dialogue sur l'énergie entre la Fédération de Russie et l'UE (coopération d'ensemble sur les économies d'énergie, la rationalisation de la production et des infrastructures de transport, les possibilités d'investissement et les relations entre les pays producteurs et les pays consommateurs)	Mise en place par le plan d'action entre l'Ukraine et l'UE d'un programme d'assistance technique et d'échange d'information (TAEX), élaboration d'un instrument conjoint (feuille de route), Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2011)
Obstacles	Absence de législation sur les services énergétiques, monopole d'État sur la production et le transport de l'énergie, absence de planification budgétaire sur plus d'une année civile, différenciation des tarifs pour les entreprises privées et publiques, tarifs énergétiques subventionnés pour le secteur du bâtiment, manque de sensibilisation au potentiel des sociétés de services énergétiques	Absence d'agence de l'efficacité énergétique et de plan d'action mis en place pour l'efficacité énergétique, abondance de sources d'énergie conventionnelles faisant obstacle à une meilleure connaissance de l'importance des projets d'efficacité énergétique, expérience insuffisante et absence de mécanismes institutionnels et de financement pour la mise en œuvre de projets d'investissement en matière d'efficacité énergétique	Absence de législation secondaire permettant de garantir la mise en œuvre du cadre réglementaire (par exemple, le soutien au développement des sociétés de services énergétiques), faible niveau de sensibilisation de la population et des responsables politiques	Aucun plan d'action ni de mise en œuvre n'a été élaboré; absence de lignes de crédits de fonctionnement consenties par les fonds nationaux, aucune privatisation ni libéralisation menée à terme dans le secteur énergétique, aucune incitation à accroître l'efficacité énergétique en raison de la disponibilité de ressources, aucune interprétation ni orientations proposées aux clients, aux fournisseurs de services énergétiques et au Trésor fédéral par le Ministère russe des finances concernant la question de la planification du budget des dépenses en matière de contrats et	Entraves financières au marché des sociétés de services énergétiques, taux d'intérêt élevés en matière de prêts, absence d'incitations législatives, absence d'un marché libéralisé de l'énergie, grande rareté des informations sur les sociétés de services énergétiques, absence de planification budgétaire sur une période supérieure à une année civile, impossibilité d'obtenir des garanties locales, soutien insuffisant à la mise en œuvre des mesures d'économies d'énergie

<p>Facteurs de succès</p>	<p>Projet de loi sur l'électricité dans le cadre duquel les activités des sociétés de services énergétiques doivent être réglementées, création d'un Centre international de l'énergie (projet soutenu par le PNUD), sensibilisation et formations spécialisées.</p>	<p>Plans destinés à élaborer un nouveau programme national « Efficacité énergétique 2020 », soutien de l'État aux entreprises désireuses d'acquiescer des technologies et un équipement dans le domaine des économies d'énergie.</p>	<p>Projet de PNAEE pour 2012-2014 et de plan national d'action en matière d'énergie renouvelable pour 2012-2020. En 2013, le Fonds pour l'efficacité énergétique a été créé. Un fonds autorenewable a été créé qui sert en partie à aider le fonctionnement des sociétés de services énergétiques.</p>	<p>de paiement de services énergétiques, de comptabilité, d'opérations comptables budgétaires et fiscales effectuées dans le cadre des contrats de services énergétiques</p>	<p>Existence de l'Agence nationale de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.</p>
----------------------------------	--	--	--	--	--

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE ACTUEL À L'APPUI DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Les mesures d'efficacité énergétique sont souvent considérées comme le moyen le plus rentable de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Dans de nombreux pays, les projets destinés à réaliser des économies d'énergie bénéficient en général du soutien des gouvernements. Toutefois, le succès de la mise en œuvre de ces projets exige qu'un cadre juridique approprié et favorable soit en place. Dans certains pays, le cadre législatif et réglementaire doit être aménagé afin de promouvoir le développement du marché des sociétés de services énergétiques. Cette partie de la publication examinera les politiques des pays qui encouragent l'efficacité énergétique aux niveaux des administrations fédérales, d'État et locales.

Pays membres de l'Union européenne

L'Union européenne (UE) a donné une ampleur considérable aux politiques d'efficacité énergétique. La réduction de la consommation d'énergie et l'élimination du gaspillage d'énergie font partie des principaux objectifs de l'UE. L'aide qu'elle accorde à l'amélioration de l'efficacité énergétique se veut décisive pour la compétitivité, la sécurité de l'approvisionnement et le respect des engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto en matière de changements climatiques. Il existe un potentiel non négligeable de réduction de la consommation, en particulier dans les secteurs à forte intensité énergétique comme le bâtiment, l'industrie manufacturière, la conversion énergétique et les transports. Fin 2006, l'UE s'est engagée à réduire sa consommation annuelle d'énergie primaire de 20 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, elle s'emploie à mobiliser l'opinion publique, les décideurs et les opérateurs du marché, et à établir des normes et des règles minimales d'efficacité énergétique pour l'étiquetage des produits, les services et l'infrastructure.

La publication entend ici examiner le cadre législatif et réglementaire mis en place dans les pays participant au projet FIEE qui sont devenus membres de l'UE, à savoir la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie.

Bulgarie

La Stratégie énergétique nationale, adoptée par le Parlement en 2002, jette les bases de l'adoption des mécanismes de marché et de la transformation du secteur de l'énergie, y compris s'agissant de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie en Bulgarie. Cette Stratégie énergétique a été révisée. Sur la base de cette Stratégie, la Bulgarie vise à réduire l'intensité énergétique du PIB de 50 % d'ici 2020. La Stratégie énergétique nationale d'ici 2020 reflète la vision politique qu'a le Gouvernement d'un développement européen de la Bulgarie, conformément au cadre actualisé de la politique énergétique européenne et aux tendances mondiales observées dans la mise point de technologies énergétiques.

Les principales politiques et réglementations concernant l'efficacité énergétique sont entre autres le Programme national d'efficacité énergétique à long terme 2005-2015 et le Programme national d'efficacité énergétique à court terme 2005-2007, institués en application de la loi sur l'efficacité énergétique.

La Stratégie énergétique nationale est établie conformément aux exigences de la loi sur l'efficacité énergétique. Elle est conçue comme un projet de document qui formule les buts,

les principes de base, les instruments pertinents, les politiques sectorielles, les résultats escomptés et le financement nécessaire à leur réalisation. Elle vise à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale globale en matière d'efficacité énergétique. Cette stratégie s'appuie sur le Livre vert sur l'efficacité énergétique et Action en matière d'efficacité énergétique de l'UE, publiés en 2006-2007, la Stratégie de développement économique de la Bulgarie, le Cadre de référence stratégique national et la Stratégie énergétique.

En outre, le Gouvernement a adopté en 2007 le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour 2008-2016. La loi sur l'efficacité énergétique et son règlement d'application ont été adoptés en 2008. Entre 2008 et 2016, la Bulgarie devrait économiser 627 ktep, comme l'indique le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique qu'elle élabore actuellement conformément aux règlements de l'UE.

Le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique couvrait la période 2008-2010. L'objectif de transition qui y est formulé fixe une économie d'énergie de 209 ktep d'ici fin 2010, soit un tiers de l'objectif général. Le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de ce PNAEE a été élaboré et adopté par le Conseil des ministres. Ce rapport comprend une analyse de l'efficacité énergétique pour la période 2000-2009 et une évaluation des résultats obtenus.

Le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique a été adopté par le Conseil des ministres en 2011 et couvrait la période allant de 2011 à 2016. À l'heure actuelle, ce plan est la seule stratégie en matière d'efficacité énergétique du pays. Il fixe un objectif intermédiaire pour la période 2011-2013 équivalent à deux tiers de l'objectif national à l'horizon 2016, qui est de 418 ktep par an ou encore 4 860 GWh. Ce PNAEE comprend une liste des institutions compétentes, des sources de financement ainsi que des économies attendues de sa mise en œuvre. Il contient une analyse du secteur public et du marché des services énergétiques ainsi que l'élaboration d'un plan en faveur des bâtiments d'une consommation énergétique proche de zéro.

Le principal programme général d'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels et les immeubles de bureaux est le Programme national de rénovation des immeubles résidentiels à panneaux préfabriqués pour 2005-2020 (décision du Conseil des ministres de janvier 2005). Une subvention de l'État allant jusqu'à 20 % est envisagée pour les dépenses liées à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans les immeubles collectifs. Le Programme n'a pas encore débuté, ce qui devrait avoir lieu après l'entrée en vigueur de la loi sur la construction d'immeubles en copropriété (2009) et la création, conformément aux dispositions de cette loi, d'associations de propriétaires d'appartements dans des immeubles en copropriété. Par ailleurs, la Stratégie nationale de financement de l'isolation des bâtiments en vue d'une meilleure efficacité énergétique pour la période 2005-2020 (adoptée par le Gouvernement en mai 2004) joue un rôle important en ce qui concerne l'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels et les immeubles de bureaux. En outre, la Bulgarie a mis en place un certain nombre d'importantes mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments, telles que des mesures liées à l'adhésion à l'UE, des mesures d'amélioration du rendement thermique des habitations, des subventions et des mesures fiscales.

Croatie

Le cadre politique et réglementaire croate en matière d'énergie comprend la loi sur l'énergie, approuvée en 2001, qui définit des mesures visant à assurer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie, l'efficacité de la production d'électricité et l'utilisation de cette production. La loi sur l'énergie porte en outre sur l'application des règlements dans le secteur de l'énergie, régit les activités menées dans le domaine de l'énergie sur la base des principes du marché ou conformément à l'obligation de service public et énonce d'autres règles fondamentales concernant le secteur de l'énergie. En 2008, la loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale a défini les responsabilités et le cadre juridique relatifs aux projets d'efficacité énergétique.

La législation croate relative à l'efficacité énergétique reposait essentiellement sur la loi sur l'énergie (Journal officiel n° 68/01, n° 177/04, n° 76/07, n° 152/08, n° 127/10 et n° 120/12), qui était le principal instrument juridique en la matière, puisque cette loi fait de l'efficacité énergétique une question d'intérêt national et prévoit la création du Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique (créé en 2003). Elle a été suivie par la loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale (Journal officiel n° 152/08 et n° 55/12). La loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale a défini les documents stratégiques nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique, les responsabilités du secteur public et des entreprises du secteur de l'énergie et a instauré le service énergétique.

La loi sur la planification physique et la construction (Journal officiel n° 76/2007, n° 38/09, n° 55/11, n° 90/11 et n° 50/12) a jeté les bases juridiques de l'adoption des dispositions de la directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments.

La Stratégie énergétique nationale adoptée en 2009 prévoit d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant de 9 % la consommation d'énergie intérieure finale annuelle (sur la base de la moyenne des cinq années antérieures à 2008) entre 2008 et 2016.

Le Plan-cadre d'efficacité énergétique pour la Croatie (pour la période 2008-2016) et les trois autres documents stratégiques qui se fondent sur ce Plan-cadre, à savoir le Programme d'efficacité énergétique pour la Croatie (2008-2016) et le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2008-2010), ont été adoptés par le Gouvernement en 2010, ainsi que le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2011-2013), adopté par le Gouvernement en mars 2013.

Le Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique est le premier et le seul fonds extrabudgétaire consacré au financement des programmes relatifs à la protection de l'environnement, à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables. Les ressources financières proviennent des redevances perçues conformément à la loi relative au Fonds, de la coopération bilatérale et multilatérale, de dons, des taxes pour pollution de l'environnement (taxes sur les émissions de CO₂, de SO₂ et de NO₂), des taxes pour rejets de déchets dans l'environnement et d'une taxe environnementale spéciale sur les véhicules à moteur. Des ressources peuvent être allouées sous forme de prêts à des conditions avantageuses, de bonifications d'intérêts, de dons et d'aide financière.

La loi sur la planification physique et la construction affirme l'importance de l'efficacité énergétique et instaure une certification énergétique obligatoire des bâtiments (à partir d'avril 2010). Le certificat énergétique sera délivré sur la base de données de calcul pour le chauffage des locaux (EN 13790) et d'audits énergétiques. Il sera mis à la disposition de tout acheteur

ou locataire et sera émis par des personnes agréées par le ministère compétent. La certification énergétique des bâtiments, c'est-à-dire leur classification en fonction de leur consommation d'énergie, est une grande nouveauté qui facilitera très probablement l'amélioration de la qualité de construction et la rénovation des bâtiments.

Un programme de rénovation des bâtiments du secteur public (avril 2012-décembre 2013) a été élaboré en Croatie. Le modèle à appliquer pour mettre en œuvre ce programme est celui des sociétés de services énergétiques, qui recouvre un type d'opération commerciale dans lequel le fournisseur de services énergétiques (la société de services énergétiques) propose des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique selon ses propres solutions, mesures qui se traduisent ensuite par des économies d'énergie vérifiables. Étant donné que l'application d'un tel modèle en Croatie est limitée, le programme précité établit les conditions préalables au développement d'un marché des sociétés de services énergétiques. Les principaux bénéficiaires sont les propriétaires, utilisateurs et gestionnaires de bâtiments publics, les fournisseurs de services (consultants, entreprises d'ingénierie), les institutions financières, les architectes et les constructeurs.

Roumanie

Les principales institutions publiques responsables de la politique d'efficacité énergétique en Roumanie sont le Ministère de l'économie, du commerce et du milieu d'affaires, le Ministère de l'environnement et des forêts, le Ministère de développement régional et du tourisme, le Ministère de l'administration et de l'intérieur et l'Autorité roumaine de régulation de l'énergie.

Le cadre de la politique énergétique du pays repose entre autres sur la loi sur l'électricité (2007), qui a défini le cadre juridique pour l'exercice d'activités dans le secteur de l'électricité dans des conditions de sécurité et dans le respect de normes élevées de qualité, afin d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques primaires et de protéger l'environnement.

En septembre 2007, le Gouvernement roumain a approuvé une stratégie énergétique à long terme pour 2007-2020. Elle vise à accroître l'efficacité énergétique, stimuler le développement des énergies renouvelables, diversifier les sources d'importation et les itinéraires de transport et protéger les infrastructures essentielles. En outre, la stratégie énergétique souligne que la Roumanie a pour ambition de devenir un grand exportateur d'électricité d'ici 2020.

Les autres dispositions législatives importantes du Gouvernement concernant le secteur de l'énergie sont la Décision gouvernementale n° 540/2004 relative à l'approbation du Règlement concernant l'octroi d'autorisations et de licences dans le secteur de l'énergie, modifiée et complétée ultérieurement, et la Décision gouvernementale n° 1661/2008 relative à l'approbation du Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010.

Parmi les politiques et réglementations relatives à l'efficacité énergétique figure la Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique, approuvée par la Décision gouvernementale n° 163/2004, qui est le document le plus important dans ce domaine en Roumanie. La Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique fixe les objectifs en matière d'efficacité

énergétique pour la période allant jusqu'en 2015. Elle vise principalement à déterminer les possibilités et les moyens d'accroître l'efficacité énergétique à tous les niveaux de la chaîne de l'énergie en mettant en œuvre des programmes spécifiques, son objectif ultime étant d'accroître l'efficacité énergétique primaire de 40 % d'ici 2015. La priorité est donnée au secteur résidentiel, puis aux secteurs de l'industrie et du transport.

La loi n° 372/2005 transpose la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments dans la législation roumaine; en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, elle dispose qu'à partir de cette date, tous les nouveaux bâtiments et bâtiments publics doivent être évalués et obtenir un certificat de performance énergétique. À compter du 1^{er} janvier 2010, cette obligation concernera également tous les bâtiments existants.

La Stratégie nationale relative au chauffage des localités par des systèmes de chauffage urbain, approuvée par la Décision gouvernementale n° 882/2004, repose sur l'analyse de la situation existante et fixe les principaux domaines d'intervention: l'isolation thermique des immeubles collectifs et la réhabilitation des réseaux de transport et de distribution de la chaleur.

La Stratégie nationale énergétique de la Roumanie au cours de la période 2007-2020 a pour objectif général de couvrir la demande énergétique actuelle et future au moindre prix, dans les conditions d'une économie de marché moderne, en assurant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement et en observant les principes du développement durable.

La Stratégie nationale pour le développement durable de la Roumanie 2013-2020-2030, approuvée en 2008, dispose que l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des sources d'énergie renouvelables sont essentielles pour garantir le développement durable à long terme.

En tant que membre de l'UE, la Roumanie doit transposer les directives de l'UE dans sa législation interne et respecter les mesures de politique énergétique établies par la Commission européenne. La Roumanie a transposé la Directive 2005/32/CE de l'UE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie. Elle a introduit l'ordonnance n° 22/2008 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et au développement de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables par les consommateurs finaux, laquelle s'appuie sur la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, tout en envisageant la création d'un cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique.

La Roumanie a adopté la loi n° 220/2008 concernant la fixation du système de promotion de la production de l'énergie provenant des sources d'énergie renouvelables, avec ses modifications et compléments ultérieurs. Sous sa forme actuelle, la loi transpose les dispositions de la Directive 2009/28/CE dans la législation interne.

Le Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010 a été approuvé par la Décision gouvernementale n° 1661/2008. Il assure le cofinancement des projets dont les bénéficiaires directs sont les autorités de l'administration publique locale concernant les types d'objectifs d'investissements suivants: réhabilitation et modernisation

des systèmes de chauffage urbain, réhabilitation thermique de certains bâtiments publics et modernisation de l'éclairage public intérieur et extérieur.

Conformément aux dispositions de la Directive 2006/32/CE, la Roumanie a adopté en 2007 le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. La Roumanie visait à réduire la consommation finale d'énergie durant la période 2008-2016 à un taux annuel moyen de 1,5 % par rapport à la moyenne enregistrée au cours de la période 2001-2005.

En 2011, la Roumanie a élaboré le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. Les calculs effectués au moyen d'indicateurs descendants ont mis en évidence que les économies réalisées en Roumanie sur la consommation finale d'énergie devraient s'élever en 2010 à 2 223 ktep, à savoir 1 060 ktep dans l'industrie, 782 ktep dans le secteur des services et 281 ktep dans celui des ménages.

Pays de l'Europe du Sud-Est

La consommation d'énergie des pays de l'Europe du Sud-Est est extrêmement élevée dans les secteurs résidentiel et industriel. Pour que les pays de l'Europe du Sud-Est restent économiquement compétitifs tout en fournissant un approvisionnement énergétique abordable et durable à la population et en répondant aux exigences de l'Union européenne, il leur faut mettre en place davantage de technologies à haut rendement énergétique et accorder une priorité plus grande aux énergies renouvelables.

Dans ces pays, l'introduction de processus novateurs se caractérise par le transfert, l'expérimentation et le renforcement des connaissances liées à l'utilisation et à la production de l'énergie dans le cadre d'une bonne planification et au moyen de méthodes de gestion appropriées.

Cette partie de la publication étudiera le cadre législatif et réglementaire mis en place en Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

Albanie

En Albanie, les politiques et règlements relatifs à l'efficacité énergétique sont fondés sur les dispositions de la Stratégie énergétique nationale, qui a été approuvée par le Gouvernement en juin 2003. Le Plan d'action pour l'énergie, qui met en œuvre cette stratégie, a été mis à jour en juin 2007. L'objectif principal de la Stratégie est de restructurer le secteur de l'énergie compte tenu des principes de l'économie de marché et de mettre au point une politique énergétique moderne.

En 2005, le Parlement albanais a approuvé la loi sur l'efficacité énergétique, qui définit des plans d'amélioration de l'efficacité énergétique. Les principaux objectifs de cette loi sont la réduction des pertes au cours du transport ou de la distribution, l'application renforcée des dispositions du Code de la construction (2002) relatives à l'énergie, un recours accru aux techniques de chauffage solaire de l'eau et aux systèmes décentralisés de chauffage des logements et de l'eau et le développement des transports publics.

La loi de 2002 relative à la « conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments » a instauré la base juridique nécessaire pour établir les règles et rendre obligatoires les mesures

favorisant la conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments. Cette loi stipule que la conception et la construction des bâtiments doivent répondre aux paramètres techniques nécessaires en matière de conservation, d'économie et d'utilisation efficace de l'énergie. Sur la base de cette loi, le Conseil des ministres a établi les normes, règles et conditions de conception et de construction, en matière de production et de conservation de chaleur dans les bâtiments, lesquelles figurent dans les dispositions relatives à l'énergie du Code de l'énergie pour les bâtiments.

De plus, les normes techniques, règles et conditions de conception, construction, production et conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments sont établies par le décret gouvernemental de 2004 sur les « normes techniques en matière d'économies de chaleur dans les bâtiments ». En vertu de ce décret, les personnes physiques ou morales chargées de la conception de bâtiments, publics ou privés, sont tenues de respecter ces normes, règles et conditions. Les Conseils d'ajustement réglementaire des municipalités ou comtés n'autorisent la construction d'un bâtiment que si sa conception répond aux exigences fixées. Cette réglementation est conforme à la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments.

En 2008, une nouvelle loi sur la production, le transport et le commerce des biocarburants et autres carburants renouvelables utilisés pour le transport a en outre été adoptée.

La loi de 2009 relative à « l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits » est pleinement conforme à la Directive 92/75/CEE de l'UE et stipule l'obligation faite au fournisseur d'informer le consommateur en matière de consommation d'énergie électrique, d'autres formes d'énergie et d'autres ressources essentielles en assortissant d'une fiche d'information et d'une étiquette les appareils domestiques mis en vente, offerts en location ou en location-vente ou exposés à destination de l'utilisateur final. Sur la base de cette loi, le Conseil des ministres a rendu des décisions qui transposent les directives pertinentes de l'UE, appelées « mesures d'exécution ».

En outre, les dispositions du Traité instituant la Communauté de l'énergie (que l'Albanie a ratifié en 2006) prévoient que tous les pays membres approuvent un plan national d'action en matière d'efficacité énergétique imposant aux institutions réglementaires de mettre en œuvre des mesures obligatoires.

Le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique de l'Albanie a été adopté en 2011 et s'emploie à être conforme à la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et à la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments. Il comprend une description des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique en Albanie qui sont prévues afin d'atteindre les objectifs indicatifs pour 2010-2018. L'objectif national pour 2018 est de réaliser 9 % d'économies d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs est l'un des principaux objectifs définis dans la Stratégie énergétique nationale albanaise. Le Plan d'action en vue de l'application de cette Stratégie permettra une mise en œuvre mieux ciblée de la politique d'efficacité énergétique et un meilleur suivi de son succès à court terme – sur les trois prochaines années – d'ici 2012 et à long terme d'ici 2018.

Le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) représente la phase initiale de la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique. Le PNAEE accorde une grande importance aux améliorations de l'efficacité énergétique dans le secteur public. L'ensemble complet de mesures d'efficacité énergétique pour le secteur public comporte des mesures concernant des normes plus strictes pour les nouveaux bâtiments publics, la certification des bâtiments, des programmes de rénovation, la promotion des contrats de performance énergétique, la promotion de l'éclairage des voies publiques, une campagne d'information et de sensibilisation, la gestion de l'énergie, l'étiquetage énergétique et des normes minimales pour les appareils électriques.

Bosnie-Herzégovine

Il n'y a aucune loi sur l'efficacité énergétique en vigueur au niveau de l'État en Bosnie-Herzégovine, bien qu'une loi ait été élaborée à ce sujet dans chacune des deux entités. En Republika Srpska, cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska le 27 juin 2013, alors que la loi sur l'efficacité énergétique dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine est en voie d'adoption et qu'elle devrait être adoptée d'ici la fin 2013. L'élaboration de règlements relatifs à l'efficacité énergétique dans les deux entités marque en outre un progrès dans ce domaine.

Le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique est élaboré, mais son adoption est considérablement retardée alors que de nombreuses tentatives ont été faites en vue de sa finalisation et de sa mise en œuvre. Ce retard s'explique par le manque de ressources et d'autres obstacles d'ordre politique.

Si la politique énergétique relève principalement de la compétence des deux entités de la Bosnie-Herzégovine, il n'existe aucun ensemble de politiques pleinement élaboré au niveau de chaque entité ni aucun cadre énergétique précis au niveau de l'État.

La Bosnie-Herzégovine a créé les institutions nécessaires aux niveaux de l'État et des entités pour superviser les réformes du marché de l'énergie conformément à *l'acquis communautaire* de l'UE. Par conséquent, les propositions de lois et de décrets sur l'efficacité énergétique sont pleinement conformes aux prescriptions de l'UE, étant donné que le développement du secteur de l'efficacité énergétique est principalement dicté par le respect des obligations que la Bosnie-Herzégovine a contractées en ratifiant et signant divers traités internationaux, comme le Traité instituant la Communauté de l'énergie et le Traité relatif à la Charte de l'énergie.

La Bosnie-Herzégovine a fait récemment d'importants progrès en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité énergétique. Que ce soit au niveau de l'État ou des entités, de nombreuses activités ont été menées afin de définir un cadre dans lequel promouvoir l'efficacité énergétique, sensibiliser l'opinion publique dans ce domaine et inciter les investisseurs étrangers et nationaux à investir dans des projets en ce sens. Les activités de renforcement des capacités destinées à promouvoir les sociétés de services énergétiques ainsi que des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de divers projets de promotion de l'efficacité énergétique qui sont mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre en Bosnie-Herzégovine. C'est la raison pour laquelle les secteurs public et privé sont mieux informés des principes et des avantages du concept de société de services énergétiques. Ces activités sont une condition préalable à la création de sociétés de services énergétiques en Bosnie-Herzégovine.

Serbie

Le cadre de la politique énergétique est défini entre autres par la loi sur l'énergie adoptée en 2004. Cette loi régit la production, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité, l'organisation et le fonctionnement du marché de l'électricité, le transport, la distribution, le stockage, le commerce et la fourniture de produits pétroliers et de gaz, ainsi que la production et la distribution de chaleur. Les principaux objectifs de la loi sur l'énergie sont, entre autres, la sûreté, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie et des sources d'énergie, la stimulation de la concurrence sur les marchés, la création de conditions propices à l'efficacité énergétique dans le cadre des activités liées à l'énergie et de la consommation d'énergie, ainsi que l'incitation à recourir aux sources d'énergie renouvelables et à la production combinée de chaleur et d'électricité.

Outre cette base juridique, la Serbie a élaboré une stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015, dont les objectifs sont la modernisation technologique des installations énergétiques existantes, l'accroissement de l'efficacité dans la production et l'utilisation de l'énergie, ainsi que le recours à de nouvelles sources d'énergie renouvelables et la construction de nouvelles infrastructures énergétiques.

En 2007, le Gouvernement serbe a adopté le Programme de mise en œuvre pour la période 2007-2012 de la Stratégie de développement du secteur de l'énergie de la République de Serbie à l'horizon 2015. Ce programme met en évidence les obstacles à l'accroissement de l'efficacité en matière de consommation d'énergie et à la généralisation du recours aux énergies renouvelables et préconise de prendre des mesures réglementaires, politiques, institutionnelles, structurelles et techniques pour surmonter ces obstacles. Il prévoit l'élaboration de règlements nationaux destinés à créer des conditions propices à l'entrée en activité de sociétés de services énergétiques et à la mise en place d'un système de passeport énergétique concernant les bâtiments. Le Programme est maintenant en cours d'exécution.

Conformément à la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, la Serbie a adopté le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE). Le premier PNAEE a été adopté en juin 2010 et couvre la période 2010-2012. Le deuxième PNAEE est en cours d'élaboration et couvrira la période allant de 2013 à 2015.

La loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est en cours d'adoption en Serbie. Cette loi comprendra les principes de base relatifs à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans la production, le transport, la distribution et la consommation d'énergie, la baisse des coûts de production et de service, la réduction de la consommation d'énergie, une meilleure rentabilité, les exigences en matière d'écoconception, l'utilisation de technologies d'efficacité énergétique, la durabilité en termes d'impact environnemental ainsi qu'une approche intégrée visant à réduire la consommation d'énergie primaire et l'impact environnemental. La création du Fonds pour l'efficacité énergétique est considérée comme un outil nécessaire pour accroître l'efficacité énergétique et stimuler l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ex-République yougoslave de Macédoine

La loi sur l'énergie de 2006 définit le cadre réglementaire du secteur de l'énergie en ex-République yougoslave de Macédoine. Elle établit les priorités suivantes: harmonisation avec

la législation de l'UE, mise en place de conditions de marché et perfectionnement des systèmes énergétiques par la construction de nouvelles installations de production d'énergie et la réalisation de raccordements multiples aux systèmes énergétiques des pays voisins, accroissement de l'efficacité énergétique, exploitation des ressources énergétiques renouvelables du pays et adoption de normes et de mesures environnementales appropriées. La nouvelle loi sur l'énergie a été adoptée en 2011 et amendée en 2011 et 2013.

La République de Macédoine applique une Stratégie de développement énergétique pour la période 2008-2020, dont la durée d'application s'étend jusqu'en 2030 et dont les piliers principaux sont la construction de nouvelles centrales thermiques et hydrauliques, l'analyse des centrales nucléaires et de l'approvisionnement en gaz naturel et l'amélioration de 30 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2006. Selon cette Stratégie, la principale mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique en ce qui concerne la production sera la construction de centrales à production mixte. L'objectif principal de la Stratégie est l'élaboration d'un cadre visant à accélérer l'adoption des pratiques d'efficacité énergétique d'une manière durable et à mettre en œuvre un ensemble de programmes et d'initiatives visant à réduire la dépendance à l'égard des importations, l'intensité énergétique et l'utilisation non productive de l'énergie. Sur le plan de la demande, de nouvelles mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sont envisagées dans le secteur industriel. Jusqu'en 2020, la production d'électricité devrait correspondre à la demande. Après 2020, l'ex-République yougoslave de Macédoine pourrait devenir exportatrice d'électricité.

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a pas de loi spécifique sur l'efficacité énergétique, mais des dispositions sur ce sujet ont été incluses dans la loi sur l'énergie. Cette loi de 2011 vise spécifiquement l'efficacité énergétique dans un chapitre particulier consacré à la politique et aux activités actuelles du pays dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle contient des dispositions au sujet de l'élaboration d'une stratégie (qui a été adoptée ultérieurement) d'amélioration de l'efficacité énergétique sur une période de dix ans et un programme triennal de mise en œuvre de cette stratégie. La loi sur l'énergie impose aux municipalités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes quinquennaux locaux d'efficacité énergétique et des plans d'action pour la mise en œuvre de ces programmes. Les conseils municipaux recevront ces plans d'action que les pouvoirs publics contrôleront sur la base de documents juridiques. La loi comporte des dispositions concernant l'efficacité énergétique en matière de construction et de reconstruction d'installations, y compris les audits énergétiques et la certification des bâtiments.

De plus, en sa qualité de Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie, l'ex-République yougoslave de Macédoine est tenue, conformément à la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, d'élaborer trois plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique pour la période 2010-2018. Le premier PNAEE a été élaboré et présenté au secrétariat de la Communauté de l'énergie en juin 2010. Ce plan présentait les programmes qui ont été préconisés et qui permettront d'atteindre l'objectif de 9 % d'économies d'énergie fixé dans le cadre de la Stratégie d'efficacité énergétique, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, les moyens financiers et les économies d'énergie escomptées. Comme dans la Stratégie, les bâtiments publics ne font pas partie d'un secteur distinct, mais relèvent du secteur du commerce et des services. Le PNAEE accorde la priorité à court terme au secteur public, qu'il est plus facile de traiter et dont on attend qu'il ait valeur d'exemple pour les acteurs du secteur commercial. Il met en outre l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine de l'efficacité énergétique, tant au Ministère de l'énergie qu'à

l'Agence de l'énergie, et de créer un fonds pour l'efficacité énergétique. Jusqu'à présent, aucune évaluation du niveau de mise en œuvre du premier PNAEE n'a été établie par l'Agence de l'énergie, comme le prévoit la loi sur l'énergie. Le deuxième PNAEE doit être adopté d'ici fin décembre 2013.

Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale

Cette partie de la publication examine le cadre législatif et réglementaire de quatre pays d'Europe orientale qui participent au projet FIEE, à savoir le Bélarus, la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Les pays d'Asie centrale ne sont représentés que par le Kazakhstan, dont les capacités juridiques et institutionnelles en matière de promotion de l'efficacité énergétique font également l'objet d'un examen.

Bélarus

Il n'existe actuellement aucune législation spécifique régissant les services énergétiques en République du Bélarus et les sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques exercent leurs activités sur la base de la législation en vigueur.

Les politiques et règlements relatifs à l'efficacité énergétique sont notamment la loi de 1998 sur les économies d'énergie, le Programme national d'économies d'énergie pour la période 2006-2010 (adopté en 2006) et les plans spécifiques élaborés par les ministères dans leurs secteurs respectifs. À cela s'ajoutent la création d'un concept de sécurité énergétique (2007), la Stratégie de développement du potentiel énergétique (2010), le Programme national d'économies d'énergie pour la période 2011-2015, le Programme national de développement des sources d'énergie locales, renouvelables et non conventionnelles en 2011-2015 et le Décret du Président de la République du Bélarus sur le développement de l'entrepreneuriat et la stimulation de l'activité commerciale en République du Bélarus (2010). La politique nationale en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables est en cours d'application.

Le Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État de la normalisation est responsable de la politique en matière d'efficacité énergétique.

Kazakhstan

La politique des pouvoirs publics au Kazakhstan concernant le chauffage est orientée vers la privatisation. Comme l'indique le Programme de développement du secteur de l'énergie jusqu'en 2030, l'une des principales orientations consiste, lorsque cela est économiquement réalisable, à mettre au point des systèmes de chauffage central reposant sur des centrales à production mixte. Conformément à ce Programme, il est envisagé de réduire la part du charbon dans la production d'électricité à 60 %, contre 70 % en 2006.

L'objectif et les priorités fondamentales du développement du secteur de l'électricité sont présentés dans le Programme de développement du secteur de l'électricité jusqu'en 2030 (adopté en avril 1999). Les principales orientations stratégiques du développement de ce secteur sont la création au Kazakhstan d'un système intégral de production d'électricité fonctionnant simultanément avec les systèmes intégraux de production d'électricité de la Fédération de Russie et ceux des républiques d'Asie centrale, la poursuite du développement d'un marché de l'électricité concurrentiel et ouvert, l'amélioration de la structure de la

production d'électricité par la mise en œuvre de technologies utilisant les ressources énergétiques renouvelables, la reconstruction et la modernisation des systèmes de chauffage existants par la production combinée de chaleur et d'électricité, ainsi que l'exploitation de sources de chaleur à la fois modernes, autonomes et de grande qualité. En outre, la loi sur l'électricité a été adoptée en juillet 2004. La loi sur les monopoles naturels, dont la dernière modification remonte à décembre 2004, est une autre loi fondamentale régissant le marché de l'électricité.

La loi sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (adoptée le 13 janvier 2012) est un instrument juridique important en matière d'efficacité énergétique. L'Agence publique de supervision de l'énergie, qui dépend du Ministère de l'énergie et des ressources minérales, a été chargée d'évaluer et de proposer la création, au sein ou en dehors du Ministère, d'une Agence de l'énergie (ou de l'efficacité énergétique).

À l'heure actuelle, le Kazakhstan vise à élaborer un nouveau programme national destiné à réduire la consommation d'énergie et à promouvoir l'efficacité énergétique, sous l'intitulé « Efficacité énergétique 2020 ». Il a pour objectif de réduire l'intensité énergétique de 10 % d'ici 2015 et de 25 % en 2020. Ce programme couvrira neuf domaines, dont les sociétés de services énergétiques, l'efficacité énergétique dans la construction et le transport, une société axée sur l'efficacité énergétique ainsi que le secteur innovant de l'énergie. Il est prévu d'introduire une norme législative relative à la réduction obligatoire de la consommation d'énergie dans les installations industrielles. En outre, l'État aidera les entreprises à acheter des technologies et de l'équipement favorisant les économies d'énergie. Le programme « Efficacité énergétique 2020 » est élaboré à l'initiative du Président du Kazakhstan.

République de Moldova

Les politiques et réglementations concernant le secteur de l'énergie sont notamment la loi sur l'énergie (1998), la loi sur la conservation de l'énergie (2000), la loi sur les sources d'énergie renouvelables (2007), la loi sur l'efficacité énergétique (2010) et le Programme national de conservation de l'énergie pour 2003–2010. La Stratégie énergétique de la République de Moldova jusqu'en 2020, qui a été publiée en 2007, est un document directif des plus importants; cette stratégie a trois objectifs: la sécurité de l'approvisionnement en énergie; la promotion de l'énergie et de l'efficacité économique; la libéralisation du marché de l'énergie et la restructuration du secteur de la production d'électricité. Le Ministère de l'économie fait chaque trimestre le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Compte tenu des trois objectifs stratégiques mentionnés, les priorités suivantes ont été définies:

- Établissement d'un niveau acceptable de sécurité énergétique à la fois par la construction de centrales électriques autonomes et l'augmentation de la capacité des lignes d'interconnexion à haute tension Moldova-Ukraine et Moldova-Roumanie;
- Participation au marché régional d'électricité d'Europe du Sud-Est en vue d'intégrer le système de l'Union pour la coordination du transport de l'électricité;
- Création de conditions propres à assurer une véritable concurrence sur les marchés et faire ainsi baisser les prix de l'électricité;
- Libéralisation complète du marché de l'électricité;
- Renforcement du réseau de transport du gaz et amélioration de l'efficacité énergétique.

La République de Moldova est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (elle y a adhéré en mai 2010). L'efficacité énergétique est une priorité en République de Moldova et des objectifs stratégiques en matière d'économies d'énergie ont été définis dans le Programme national de conservation de l'énergie (2003), document directif qui oriente les mesures que prennent les pouvoirs publics pour accroître l'efficacité énergétique de l'économie. Ce document a présenté les objectifs quantitatifs des améliorations d'efficacité et les domaines prioritaires d'intervention à des fins d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Il a aussi indiqué les activités à mener pour atteindre les objectifs fixés.

Récemment, la République de Moldova a fait un grand pas en avant en mettant en place des mesures en faveur de l'efficacité énergétique. En janvier 2013 notamment, le Gouvernement a adopté la stratégie en matière d'énergie jusqu'en 2030. Des projets de loi sur le gaz naturel, la chaleur et l'énergie renouvelable sont actuellement en préparation. La République de Moldova a élaboré les projets d'un Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour 2012-2014 et d'un Plan national d'action en matière d'énergie renouvelable pour 2012-2020. Elle a aussi élaboré un ensemble de mesures incitatives, notamment en matière de tarifs de rachat, en vue d'une meilleure utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Fédération de Russie

L'efficacité énergétique est l'une des priorités du programme politique de la Fédération de Russie. La modernisation de l'infrastructure énergétique et la promotion de l'efficacité énergétique sont au premier plan des cinq domaines prioritaires de modernisation qui relèvent de la Commission présidentielle pour la modernisation et le développement technologique de l'économie russe. Les objectifs russes en matière d'efficacité énergétique consistent à réduire l'intensité énergétique du PIB de l'économie du pays de 40 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2007.

En 2009, la Stratégie énergétique de la Fédération de Russie jusqu'en 2030 a été adoptée. Ses principales priorités sont l'achèvement des réformes structurelles des monopoles naturels du complexe combustibles-énergie et la restructuration de l'industrie du charbon; la poursuite de la modification structurelle des branches du complexe combustibles-énergie et l'amélioration de la structure de l'équilibre entre combustibles et énergie; la réduction des coûts de production dans le secteur énergétique; la meilleure exploitation possible du potentiel industriel disponible; l'abandon des centrales non rentables; la fixation des prix internes des ressources énergétiques à un niveau qui apporte un autofinancement au secteur de l'énergie et aux producteurs de combustibles; et l'accroissement du niveau de gestion des sociétés par actions exploitées dans le complexe combustibles-énergie.

Le cadre juridique du programme d'efficacité énergétique est défini par la loi sur les économies d'énergie, l'accroissement de l'efficacité énergétique et la modification de certaines dispositions législatives de la Fédération de Russie (2009) et par divers codes et lois fédérales comme le Code civil, le Code des impôts, le Code forestier, le Code douanier, le Code du développement urbain, le Code du logement et les lois sur les secteurs de l'électricité et du chauffage.

La loi de 2009 remplace la précédente loi sur l'efficacité énergétique, qui était en vigueur depuis 1996 et se distinguait par sa nature déclaratoire et l'absence de véritables mesures de développement des technologies d'économie d'énergie en Fédération de Russie. En outre, elle

définit le cadre réglementaire de la mise en œuvre du décret du Président de la Fédération de Russie « relatif aux mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et environnementale de l'économie russe » (2008), marquant ainsi la première étape d'une révision complète de la réglementation de la Fédération de Russie dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le décret présidentiel prévoit une réduction de 40 % de l'intensité énergétique d'ici 2020. La nouvelle loi sur les économies d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique est un texte central qui énonce les principes généraux de la politique de la Fédération de Russie dans le domaine de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie. L'approbation de cette loi s'accompagne de diverses modifications législatives (concernant notamment le Code des impôts et la loi fédérale sur les marchés publics).

La nouvelle législation relative à l'efficacité énergétique établit des normes pour réglementer la consommation d'énergie afin d'encourager les économies d'énergie et modifie la législation en vigueur sur l'application des règles en matière d'économie d'énergie. La loi fait également obligation à l'ensemble des organismes publics, entreprises de service public et grands consommateurs d'énergie de procéder à des audits énergétiques, ainsi qu'à tous les bâtiments d'être équipés de compteurs et prévoit que les organismes publics sont tenus de réduire leur consommation d'énergie et d'eau de 15 % d'ici 2015.

En outre, l'adoption de la loi, en tant que loi-cadre, a obligé le Gouvernement et les ministères fédéraux compétents à élaborer de nombreux règlements.

L'un des textes juridiques les plus importants dans le domaine des services énergétiques est la décision du Gouvernement de la Fédération de Russie n° 636, en date du 18 août 2010, sur les exigences applicables au contrat de services énergétiques et les caractéristiques permettant de déterminer le prix initial (maximal) du contrat (prix par lot) pour les services énergétiques. Cette décision s'applique aux contrats publics (municipaux) et définit ses modalités fondamentales.

Le Programme fédéral sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 a été adopté par le Parlement russe en 2010. D'une manière générale, il reconnaît que l'intensité énergétique dans le pays est deux fois et demie supérieure à la moyenne mondiale et jusqu'à trois fois et demie supérieure à celle des pays développés. Le Programme fédéral sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 a été remplacé par le nouveau Programme fédéral sur l'efficacité énergétique et le développement du secteur énergétique (2013-2020).

Ukraine

Le cadre juridique du secteur ukrainien de l'énergie est complexe. La législation principale comprend notamment la loi sur le secteur de l'électricité (1997), la loi sur le chauffage (2005) et la loi sur la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération) et l'utilisation du potentiel énergétique des déchets (2005). Ces lois sont complétées par un certain nombre de décisions gouvernementales, décrets présidentiels, arrêtés, règlements, normes, règles et indications méthodologiques. L'Ukraine est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (elle y a adhéré en février 2011).

La Stratégie énergétique de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030 (2005) est le principal document de politique énergétique. Il s'agit d'un document qui se distingue par sa nature déclaratoire et qui fournit un aperçu général du développement du secteur de l'énergie

jusqu'en 2030. Cette Stratégie met l'accent sur les secteurs traditionnels de l'énergie (gaz naturel, pétrole, énergie nucléaire et charbon). L'un de ses objectifs est de réduire la dépendance énergétique du pays, notamment en matière d'importations de gaz naturel. Elle poursuit l'objectif ambitieux de réduire l'intensité énergétique de 50 % d'ici 2030. Le Programme national détaillé des économies d'énergie jusqu'en 2010 prévoit le renforcement de l'efficacité énergétique et de la compétitivité de l'économie nationale, l'optimisation de l'équilibre énergétique national grâce à une baisse des importations de combustibles fossiles (gaz naturel) et leur remplacement par des sources d'énergie de substitution et des sources d'énergie secondaire.

Il existe une institution spécialisée responsable de l'efficacité énergétique, à savoir l'Agence nationale ukrainienne de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie (SAEE). Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et de l'exploitation de sources d'énergie de substitution.

Les questions liées aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et de l'habitat collectif sont abordées dans le Programme national de réforme et de modernisation du secteur du logement et de l'habitat collectif pour 2004-2010 (2004).

En 2008, la notion de programme économique national d'orientation vers l'efficacité énergétique pour 2010-2015 a été approuvée par le Conseil des ministres d'Ukraine. Cette notion recouvre, entre autres, la création d'un cadre législatif, l'offre d'incitations économiques en faveur des activités économes en énergie, la création d'un système national de suivi et de contrôle de l'utilisation efficace des combustibles et des sources d'énergie; dans ce contexte, l'élaboration d'un projet de loi sur l'utilisation efficace des combustibles et des ressources énergétiques, qui instaure une approche fondée sur le marché, représente une première phase de mise en œuvre.

La législation ukrainienne actuelle prévoit certaines incitations à la promotion de l'utilisation des énergies de substitution. Ces incitations figurent à l'heure actuelle dans la loi de l'Ukraine sur l'industrie de l'énergie électrique (qui établit des « tarifs verts »), la loi de l'Ukraine sur les amendements apportés à certains textes législatifs de l'Ukraine concernant la promotion des mesures d'économie d'énergie (qui prévoit des préférences fiscales et tarifaires) et la loi de l'Ukraine récemment adoptée sur les terrains réservés aux installations énergétiques et le régime juridique des zones spéciales réservées aux installations énergétiques.

Il n'existe pas de loi sur l'audit énergétique. Toutefois, la notion d'audit énergétique a été introduite par la loi de l'Ukraine sur l'amendement de la loi de l'Ukraine sur les économies d'énergie (2005), prescrivant que l'ordre d'exécution de l'audit énergétique serait prévu par une loi distincte. Néanmoins, la loi mentionnée n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

ACTIVITÉS ACTUELLES DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Pays membres de l'Union européenne

Le marché des sociétés de services énergétiques dans les nouveaux pays membres de l'UE qui relèvent du domaine d'étude de la présente publication, à savoir la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, se situe à un stade plus actif de son développement. Dans chacun de ces pays, il existe certaines sociétés de services énergétiques qui sont en exploitation et mettent en œuvre différents projets. Quelques-unes d'entre elles fonctionnent sur la base du modèle du CPE.

Le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques en **Bulgarie** repose sur le principe d'un partenariat public-privé, les sociétés de services énergétiques fournissant l'investissement nécessaire à la mise en œuvre du projet de service d'efficacité énergétique en utilisant leurs propres moyens et à leurs propres risques. L'investissement est amorti par les économies d'énergie réalisées. Aux fins de cette activité, les sociétés de services énergétiques et l'utilisateur du service signent un contrat avec garantie de résultat. Le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques est régi par la loi sur l'efficacité énergétique de 2004. Plus de 150 sociétés sont en possession d'une autorisation leur permettant d'effectuer des audits énergétiques en Bulgarie.

L'une des sociétés de services énergétiques les plus performantes en Bulgarie est Enemona SA, une société privée bulgare d'ingénierie créée en 1990. La société met en œuvre des projets d'efficacité énergétique dans le secteur industriel, les bâtiments publics (municipaux et de l'État) et les bâtiments civils, à partir d'un modèle d'entreprise concluant avec une société de services énergétiques un contrat de performance énergétique (avec garantie de résultat). La société met en œuvre également des projets d'énergie renouvelable (petites centrales hydroélectriques, centrales électriques solaires et à biomasse). S'appuyant sur la loi sur l'efficacité énergétique de 2004, Enemona, qui était auparavant exclusivement exploitée en tant que société de services d'ingénierie, a décidé de se lancer dans le domaine des services en matière d'audit énergétique et de projets d'économies d'énergie. La durée d'amortissement est en général de l'ordre de cinq à sept ans, sur la base du modèle du CPE. Enemona pourrait servir de vecteur financier pour s'atteler aux petits projets d'efficacité énergétique dans les secteurs public et industriel.

Energy Systems Ltd. est une autre société de services énergétiques dont les activités sont orientées vers les audits énergétiques pour les entreprises industrielles et la fourniture de services énergétiques. La société a été créée dans les années 1990 avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Toutefois, contrairement au concept strict de société de services énergétiques, Energy Efficiency Systems Ltd. ne prend aucun risque financier. Les principaux clients de cette société sont le plus souvent issus des secteurs des produits alimentaires et des boissons.

En général, les projets mis en œuvre concernent ceux qui ont pour objet de financer le changement de combustible, la modernisation du chauffage, l'éclairage public et les processus industriels, y compris surtout la modernisation des équipements à vapeur et à chaudière. Il arrive parfois que des projets municipaux soient regroupés afin d'accroître la rentabilité et de diminuer les coûts de transaction.

Depuis 2006, le Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique est opérationnel et fournit également un financement pour les sociétés de services énergétiques. Le Fonds offre trois types d'assistance: garantie partielle de crédit, crédit joint avec des banques commerciales et assistance technique pour le développement de projet.

Les principales sociétés de services énergétiques opérant en **Croatie** sont HEP ESCO et EETEK Holding Plc. HEP ESCO, une filiale de HEP Hrvatska Elektroprivreda (groupe HEP), est une société de services énergétiques dont l'activité centrale est la conception, le financement et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique menés sur une base commerciale. La société a été fondée en avril 2002 dans le but de devenir le créateur essentiel du marché des projets d'efficacité énergétique en Croatie et a débuté ses activités en septembre 2003. HEP ESCO peut aussi être considérée comme l'agence de mise en œuvre du Projet d'efficacité énergétique en Croatie, qui a été engagé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial en coopération avec HEP et la Banque croate pour la reconstruction et le développement. À cette fin, HEP ESCO a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 4,4 millions d'euros et d'une subvention du Fonds pour l'environnement mondial d'un montant de 7 millions de dollars, utilisés actuellement sur une période de six ans pour l'assistance technique, l'établissement d'études de faisabilité et le règlement de certains équipements et activités nécessaires à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique sur des sites de consommateurs finaux. Les clients des services d'HEP ESCO sont les consommateurs finaux d'électricité et d'énergie thermique, dans les secteurs public et privé. Les partenaires de ce projet sont des sociétés de conseil, de conception et d'ingénierie, des petites et moyennes entreprises, des fabricants d'équipement et des contractants, et des banques commerciales nationales.

Dans l'ensemble, les projets d'HEP ESCO sont le plus souvent menés sur la base d'un contrat de mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique signé entre la société et chaque client. Le contrat spécifie les investissements d'HEP ESCO, principalement en matière de modernisation ou de reconstruction de centrales ou bâtiments, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. En règle générale, l'investissement est amorti par les économies de coût résultant des économies d'énergie. HEP ESCO finance le projet intégralement ou partiellement, en fonction du montant de l'investissement et des économies à réaliser. Selon le type de projet, HEP ESCO supporte le risque lié à l'investissement et garantit les économies à réaliser sur la durée d'amortissement de l'investissement.

EETEK Holding Plc., qui peut être considérée comme une société de services énergétiques, est une société d'investissement en participations privées directes dont l'activité concerne les services énergétiques. Elle a pour siège Budapest et opère en Hongrie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie. Elle met en œuvre des projets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle se charge de l'évaluation technique et financière, des services de diligence raisonnable en matière d'ingénierie détaillée, de l'externalisation des services énergétiques, de l'acquisition des systèmes énergétiques, de l'organisation financière du projet de développement ainsi que de la conception, de la mise en œuvre, de l'investissement et de l'exploitation sur le plan de l'ingénierie.

Toutefois, certains font observer qu'en Croatie, seule une société de services énergétiques – HEP ESCO – propose le CPE.

En **Roumanie**, la première société de services énergétiques a été créée en 1996. La société privée Energy Serv S.A., première société de services énergétiques roumaine à voir le jour,

prend en charge à 100 % les activités du marché local roumain. Elle est axée sur les chaudières à vapeur, les générateurs de chaleur dans le secteur de l'électricité, les raffineries et l'industrie pétrochimique. La durée d'amortissement maximale des projets est de trois ans. Récemment, la société a mis en œuvre avec succès un projet de cogénération fondé sur l'utilisation de la biomasse. Il s'agit de la première centrale de ce type construite en Roumanie à utiliser une technologie et un concept nouveaux pour une application spécifique et il y a lieu d'espérer que ce projet ouvrira la voie à un grand marché d'applications similaires dans l'industrie du bois et du meuble, du chauffage urbain et de la récupération de la chaleur industrielle.

En 2003, la BERD et le Fonds d'investissement américano-roumain ont créé la société roumaine d'efficacité énergétique industrielle (connue actuellement sous l'appellation SE-GES). C'était l'une des premières sociétés de services énergétiques en Roumanie à financer des investissements en matière d'efficacité énergétique dans des sociétés industrielles capables de rembourser. Elle procède à des investissements normalisés dans des systèmes de cogénération sur place, qui permettent aux sociétés de réduire sensiblement leur consommation d'énergie. Les investissements se fondent sur le système de financement du type CPET (Construction-possession-exploitation-transfert). L'éventail de SE-GES comprend plusieurs projets qui sont opérationnels, notamment chez Zentiva Pharmaceuticals Bucharest, Ursus Brewery Buzau, Isovolta Insulators Bucharest, Spicul flower mill Bucharest et Petrom Crude Extraction Oprisenesti. Depuis sa création en 2004, SE-GES a investi plus de 7 millions d'euros dans de petits projets de cogénération, en mettant en place des installations de cogénération électrique de 6,4 MW et 8 unités de production et de récupération d'énergie thermique (chaudières de récupération, économiseurs, refroidisseurs par absorption, chaudières spéciales, etc.). D'autres projets importants sont en préparation qui connaissent différents stades de développement.

EnergobitESCO, créée en mai 2005 en tant qu'entreprise commune de la société canadienne Econoler International et d'Energobit de Cluj-Napoca, est spécialisée dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Elle a pour objectif principal d'offrir et de développer des solutions économiques et écologiques, en particulier dans le secteur industriel en vue de parvenir à l'optimisation de la consommation d'énergie et de produire de l'énergie à partir de sources de rechange. La société propose des services énergétiques, notamment des audits énergétiques, des offres en vue de la réduction de la consommation d'énergie, l'élaboration d'études de faisabilité et de solutions, une aide pour obtenir les meilleures sources de financement (établissement du plan d'affaires, élaboration d'études de faisabilité et préparation du dossier financier) ainsi que l'identification et la mise en place des mécanismes financiers pertinents dans le domaine énergétique. La société a négocié avec succès un contrat de 2 millions d'euros avec la BERD afin d'accroître sa capacité de financement.

SERVELECT est une société privée roumaine spécialisée dans les services énergétiques et créée en 2005 à Cluj-Napoca qui élabore des projets d'efficacité énergétique principalement dans les secteurs industriel et commercial. Cette société propose des projets d'efficacité énergétique complexes, amortis par les économies générées. Les applications habituelles qui optimisent les consommations d'énergie sont les suivantes: variateur de vitesse à contrôle de flux, éclairage intérieur et extérieur efficace, compensation de puissance réactive, production d'air comprimé, distribution, consommation, optimisation de la qualité énergétique, récupération de la chaleur, cogénération ou trigénération, optimisation des processus, etc. En 2011, SERVELECT a remporté le prix du meilleur fournisseur européen de services

énergétiques, qui lui a été décerné par l'Union européenne en raison de ses réalisations en 2010.

Krobath Romania SRL est la filiale d'une société de services énergétiques autrichienne très dynamique en Roumanie, qui assure le premier projet pilote particulièrement ambitieux de remise en état du système de chauffage d'un hôpital à Bisericani, dans le comté de Neamt.

Cothec Energetikai Uzemelteto SRL est une société hongroise présente en Roumanie, qui fournit l'assise financière nécessaire en matière de réalisation, fait installer l'équipement par des professionnels titulaires d'une certification qualité dans la construction et la mise en œuvre de travaux; le suivi des opérations est assuré par Cothec Ltd.

Proenergy Contract Installations SRL est une société de services énergétiques qui a pour siège Timisoara et qui est une filiale roumaine de la société internationale Proenergy présente en Allemagne, en Autriche et en Hongrie. Elle a mis en œuvre avec succès un projet, dont une unité de cogénération, dans un grand complexe touristique.

Energy Services Group est une société de services énergétiques présente dans le secteur public et qui est responsable de trois contrats de rénovation de construction et d'un autre contrat de rénovation d'hôtel dans le secteur privé; deux nouveaux projets sont en cours de préparation pour 2013.

Luxten Lighting est une très importante société spécialisée dans le secteur de l'éclairage public, qui est aussi en charge d'un projet pilote de réhabilitation d'un établissement scolaire, mis en œuvre dans le cadre du projet de l'UE « Initiative européenne de services énergétiques ».

ENEAS S.R.L.-Romania est également une société de services énergétiques spécialisée dans les installations de cogénération. La société travaille en coopération avec le Fonds roumain pour l'efficacité énergétique afin de disposer d'un financement en matière de capacité industrielle dans l'industrie alimentaire.

Toutes les sociétés mentionnées ci-dessus offrent un large éventail de services: projets de sociétés de services énergétiques, audits, installation d'équipement, exploitation et autres projets techniques. Les sociétés de services énergétiques assurent en outre la rénovation des chaudières et le fonctionnement du chauffage urbain résidentiel.

Il existe par ailleurs d'autres sociétés sur la liste des sociétés de services énergétiques établie par l'Autorité roumaine de régulation de l'énergie (ANRE), mais aucun processus de certification de ces sociétés de services énergétiques n'est mis en œuvre.

Pays de l'Europe du Sud-Est

Le marché des sociétés de services énergétiques n'est pas développé dans les pays de l'Europe du Sud-Est. Dans quatre pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, aucune société de services énergétiques n'est opérationnelle.

Le marché des sociétés de services énergétiques en **Albanie** reste à développer. Il est prévu d'y pourvoir en mettant l'accent sur le secteur public. La nouvelle loi sur l'efficacité

énergétique envisage l'inclusion des dispositions nécessaires à la création d'un marché des sociétés de services énergétiques, ainsi que la garantie d'un financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique. A l'heure actuelle, il n'existe que deux institutions qui œuvrent dans le domaine de l'efficacité énergétique – le Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE (EEC) et l'Agence nationale albanaise des ressources naturelles (AKBN). AKBN travaille à la planification énergétique, à l'établissement du bilan énergétique annuel et à la mise en place des cadres juridiques relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

En **Bosnie-Herzégovine**, il n'existe pas non plus officiellement de sociétés de services énergétiques opérationnelles, même si on enregistre quelques sociétés qui recourent au concept de société de services énergétiques dans la mise en œuvre de projets de chauffage de petite envergure utilisant des chaudières à biomasse ainsi que dans un certain nombre d'autres projets. Les projets du même type que ceux des sociétés de services énergétiques vont de l'installation de micro-systèmes de chauffage à la création de centrales de trigénération en passant par le remplacement des chaudières. Dans les projets mentionnés à titre d'exemples, les économies d'énergie étaient garanties par une entreprise privée du même type que les sociétés de services énergétiques et la durée d'amortissement était inférieure à cinq ans.

En **Serbie**, les sociétés de services énergétiques n'existent pas, principalement faute de mécanisme de soutien aux activités de ces sociétés. Le cadre juridique d'exploitation des sociétés de ce type fait lui aussi défaut; toutefois, certaines études ont été récemment menées en vue de déterminer les obstacles juridiques à la création de telles sociétés en Serbie. Le développement a commencé, la législation et certaines capacités sont en place, mais des progrès juridiques et en matière de capacités sont encore nécessaires afin de permettre le plein développement de systèmes de financement par des parties tierces.

En **ex-République yougoslave de Macédoine**, il n'existe pas non plus de sociétés de services énergétiques. On a essayé de créer une société de services énergétiques (MT ESCO llc, une entreprise commune de Toplifikacija AD Skopje et MEPSO AD Skopje) au cours de la période 2006-2007 grâce à un financement du projet du Fonds pour l'environnement mondial. Mais cette tentative a échoué.

Une autre tentative a été faite pour créer une société opérant sur le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques. La société privée ESCO Fonko a ainsi été créée. Comme pour la précédente, cette tentative a également échoué et, après deux années d'existence, la société (ainsi que sa société mère Fonko) a fait faillite et a fermé. On ne connaît pas précisément les éventuels projets de société de services énergétiques réalisés par cette société.

Pays d'Europe orientale et d'Asie centrale

Le marché des sociétés de services énergétiques dans les pays d'Europe orientale, à savoir le Bélarus, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine, est relativement développé. Toutefois, les sociétés opérant sur ce marché ne peuvent pas être appelées sociétés de services énergétiques au sens strict du terme car leur fonctionnement ne repose pas sur le modèle du CPE. Au Kazakhstan, il n'existe pas de sociétés de services énergétiques.

Par exemple, plusieurs sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques opèrent au **Bélarus** dont BelinvestESCO, Vneshenergосervice et le Centre des nouvelles technologies « Connectikum ». Première société de services énergétiques au Bélarus, BelinvestESCO a été créée en 2005 par Belinvestbank et le Département de l'efficacité

énergétique du Comité d'État pour la normalisation. La société a conduit des études de faisabilité pour différentes sociétés énergétiques et a participé à la construction de deux petites centrales de cogénération électricité-chaleur conjointement avec les municipalités de Lido et Birosa.

Les projets se caractérisent en général par des périodes d'amortissement de trois à quatre ans. Les sociétés actuelles du même type que les sociétés de services énergétiques ont mis en œuvre des projets dans de grandes entreprises industrielles. Elles réalisent surtout des projets clefs en main, y compris la livraison, l'installation et l'exploitation de l'équipement économe en énergie. La société possède l'installation pendant la durée du projet et vend de l'électricité et de la chaleur à bas prix, mais à partir du moment où le projet arrive à son terme, le contrôle de l'installation est confié au client.

Au **Kazakhstan**, il n'existe pas de sociétés de services énergétiques. Le projet PNUD/FEM destiné à « lever les obstacles à l'efficacité énergétique dans la distribution municipale de chaleur et d'eau chaude » s'est efforcé de créer la première société de services énergétiques. À l'origine, il était prévu qu'elle soit créée à Almaty mais ensuite on lui a préféré Karaganda. Toutefois, on ne dispose jusqu'à présent d'aucune information sur l'avancement de cette initiative.

Il existe un nombre limité de sociétés œuvrant dans le domaine de l'efficacité énergétique en **République de Moldova**. Une société du même type que les sociétés de services énergétiques, ESCO-Voltaj, a été créée en 2007. Autre exemple, la société SC Geothermal-AV SR fournit des services de conseil professionnels dans le domaine de la conservation d'énergie. Les principales activités offertes par la société concernent la conception et la construction de maisons écologiques propres et économes en énergie, la conception et l'installation de systèmes de ventilation à récupération de chauffage, la mise en œuvre de systèmes de chauffage ou de refroidissement axés sur des thermopompes, la fourniture d'audits énergétiques pour les bâtiments, l'installation de systèmes d'économie d'eau et la prestation de services liés aux installations fournies. La société Dina-Cociug est leader sur le marché en République de Moldova en matière d'équipement de chauffage, de fourniture d'eau, d'air conditionné et de ventilation ainsi qu'en matière d'équipement de conservation d'énergie. Il existe aussi quelques autres sociétés qui ont travaillé dans le cadre de contrats clefs en main financés par des donateurs à hauteur de 50 000 à 150 000 dollars.

En **Fédération de Russie**, il existe plusieurs sociétés de services énergétiques dont ENEFCO, H2O-Technology, GPB-EnergyEffect, Energoprofit, FNESCO, FRESKO, CESKO, NESCO, Invest ESCO ENFCOM et SBERENERGORESURS. On compte aussi des centres régionaux d'efficacité énergétique dont les plus importants sont situés à Kaliningrad, à Mourmansk, à Kola, en Carélie et à Ekaterinbourg.

La société d'État fédérale de services énergétiques fédéraux (FESCO) et les sociétés régionales mixtes public-privé de services énergétiques (RESCO) ont été créées. Le réseau de ces sociétés couvre de nombreuses régions de la Fédération de Russie. Ces sociétés de services énergétiques fédérales et régionales n'offrent toutefois leurs services qu'aux entreprises d'État et aux bâtiments municipaux.

Toutes les régions de la Fédération de Russie ont déjà créé des programmes régionaux d'efficacité énergétique et certaines régions ont pris des initiatives pour mettre en œuvre des projets pilotes de services énergétiques. Le projet territorial de l'oblast (région) de Kaluga est

un des exemples de ce type d'initiative régionale. L'administration municipale de Kaluga conjointement avec le Groupe de travail sur l'efficacité énergétique de la Commission sur la modernisation du Président de la Fédération de Russie ont commencé à passer des contrats de services énergétiques avec les écoles publiques. Les experts de chez Invest ESCO ENEFKOM ont réalisé un audit énergétique, établi une étude de faisabilité et mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie. Les économies d'énergie (chauffage et électricité) ont été de 25 % par an. Ce projet est le premier projet de services énergétiques en Russie. Il a mis en évidence les avantages des services énergétiques et fait en même temps apparaître les problèmes le plus souvent posés par la mise en œuvre d'un projet énergétique dans le secteur public.

L'Agence russe pour l'énergie (REA), l'une des entités les plus importantes de la Fédération de Russie, est spécialisée dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le pays. Elle assure et appuie activement la mise en œuvre des projets de services énergétiques. Le personnel de la REA a traduit en russe le Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique et a formulé des recommandations méthodologiques sur la préparation et la mise en œuvre des projets de services énergétiques.

La REA participe à la sélection, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de services énergétiques dans plusieurs régions de la Fédération de Russie (par exemple, dans l'oblast de Smolensk, dans l'oblast de Tula et à Moscou). Ce travail est entrepris conjointement par la REA, les représentants des autorités régionales, les représentants des municipalités et d'autres parties prenantes. Les projets mis en œuvre concernent l'éclairage des rues, les projets menés dans les secteurs municipal et public dont la réglementation de l'utilisation de l'eau et la chaleur, et l'introduction de systèmes de mesure.

Le nombre total de sociétés enregistrées en **Ukraine** du même type que les sociétés de services énergétiques est proche de 130. Les principales sociétés de services énergétiques opérant dans le pays sont UkrESCO, ESCO-Rivne, ESCO-Zakhid, Kherson-ESCO et Energy Alliance. UkrESCO et Energy Alliance ont été créées avec le soutien des institutions financières internationales. La BERD a octroyé un prêt de 20 millions de dollars pour appuyer la création d'UkrESCO en 1998. UkrESCO met en œuvre des projets d'économie d'énergie sous la forme d'opération clefs en main dans des petites et moyennes entreprises d'Ukraine. Elle a mis en place avec succès un certain nombre de projets d'économies d'énergie dans diverses entreprises ukrainiennes. La durée habituelle d'amortissement des projets est de un à quatre ans et la durée du prêt pour les produits de base peut s'étendre jusqu'à quatre ans.

En 2005, la BERD a octroyé à UkrESCO un deuxième prêt de 30 millions de dollars pour lui permettre de développer ses activités. De plus, en 2003, la BERD a fourni un prêt de 10 millions de dollars en vue de la création d'une nouvelle société de services énergétiques privée dénommée Energy Alliance. Ce prêt a été utilisé par Energy Alliance pour financer l'achat d'un équipement de cogénération.

Dans l'ensemble, on estime que les activités des sociétés de services énergétiques en Ukraine enregistrent des résultats satisfaisants. Mais deux choses restent à éclaircir. On ignore si, en Ukraine, les sociétés de services énergétiques seront capables de fonctionner sans le soutien de subventions et de prêts internationaux. Par ailleurs, les sociétés de services énergétiques ne travaillent pas sur la base du CPE, mais agissent plutôt comme des sociétés de conseil.

Types de projets mis en œuvre

Les sociétés de services énergétiques sont présentes dans différents secteurs selon les pays. Dans l'ensemble, le secteur public et, dans certains cas, le secteur industriel sont les clients et moteurs les plus importants du secteur des sociétés de services énergétiques. Le secteur résidentiel n'est pas une cible fréquente du CPE.

Le secteur public est en général celui qui occupe la place la plus importante dans l'éventail des activités des sociétés de services énergétiques, dans la mesure où beaucoup de sociétés de services énergétiques sont créées à partir des services d'utilité publique et des grandes multinationales manufacturières qui leur permettent de bénéficier d'un financement plus facilement.

Dans certains pays, ce sont les projets du secteur industriel qui l'emportent. Cela pourrait toutefois s'expliquer par l'insuffisance de fonds des autorités régionales et locales. Certes, en théorie, le concept du CPE devrait se révéler particulièrement intéressant pour exploiter l'énorme potentiel des options rentables en matière d'efficacité énergétique dans tous les pays, mais les succès variables des sociétés de services énergétiques dans différents secteurs et pays donnent à penser que de nombreux obstacles entravent la poursuite du développement du secteur des sociétés de services énergétiques.

Dans l'ensemble, les sociétés de services énergétiques mettent en œuvre une diversité de mesures d'efficacité énergétique, notamment dans les domaines suivants: l'éclairage, le chauffage et l'air conditionné à haut rendement, l'amélioration des procédés industriels, la cogénération ainsi que les systèmes de récupération de la chaleur et de gestion centralisée de l'énergie. Les sociétés de services énergétiques sont souvent des sociétés de conseil qui disposent de compétences générales en ingénierie ou en efficacité énergétique. Il s'agit souvent de fournisseurs de technologies énergétiques et elles peuvent parfois être liées à un fabricant particulier d'équipement économe en énergie.

OBSTACLES ET PROBLÈMES ACTUELS QUI ENTRAVENT LE SUCCÈS DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Aperçu des obstacles par secteur

Le secteur public demeure l'un des secteurs les plus importants des activités des sociétés de services énergétiques. Toutefois, il existe de nombreux obstacles à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets.

L'un de ces obstacles est l'absence d'une procédure transparente en matière d'appels d'offres ou de marchés publics. Dans nombre de pays, des dispositions particulières aux sociétés de services énergétiques font encore défaut sur le plan du cadre réglementaire et l'existence de certaines dispositions juridiques traditionnelles peut engendrer des problèmes pour les opérations des sociétés de services énergétiques, notamment pour ce qui est de la passation des marchés publics. Dans le secteur public, le CPE nécessite presque toujours la passation de marchés publics et, par conséquent, le respect des règles en la matière comme l'obligation de mise en concurrence. Malheureusement, la plupart des décisions relatives aux appels d'offres sont prises en s'appuyant uniquement sur le meilleur prix proposé et sans tenir compte du coût de cycle de vie du nouvel équipement.

Un autre grand obstacle propre au secteur public est lié aux problèmes budgétaires auxquels les autorités nationales, régionales et locales sont confrontées. Dans de nombreux pays, le niveau inadéquat de service énergétique constitue un obstacle important au CPE.

Dans le **secteur industriel**, le CPE est utilisé moins fréquemment que dans le secteur public. Ce choix est dicté par certains problèmes qui entravent les activités des sociétés de services énergétiques.

Dans la plupart des cas, les entreprises industrielles ne sont pas très intéressées par le CPE étant donné leurs activités principales. Le CPE peut limiter les capacités d'investissement de l'entreprise dans la mesure où les prêts et les paiements correspondant au CPE peuvent avoir une incidence négative sur le bilan.

L'un des problèmes majeurs tient au fait que les périodes d'amortissement des projets des sociétés de services énergétiques sont considérées comme longues pour beaucoup d'entreprises industrielles. Les administrateurs n'acceptent des durées d'amortissement supérieures à trois ans que si les investissements réalisés dans le domaine de la production sont concernés, mais non en cas d'« apports » par exemple en matière d'énergie.

Dans de nombreuses entreprises, on manque de personnel qualifié et l'infrastructure en matière de gestion énergétique est limitée. De plus, le lien entre le personnel technique et la direction stratégique fait défaut. Il arrive parfois que la compréhension technique puisse provenir directement des sociétés de services énergétiques mais que la participation de la direction aux questions d'efficacité énergétique soit nécessaire pour assurer la réussite du projet.

En général, les obstacles rencontrés dans le secteur industriel ne sont pas tant de nature financière que liés au faible intérêt des clients potentiels pour les activités des sociétés de services énergétiques.

Dans les pays en développement et dans les pays en transition, la situation est cependant différente. Beaucoup de pays préfèrent moderniser leurs procédés de fabrication plutôt que d'investir dans l'efficacité énergétique. Dans nombre de ces pays, le système financier n'est pas bien développé et le secteur privé est souvent synonyme d'un risque de crédit plus élevé, d'où le fait que les sociétés de services énergétiques sont moins désireuses de travailler avec le secteur industriel.

Le **secteur résidentiel** est la partie la plus réduite des activités des sociétés de services énergétiques. Dans de nombreux cas, les sociétés de services énergétiques estiment que les économies d'énergie et de coût dérivant des projets menés dans le secteur résidentiel sont faibles par rapport aux coûts de transaction, notamment lorsque les bâtiments sont la propriété de plusieurs propriétaires privés. Auxquels cas, des incertitudes juridiques concernant la propriété des bâtiments résidentiels rendent plus difficile la mise en œuvre des projets de CPE. La part des responsabilités à assumer par les propriétaires et les locataires en ce qui concerne les mesures d'efficacité énergétique reste floue.

Les propriétaires et les locataires de bâtiments ne se rendent pas compte souvent du potentiel et des possibilités d'économie d'énergie offerts par le CPE. D'autre part, il arrive aussi parfois que les niveaux des services énergétiques soient insuffisants. De plus, beaucoup de propriétaires de bâtiments et d'appartements disposent d'un budget limité et préféreraient très souvent dépenser leur argent en procédant à des améliorations des conditions de vie, par exemple en installant un ascenseur. Les propriétaires des bâtiments résidentiels envisagent très souvent la mise en œuvre des projets de CPE comme une perturbation de leur cadre de vie et comme une source de tracas. On voit aussi souvent d'un mauvais œil les fournisseurs d'énergie et l'on craint de s'engager d'une manière ou d'une autre.

La pratique actuelle des subventions à l'énergie qui en fait baisser le prix n'incite pas non plus à procéder à des améliorations en matière d'efficacité énergétique.

Dans l'ensemble, l'existence des obstacles précités entrave presque toutes les activités des sociétés de services énergétiques dans le secteur résidentiel, même si le potentiel d'économies dans ce secteur est bien supérieur à celui que l'on observe dans d'autres secteurs.

Problèmes posés par le modèle d'entreprise concluant un CPE

Dans le cadre de leurs opérations commerciales, les sociétés de services énergétiques sont confrontées à certains problèmes liés à la nature de la mise en œuvre des projets de CPE.

Le processus de rémunération inhérent à la mise en œuvre du CPE se caractérise par une certaine lourdeur. Le démarchage des clients, la signature des contrats et la réalisation des premiers profits prennent du temps aux sociétés de services énergétiques. Elles doivent établir et soumettre des audits et des propositions énergétiques en général sans être rémunérées et dans l'attente de la signature d'un contrat par le client. Et même si le client signe, ce sont les sociétés de services énergétiques qui conservent la responsabilité d'obtenir un financement, dans le cas du modèle des économies partagées, alors que le client risque de ne pas s'engager financièrement.

Les sociétés de services énergétiques courent aussi des risques liés au fait de fournir des garanties et d'avoir à prouver que les économies ont bel et bien été réalisées. Le client et la société de services énergétiques doivent convenir très clairement de la manière dont les économies d'énergie vont être calculées et des méthodes de mesure et de vérification (M&V) qui vont être utilisées à cette fin. Les économies d'énergie sont en général calculées sur la base des prix de l'énergie en vigueur. En cas d'augmentation des prix de l'énergie, la rémunération des sociétés de services énergétiques peut en pâtir. Cela peut créer des difficultés au moment de convenir d'économies avec les clients et, du même coup, engendrer une situation délicate lorsqu'on cherche un financement auprès des banques.

De plus, les sociétés de services énergétiques ne contrôlent pas toujours la manière dont la technologie est exploitée et maintenue, ce qui peut aussi entraîner des problèmes lors de la mise en œuvre des projets de CPE.

Lorsque les sociétés de services énergétiques doivent mobiliser des capitaux du marché et trouver des fonds pour le projet, elles risquent de ne pas être payées dans les délais prévus à cause des retards enregistrés par la passation des marchés. De tels retards peuvent nuire considérablement aux projections financières et au délai d'amortissement.

Enfin, dans certains pays, les clients sont considérés comme financièrement moins viables. Dans le secteur industriel, les entreprises ont aussi la possibilité d'être délocalisées ou de cesser leurs activités assez rapidement. Par conséquent, les sociétés de services énergétiques préfèrent les clients du secteur public.

Obstacles législatifs et réglementaires

L'un des principaux obstacles actuels au développement des sociétés de services énergétiques est l'absence ou l'insuffisance de législation en matière de services énergétiques et d'efficacité énergétique, comme on le constate à présent au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine et en ex-République yougoslave de Macédoine.

S'il est très important d'avoir en place une législation primaire, le succès des sociétés de services énergétiques dépend aussi de l'existence et de la mise en œuvre de la législation secondaire. L'absence de cette dernière entrave à l'heure actuelle le développement des sociétés de services énergétiques en République de Moldova. En Bosnie-Herzégovine, un grand obstacle au succès des sociétés de services énergétiques est constitué par l'absence du cadre réglementaire nécessaire pour définir le mode de création et de fonctionnement de ces sociétés.

En Croatie, la législation secondaire sur l'efficacité énergétique n'est pas totalement élaborée. Il en résulte que les sociétés de services énergétiques ne peuvent pas facturer leurs prestations comme un tout et doivent payer la TVA pour le matériel installé pour le client, ce qui peut hypothéquer les profits.

En Albanie, l'existence de règlements complexes et non transparents et d'une législation plus déclaratoire qu'opérationnelle représente un obstacle. En Bulgarie, les obstacles sont constitués également par de fréquents amendements à la législation en vigueur.

Les incitations légales, telles que les exonérations fiscales, font défaut en Ukraine, alors que les investissements sont perçus comme étant trop risqués pour les entreprises ukrainiennes qui sont souvent dans une situation financière difficile.

L'absence d'agence de l'efficacité énergétique dans le pays peut aussi devenir un frein au développement du marché des sociétés de services énergétiques, par exemple au Kazakhstan.

En Fédération de Russie, l'un des obstacles à la poursuite du développement du marché des sociétés de services énergétiques tient à l'absence de plans d'action ou de mise en œuvre détaillés en matière d'efficacité énergétique. La situation est la même au Kazakhstan.

En Fédération de Russie comme au Kazakhstan, la grande disponibilité de ressources naturelles a également entravé la prise de conscience de l'importance des projets d'efficacité énergétique et n'a donc pas incité à accroître l'efficacité énergétique. Toutefois, à l'heure actuelle, la situation évolue et la priorité est donnée, au niveau gouvernemental le plus haut, à l'accroissement de l'efficacité énergétique.

Le faible niveau des prix de l'énergie n'incite pas à améliorer l'efficacité énergétique. Les prix bas de l'électricité et du chauffage sont particulièrement indiqués en Albanie, en Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine. L'absence d'un marché de l'énergie libéralisé qui puisse influencer sur les prix est considérée comme un élément qui limite considérablement la rentabilité des projets d'efficacité énergétique en Ukraine.

Dans certains pays, les prix de l'énergie sont encore largement subventionnés, et les fonds qui pourraient être utilisés pour des améliorations de l'efficacité énergétique sont réorientés pour payer les subventions à l'énergie. Au Bélarus, par exemple, les tarifs de l'énergie sont subventionnés dans le secteur du bâtiment et il existe des taux fixes pour les prix de l'électricité et du chauffage. De plus, au Bélarus, il existe un monopole d'État en matière de production et de transport d'énergie.

On ne comprend pas toujours les possibilités offertes par l'efficacité énergétique dans tous les pays examinés. Des problèmes de sécurité peuvent aussi empêcher l'introduction d'un plus grand nombre de nouvelles technologies d'efficacité énergétique. Beaucoup d'entreprises ne sont pas intéressées par la réduction de l'utilisation de l'énergie parce qu'elles craignent de perdre des revenus. En Croatie, par exemple, un grand nombre de consommateurs montrent peu d'intérêt pour l'efficacité énergétique étant donné que les avantages des sociétés de services énergétiques et la notion même d'efficacité énergétique sont mal connus dans le pays.

En ex-République yougoslave de Macédoine, les obstacles à l'activité des sociétés de services énergétiques sont aussi liés au manque de clarté des procédures juridiques concernant les projets des sociétés de services énergétiques ainsi qu'à l'absence de modèles de contrat et d'avis d'appel d'offres.

De plus, la technologie et l'équipement d'efficacité énergétique, dans certains cas, ne sont pas fabriqués dans le pays et, par conséquent, peuvent se révéler coûteux en raison des taxes d'importation élevées.

Le financement des projets

Un grand nombre de banques et d'institutions financières manquent d'informations sur le potentiel d'efficacité énergétique. Cela réduit les possibilités offertes aux sociétés de services énergétiques d'emprunter de l'argent, notamment lorsque la mise en œuvre du modèle du CPE est perçue comme une entreprise à risque.

En Albanie, on manque d'expérience en matière de financement de projets d'efficacité énergétique par les banques commerciales ainsi que de ressources financières appropriées et accessibles. La Bulgarie et la Serbie connaissent une situation analogue avec les banques commerciales. Au Kazakhstan, on dispose par ailleurs d'une expérience limitée et les mécanismes institutionnels et de financement pour la mise en œuvre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique font défaut. Toutefois, il existe aussi des exemples positifs. En ex-République yougoslave de Macédoine, on dénombre douze banques qui disposent de lignes de crédit pour l'efficacité énergétique (le plus souvent, mises en œuvre par le canal de la Banque macédonienne pour la promotion du développement) et/ou de fonds pour financer des projets d'efficacité énergétique.

Parmi les obstacles actuels au succès des sociétés de services énergétiques en Roumanie, on compte le manque de compétences internes des banques locales dans le domaine de l'évaluation des projets d'efficacité énergétique ainsi que les possibilités restreintes d'élaborer des projets pouvant pleinement bénéficier de concours bancaires.

Très souvent, les banques ne veulent pas prêter d'argent aux sociétés de services énergétiques ou exigent des taux d'intérêt élevés. Les banques sont particulièrement réticentes à prêter de l'argent aux petites et nouvelles sociétés de services énergétiques qui ne peuvent pas fournir assez de garanties ou dont elles ne peuvent pas apprécier la capacité de remboursement.

Les opérations des sociétés de services énergétiques et leur capacité ultérieure d'obtenir un financement se voient compromises par le fait que leurs clients et les institutions financières estiment que le projet ne se traduira pas par les économies d'énergie et de coût prévues par ces sociétés.

Les obstacles que le marché croate fait apparaître pendant la mise en œuvre des projets des sociétés de services énergétiques touchent aux litiges concernant la propriété, la prédominance de contrats à long terme (traités comme une forme de crédit) et la faiblesse ou l'insuffisance du soutien des projets d'efficacité énergétique.

Le manque de moyens financiers nationaux et municipaux affectés à l'élaboration de projets d'efficacité énergétique ou l'absence de lignes de crédit spécialement prévues dans le budget national (cas de la Fédération de Russie et de la Serbie) entravent la poursuite du développement du marché des sociétés de services énergétiques.

Le marché des sociétés de services énergétiques en Ukraine est entravé financièrement du fait que ces sociétés ne disposent pas de ressources suffisantes pour mener à bien de nombreux projets, à moins d'être financées de l'extérieur, et que le niveau élevé des taux d'intérêt des prêts qui leur sont consentis compromet leur rentabilité.

En principe, des moyens financiers suffisants sont disponibles sur les marchés à la fois nationaux et internationaux pour financer l'activité des sociétés de services énergétiques. Il peut s'agir du soutien apporté par les subventions, les prêts ou les facilités de crédit, et consentis par beaucoup d'institutions financières. Toutefois, le problème majeur semble être

l'absence de lien entre les éventuels bailleurs de fonds et les sociétés de services énergétiques ou leurs clients.

D'autre part, dans tous les pays, les sociétés de services énergétiques risquent également de voir leur client dans l'incapacité de rembourser et elles pourraient ne le découvrir qu'une fois achevé le travail préparatoire au contrat.

Le faible niveau de sensibilisation

La population connaît mal ou ignore le potentiel des sociétés de services énergétiques. On ne comprend pas les possibilités qui sont offertes par les mesures d'efficacité énergétique. Tel est le cas non seulement pour le grand public mais également parmi les responsables politiques des pays examinés ici.

On se méfie aussi de l'externalisation et de l'idée de permettre à des étrangers de participer à l'exploitation d'un site, de peur de perdre des emplois. L'information sur les sociétés de services énergétiques est parfois très rare et ce concept est par conséquent peu connu, voire pas du tout.

L'organisation d'actions et de campagnes de sensibilisation, dont des séminaires, des formations spécialisées et des publications dans les médias, sont nécessaires afin de mieux faire connaître l'importance et le rôle des sociétés de services énergétiques dans le domaine des investissements d'efficacité énergétique.

ÉLÉMENTS QUI CONTRIBUENT À LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES

L'aide gouvernementale au développement du marché des sociétés de services énergétiques

L'engagement gouvernemental à l'égard de l'efficacité énergétique est un élément qui contribue de manière très importante au succès des sociétés de services énergétiques. L'introduction de **programmes et politiques en matière d'efficacité énergétique** au niveau de l'État, même s'ils ne sont pas spécifiquement axés sur les sociétés de services énergétiques, peut favoriser leur développement.

Par exemple, un élément qui contribue au développement du marché albanais des sociétés de services énergétiques peut être l'adoption d'une nouvelle loi sur l'efficacité énergétique et le projet de plan d'action national sur l'efficacité énergétique. Le projet de loi a été élaboré et il prévoit un certain nombre de mesures propices à l'investissement énergétique, y compris l'obligation d'effectuer des audits énergétiques, une évaluation nationale des potentiels d'économies d'énergie et la création d'un Fonds pour l'efficacité énergétique.

L'introduction du CPE dans la loi constituera une incitation importante au développement du marché des sociétés de services énergétiques. Une telle mesure a été prise, par exemple, en Fédération de Russie où la loi sur l'efficacité énergétique était également liée à la législation budgétaire (pour les contrats de services énergétiques conclus avec l'État et les municipalités).

La loi sur l'efficacité énergétique a été adoptée en Serbie où elle prévoit d'attribuer de nouvelles responsabilités aux municipalités: dosage de l'énergie, planification stratégique de l'énergie et mise en place de marchés locaux de l'énergie.

Les sociétés de services énergétiques auraient aussi intérêt à disposer de cadres institutionnels clairs pour leurs opérations commerciales. Ces cadres devraient spécifier les options fiscales et limiter certains des problèmes institutionnels liés à la création d'une société de services énergétiques.

Les **agences de l'énergie** peuvent jouer un rôle déterminant dans la promotion des activités des sociétés de services énergétiques. Elles peuvent servir de sources d'information et de coordination principales en matière de politiques d'efficacité énergétique et de sociétés de services énergétiques. Elles peuvent s'avérer décisives pour aider les projets de démonstration des sociétés de services énergétiques et autres activités de promotion de ces sociétés. Ces agences peuvent aussi jouer un rôle important de médiateurs entre les sociétés de services énergétiques et leurs clients, notamment dans les secteurs public et résidentiel. En particulier, les agences peuvent aider les fonctionnaires du secteur public, fournir des modèles de contrat en matière de CPE, donner des conseils dans le domaine de l'efficacité énergétique et parfois favoriser les négociations entre une société de services énergétiques et des clients.

Le niveau des prix de l'énergie est important pour les améliorations apportées en matière d'efficacité énergétique. **L'élimination des subventions aux prix de l'énergie** serait un

grand pas pour la promotion des activités des sociétés de services énergétiques. La libéralisation des prix de l'énergie, par exemple, a commencé en Serbie.

L'introduction d'**obligations d'efficacité énergétique** peut devenir un autre instrument politique pour aider indirectement les sociétés de services énergétiques. L'existence de codes de la construction, d'objectifs en matière de consommation d'énergie, d'audits énergétiques obligatoires et d'exigences concernant la gestion accroît la demande d'opérations menées par les sociétés de services énergétiques. D'autre part, le subventionnement par l'État d'audits énergétiques obligatoires ne peut pas toujours être perçu de manière positive par les sociétés de services énergétiques dans la mesure où la qualité de ces audits peut se révéler médiocre et qu'un deuxième audit pourrait être par la suite nécessaire si les sociétés de services énergétiques sont invitées à soumettre l'offre de CPE.

En Croatie, par exemple, la loi sur la planification physique et la construction sert de base à l'adoption de règlements concernant la performance énergétique des bâtiments. La certification énergétique obligatoire des bâtiments est en place depuis 2010.

L'obligation d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics peut contribuer au succès des sociétés de services énergétiques. L'introduction de dispositions juridiques concernant la procédure de passation des marchés publics, en particulier celles qui permettent aux institutions publiques d'engager des dépenses sur plusieurs années, est le meilleur moyen de créer une demande de services de sociétés de services énergétiques dans le secteur public. Les objectifs et les obligations en matière d'efficacité énergétique, assortis de délais, sont plus efficaces que tous les programmes d'aide à l'efficacité énergétique.

Les certificats blancs, qu'on appelle aussi certificats d'économies d'énergie ou crédits d'efficacité énergétique, voient le jour dans certains pays. Dans le cadre de ces dispositifs, les producteurs, les fournisseurs ou les distributeurs d'énergie sont tenus de permettre à l'utilisateur final de réaliser des économies à hauteur d'un objectif fixé. À défaut, ils doivent payer une pénalité. Les certificats blancs sont attribués à ceux qui peuvent démontrer qu'ils permettent des économies d'énergie. Ces certificats peuvent être conservés ou vendus à des producteurs, fournisseurs ou distributeurs qui ne peuvent pas atteindre leurs propres objectifs.

Certaines approches destinées à encourager les sociétés de services énergétiques peuvent aussi passer par des **subventions et une exonération fiscale** accordées aux sociétés de services énergétiques ou à des projets d'efficacité énergétique, des exonérations de taxes professionnelles sur les frais d'audit énergétique et des subventions aux audits énergétiques. Toutefois, la valeur de ces subventions est discutable. Elles peuvent être contre-productives et entraver le développement de solutions commercialement durables sur le marché.

Les **projets de démonstration** organisés par le secteur public pourraient se révéler déterminants pour faire mieux connaître les sociétés de services énergétiques et améliorer la confiance à l'égard de leurs activités. Les projets de démonstration peuvent être menés en coopération avec des sociétés de services énergétiques expérimentées ou les agences de l'énergie d'autres pays voire, si possible, du marché local.

Les **programmes de promotion** de l'efficacité énergétique peuvent comprendre des programmes d'information et des campagnes publiques sur l'efficacité énergétique. La diffusion de l'information et la publicité concernant les sociétés de services énergétiques peuvent être assurées par une agence de l'énergie, les sociétés de services énergétiques elles-

mêmes et/ou leurs associations. Les efforts communs menés par le gouvernement et le secteur privé en pareil cas ne peuvent qu'être profitables aux deux parties.

Afin d'améliorer la qualité des services fournis par les sociétés de services énergétiques actuelles et d'accroître la confiance à leur égard et à l'égard de leur fiabilité, un **système d'agrément** des sociétés de services énergétiques ainsi que les critères et mécanismes d'un système de certification peuvent être mis en place. Les critères éventuels de cet agrément pourraient être notamment un éventail de services offerts, les capacités de financement et de gestion du projet, les capacités technologiques et de conception du projet, et les capacités de mesure et de vérification (M&V). Toutefois, le système d'agrément pourrait aussi s'avérer désavantageux car la procédure d'obtention de l'agrément est en général coûteuse et, par conséquent, les petites sociétés de services énergétiques pourraient ne pas en avoir les moyens.

Les sociétés de services énergétiques présentes dans les pays en transition ont souvent besoin de garanties leur permettant de bénéficier de prêts bancaires. Elles ont souvent de bonnes idées et disposent de connaissances techniques solides mais elles ne peuvent offrir aux banques comme garanties que leurs biens. Dans ce cas, la création de **mécanismes de soutien financier** pourrait aider les sociétés de services énergétiques. De tels mécanismes pourraient comprendre la création d'un mécanisme de garantie pour les projets d'efficacité énergétique, d'un fonds autorenouvelable pour les activités d'efficacité énergétique, d'une redevance, de garanties partielles du risque, de fonds spéciaux ou de crédits d'intérêt. L'exemple de la création du fonds autorenouvelable en République de Moldova peut être stimulant et servir en partie à aider les opérations des sociétés de services énergétiques.

L'aide internationale aux activités des sociétés de services énergétiques

En raison des contraintes budgétaires, de nombreux pays ne sont pas en mesure de créer des fonds de garantie et d'autres mécanismes de soutien pour les sociétés de services énergétiques. Le soutien financier des institutions financières internationales (telles que la Banque mondiale et la BERD) et d'autres organismes donateurs internationaux (par exemple le FEM et le PNUD) est donc important.

Par exemple, l'une des initiatives les plus importantes qui favorisent la création de sociétés de services énergétiques en Bosnie-Herzégovine a été la mise au point d'une nouvelle ligne de crédit pour les projets sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette ligne de crédit sera créée par le BERD en 2013. Elle vise à promouvoir la création et le développement des sociétés de services énergétiques étant donné que tous les projets à mettre en œuvre au moyen de ce mécanisme seront fondés sur le principe de ces sociétés.

Les subventions accordées et les prêts consentis à des conditions favorables dans le cadre des systèmes internationaux d'aide peuvent être utilisés pour l'élaboration des projets en tant que capital principal et en tant que garantie. Ils peuvent aussi prendre la forme de prêts sans intérêt.

Les garanties de prêts pourraient être un élément déterminant permettant de susciter l'intérêt des banques commerciales locales pour le prêt d'argent en vue de la poursuite du développement du secteur des sociétés de services énergétiques. Les programmes de garantie de prêts aident les nouvelles sociétés de services énergétiques à obtenir un financement initial, à établir un historique de crédit et à créer un processus d'emprunt avec une banque. Une fois

ces programmes mis en place, les grandes sociétés de services énergétiques n'ont plus besoin d'un programme de garantie de prêts.

Les organismes internationaux peuvent aussi fournir un financement pour la création du fonds de développement des sociétés de services énergétiques, un fonds vert ou un fonds pour l'efficacité énergétique. Par exemple, la Banque mondiale a accordé des prêts aux sociétés de services énergétiques en Croatie pour mettre en œuvre le CPE. En Bulgarie, le Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique (BEEF) a été créé avec une telle aide internationale.

En Roumanie, le mécanisme de financement de l'efficacité énergétique (EEFF) a été créé avec l'aide financière de la BERD et de l'Union européenne. L'EEFF se présente sous la forme d'une ligne de crédit basée sur des subventions qui est prise en charge par six banques roumaines et conçue pour des entreprises privées. Ces entreprises peuvent obtenir un prêt à taux réduit pouvant aller jusqu'à 2,5 millions d'euros auprès d'une des banques participantes, une assistance technique gratuite fournie par un conseil spécialisé et une subvention pouvant s'élever jusqu'à 15 % à l'achèvement de l'investissement.

Le renforcement des capacités et d'autres soutiens peuvent être fournis par des institutions internationales. Par exemple, dans le cadre du projet du PNUD mené au Bélarus, le Centre international de l'énergie a été créé.

L'aide des institutions commerciales aux sociétés de services énergétiques

La fourniture éventuelle d'un financement par le système bancaire local peut jouer un rôle essentiel dans l'aide accordée aux sociétés de services énergétiques. La compréhension des activités des sociétés de services énergétiques et l'aide fournie par les institutions commerciales témoignent de la maturité du secteur financier d'un pays.

Toutefois, dans beaucoup de pays, les banques connaissent mal le CPE. Dans de nombreux cas, elles nourrissent aussi des doutes sur la capacité de remboursement des sociétés de services énergétiques et de leurs clients. Souvent, les institutions financières locales n'ont pas les moyens d'apprécier comme il convient les offres de CPE et ne souhaitent pas investir du temps et des ressources dans ce secteur. Par conséquent, la diffusion de l'information et le renforcement des capacités sont des facteurs importants de la réussite des sociétés de services énergétiques.

Le passage des institutions publiques ou internationales aux banques commerciales en matière de financement n'est pas facile étant donné que les premières peuvent offrir de meilleures conditions que les secondes. La **suppression des subventions et prêts publics** dès que les banques commerciales peuvent et veulent s'engager sur la voie du CPE est donc très importante. Faire en sorte que les sociétés de services énergétiques soient préparées à faire face aux conditions commerciales de financement et que les banques commerciales puissent financer les sociétés de services énergétiques exige des efforts considérables.

Les **mécanismes basés sur le marché** comportent des incitations à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les institutions financières ont besoin d'élaborer des mécanismes pour reconnaître et définir les économies de coût et les flux de liquidités découlant des projets des sociétés de services énergétiques et pour employer ces fonds en tant que moyen de remboursement des prêts et que garantie de prêt. La clef du succès de la mise en œuvre des

contrats passés par les sociétés de services énergétiques est la création d'un système de paiement garantissant que les flux de liquidités découlant du projet sont fournis aux emprunteurs. En général, les sociétés de services énergétiques ont besoin d'une plus grande flexibilité en matière de produits de prêt, de telle sorte que les programmes puissent être ajustés en cours d'exécution.

Les petits projets ne répondent pas souvent aux critères de financement du fait des préférences des institutions financières et des coûts de transaction élevés de ces projets. Le **regroupement des projets** peut être une solution pour réduire les coûts de transaction et faciliter ainsi le financement et la mise en œuvre des projets. On peut procéder à ce regroupement de différentes façons. Une banque ou une société de services énergétiques peut servir de coordonnateur du projet. Le regroupement des projets en matière de bâtiments est particulièrement important étant donné que beaucoup de sociétés de services énergétiques et de banques n'acceptent pas les projets au-dessous d'une certaine valeur. Les regroupements pourraient concerner plusieurs bâtiments commerciaux ou résidentiels ou encore des installations à projets multiples. Une normalisation de l'approche et des critères des petits projets peut améliorer leur accès au financement.

Les banques commerciales peuvent mettre en place des **programmes de financement de l'efficacité énergétique** spécifiques et les sociétés de services énergétiques en tireraient certainement profit. Ces programmes définissent avec précision les conditions de prêt et offrent donc aux sociétés de services énergétiques plus de possibilités de présenter une demande de financement.

La mise en place de départements d'efficacité énergétique ou d'équipes financières internes disposant d'ingénieurs et d'analystes aidera les banques commerciales à évaluer les risques technologiques associés aux projets d'efficacité énergétique. Et elle aboutira finalement à un meilleur financement des projets d'efficacité énergétique par les institutions commerciales.

Autres mesures

Le renforcement des capacités permettant de mesurer l'importance des sociétés de services énergétiques est déterminant pour le succès à long terme de ces dernières. Les clients ont besoin de mieux connaître et de mieux comprendre l'efficacité énergétique et les sociétés de services énergétiques grâce à la diffusion d'information, à des campagnes publiques et à des formations. L'information doit être diffusée aux clients potentiels des sociétés de services énergétiques dans tous les secteurs (public, industriel, résidentiel et commercial) de manière permanente. Les politiques, les décideurs et les responsables des installations dans tous les secteurs doivent comprendre que les mesures d'efficacité énergétique peuvent réduire les coûts.

Les sociétés de services énergétiques nécessitent également un renforcement des capacités et un partage d'informations concernant les nouvelles technologies, les institutions financières et les approches appropriées en matière de passation de contrat. Cela peut être assuré par des établissements d'enseignement, des conférences internationales, des programmes de formation, des ateliers et des manuels.

Un rôle important peut être joué par les **associations de sociétés de services énergétiques** pour ce qui est de leur développement. La fonction principale des associations de sociétés de

services énergétiques est de fournir une assistance technique, juridique et autres aux sociétés qui en sont membres. Elles peuvent aussi encourager leurs membres à jouer un rôle actif dans la formation de leurs clients dans le domaine des opérations et de l'entretien de l'équipement qu'elles installent.

La normalisation des contrats, les protocoles de mesure et de vérification (M&V) et les mécanismes de règlement des différends permettront aux clients et aux institutions financières de mieux comprendre les sociétés de services énergétiques. L'élaboration de protocoles de mesure et de vérification (M&V) acceptables contribuerait également au développement du secteur des sociétés de services énergétiques. Le Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique a été élaboré par Efficiency Valuation Organization (EVO). Il définit les approches normalisées de la mesure des économies d'énergie. Le Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique présente un aperçu des meilleures techniques pratiques actuelles permettant de vérifier les résultats des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans les installations commerciales et industrielles. Il pourrait aussi être utilisé par les opérateurs des installations pour évaluer et améliorer la performance de ces dernières.

CONCLUSIONS

Les sociétés de services énergétiques représentent une tendance croissante dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces groupes conseils mettent en application des mesures destinées à réduire la consommation d'énergie, les coûts techniques et financiers, et à fournir des garanties en matière d'économies d'énergie pour les projets d'efficacité énergétique.

Les sociétés de services énergétiques peuvent avoir un impact considérable sur la promotion de l'efficacité énergétique. À ce titre, elles peuvent assurer des services, financer des projets d'efficacité énergétique, installer des équipements d'efficacité énergétique et contrôler les économies d'énergie des projets. La différence principale entre les sociétés de services énergétiques et les autres types de sociétés de conseil en efficacité énergétique réside dans le fait que les sociétés de services énergétiques garantissent des économies d'énergie et peuvent offrir une manière efficace et souple de réduire les risques techniques et financiers pour les projets d'efficacité énergétique.

Le marché des sociétés de services énergétiques se développe à l'échelon mondial, bien que le niveau de son développement diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Le présent examen concerne les pays qui participent au projet FIEE, à savoir l'Albanie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République de Moldova, la Roumanie, la Serbie et l'Ukraine. Aux fins du rapport, tous les pays participants ont été répartis en trois groupes: les États membres de l'Union européenne, les pays de l'Europe du Sud-Est et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

L'examen a mis en évidence qu'un cadre législatif et réglementaire à l'appui des mesures d'efficacité énergétique a été élaboré dans tous les pays à l'exception de la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, des mesures spécifiques en faveur des sociétés de services énergétiques n'ont pas été introduites dans la loi en Albanie, au Bélarus, au Kazakhstan et en ex-République yougoslave de Macédoine. Cette carence constitue un obstacle au développement du marché des sociétés de services énergétiques dans ces pays. De plus, l'absence de législation secondaire est une entrave à la mise en œuvre du cadre réglementaire dans son ensemble en Fédération de Russie, en République de Moldova, en Serbie et en Ukraine. L'adoption des Plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE), par ailleurs, joue un rôle important dans la promotion des activités des sociétés de services énergétiques.

La mise en place de mesures encourageant l'efficacité énergétique et fournissant des incitations propices à la maturation du marché des sociétés de services énergétiques est une exigence imposée aux États membres de l'Union européenne (UE) et s'effectue conformément aux directives pertinentes de l'UE. Cela a été incorporé à la législation primaire et secondaire en Bulgarie, en Croatie et en Roumanie. En outre, la conformité avec la réglementation de l'UE est un moteur pour les autres pays tels que la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'introduction d'incitations juridiques au développement des sociétés de services énergétiques se traduit par l'expansion des activités et des initiatives en matière de sociétés de

services énergétiques dans les pays en question. Toutefois, en Albanie, au Kazakhstan et en ex-République yougoslave de Macédoine, il n'y a pas de sociétés de services énergétiques en dépit du cadre réglementaire en vigueur en matière d'efficacité énergétique. Dans les autres pays, on enregistre quelques initiatives ayant trait aux sociétés de services énergétiques, par exemple au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et en République de Moldova, mais ces activités sont très limitées. Certaines entreprises mènent des opérations analogues à celles des sociétés de services énergétiques en Fédération de Russie et en Ukraine. Toutefois, on pourrait soutenir que les opérations de ces entreprises ne sont pas à proprement parler celles de sociétés de services énergétiques dans la mesure où elles ne s'appuient pas sur la mise en œuvre du modèle d'entreprise concluant un CPE. On trouve un marché des sociétés de services énergétiques plus développé en Bulgarie, en Croatie et en Roumanie, où les opérations des sociétés de services énergétiques reposent sur une législation appropriée et sont prises en compte dans les PNAEE et les autres programmes d'État.

Les problèmes actuels auxquels la poursuite du développement des sociétés de services énergétiques se voit désormais confrontée sont constitués par les obstacles législatifs et les entraves au financement des projets. La plupart des pays ne disposent pas d'une législation secondaire et de plans d'action spécifiques à l'appui des sociétés de services énergétiques. Le manque de financement et de soutien bancaire empêche les sociétés de services énergétiques de mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique. La méconnaissance du potentiel offert par les sociétés de services énergétiques parmi la population et les responsables politiques représente l'un des obstacles majeurs. Le manque de compétences des banques locales dans le domaine de l'évaluation des projets d'efficacité énergétique fait aussi obstacle au succès des opérations des sociétés de services énergétiques.

Toutefois, les éléments qui contribuent à la poursuite du développement du marché des sociétés de services énergétiques incitent à favoriser la réalisation des projets des sociétés de services énergétiques. Outre les incitations législatives, d'autres mesures telles que la libéralisation du marché de l'énergie, l'établissement de fonds d'efficacité énergétique et la création de lignes de crédit pour l'efficacité énergétique peuvent aussi compter parmi les facteurs de succès.

Il existe plusieurs mécanismes d'aide au développement des sociétés de services énergétiques qui ne relèvent pas de l'État, notamment les subventions et prêts financiers fournis par les institutions financières et les organismes donateurs internationaux (BERD, Banque mondiale, FEM, PNUD, etc.) ainsi que les programmes de financement de l'efficacité énergétique des banques locales et d'autres institutions financières. Les mécanismes basés sur le marché jouent un rôle important pour inciter au financement et à la mise en œuvre des projets des sociétés de services énergétiques. Le regroupement des projets est également nécessaire étant donné qu'il offre la possibilité de réduire les coûts de transaction pour les projets de taille réduite et de faciliter ainsi un financement supplémentaire.

Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sont déterminantes pour le succès à long terme des sociétés de services énergétiques. La diffusion de l'information, les campagnes publiques et les formations aideront à mieux comprendre l'importance de la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de la mise en œuvre des projets des sociétés de services énergétiques à tous les niveaux.

ANNEXE

Albanie

Existence de sociétés de services énergétiques: pas de sociétés de services énergétiques.

Institutions spécialisées: Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE et Agence nationale albanaise des ressources naturelles (AKBN), (planification énergétique, établissement du bilan énergétique annuel et mise en place des cadres juridiques relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables).

Types de contrat: S.O.

Types de projet: S.O.

Cadre réglementaire: Stratégie énergétique nationale (2003), Plan d'action pour l'énergie (2007) et loi sur l'efficacité énergétique (2005).

Conformité avec la réglementation de l'UE: ratification du Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006); le pays vise à développer un cadre réglementaire adéquat et à libéraliser les marchés de l'énergie jusqu'en 2015.

Obstacles: règlements complexes et peu transparents, législation plus déclaratoire qu'opérationnelle, tarifs peu élevés, manque d'expérience en matière de financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable (par des banques commerciales) manque de ressources financières appropriées et accessibles, et sensibilisation encore insuffisante.

Facteurs de succès: projet d'une nouvelle loi sur l'efficacité énergétique, projet de Plan national d'action pour l'efficacité énergétique et loi albanaise sur l'efficacité énergétique destinée à instaurer des mesures axées sur l'investissement: obligation de réaliser des bilans énergétiques, évaluation nationale des potentialités en matière d'économies d'énergie et création d'un Fonds pour l'efficacité énergétique. Le Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE a mis en œuvre des programmes internationaux et nationaux d'économies d'énergie, a réalisé des audits énergétiques et est susceptible de servir de société de services énergétiques.

Existence de sociétés de services énergétiques

Il n'y a pas de sociétés de services énergétiques en Albanie. Les institutions qui participent activement au domaine de l'efficacité énergétique sont le Centre pour l'efficacité énergétique Albanie-UE et l'Agence nationale albanaise des ressources naturelles (AKBN). AKBN existe depuis 2006 en tant qu'entité publique responsable de la planification énergétique, de l'établissement du bilan énergétique annuel et de la mise en place des cadres juridiques relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

En Albanie, les politiques et règlements relatifs à l'efficacité énergétique sont fondés sur les dispositions de la Stratégie énergétique nationale, qui a été approuvée par le Gouvernement en juin 2003. Le Plan d'action pour l'énergie, qui met en œuvre cette stratégie, a été mis à jour en juin 2007. L'objectif principal de la Stratégie est de restructurer le secteur de l'énergie compte tenu des principes de l'économie de marché et de mettre au point une politique énergétique moderne.

En 2005, le Parlement albanais a approuvé la loi sur l'efficacité énergétique, qui définit des plans d'amélioration de l'efficacité énergétique. Les principaux objectifs de cette loi sont la réduction des pertes au cours du transport ou de la distribution, l'application renforcée des dispositions du Code de la construction (2002) relatives à l'énergie, un recours accru aux techniques de chauffage solaire de l'eau et aux systèmes décentralisés de chauffage des logements et de l'eau et le développement des transports publics.

La loi de 2002 relative à la « conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments » a instauré la base juridique nécessaire pour fixer les règles et rendre obligatoires certaines mesures favorisant la conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments. Cette loi stipule que la conception et la construction des bâtiments doivent répondre aux paramètres techniques nécessaires en matière de conservation, d'économie et d'utilisation efficace de l'énergie. Sur la base de cette loi, le Conseil des ministres a établi les normes, règles et conditions de conception et de construction, en matière de production et de conservation de chaleur dans les bâtiments, lesquelles figurent dans les dispositions relatives à l'énergie du Code de l'énergie pour les bâtiments.

De plus, les normes techniques, règles et conditions de conception, construction, production et conservation de l'énergie thermique dans les bâtiments sont établies par le décret gouvernemental de 2004 sur les « normes techniques en matière d'économies de chaleur dans les bâtiments ». En vertu de ce décret, les personnes physiques ou morales chargées de la conception de bâtiments, publics ou privés, sont tenues de respecter ces normes, règles et conditions. Les Conseils d'ajustement réglementaire des municipalités ou comtés n'autorisent la construction d'un bâtiment que si sa conception répond aux exigences fixées. Cette réglementation est conforme à la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments.

En 2008, une nouvelle loi sur la production, le transport et le commerce des biocarburants et autres carburants renouvelables utilisés pour le transport a également été adoptée.

La loi de 2009 relative à « l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits » est pleinement conforme à la Directive 92/75/CEE de l'UE et stipule l'obligation faite au fournisseur d'informer le consommateur en matière de consommation d'énergie électrique, d'autres formes d'énergie et d'autres ressources essentielles en assortissant d'une fiche d'information et d'une étiquette les appareils domestiques mis en vente, offerts en location ou en location-vente ou exposés à destination de l'utilisateur final. Sur la base de cette loi, le Conseil des ministres a rendu des décisions qui transposent les directives pertinentes de l'UE, appelées « mesures d'exécution ».

En outre, les dispositions du Traité instituant la Communauté de l'énergie (que l'Albanie a ratifié en 2006) prévoient que tous les pays membres approuvent un plan national d'action pour l'efficacité énergétique imposant aux institutions réglementaires de mettre en œuvre des mesures obligatoires.

Le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique de l'Albanie a été adopté en 2011 et s'emploie à être conforme à la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et à la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments. Il comprend une description des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique en Albanie qui sont

prévues afin d'atteindre les objectifs indicatifs pour 2010-2018. L'objectif national pour 2018 est de réaliser 9 % d'économies d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs est l'un des principaux objectifs définis dans la Stratégie énergétique nationale albanaise. Le Plan d'action en vue de l'application de cette Stratégie permettra une mise en œuvre mieux ciblée de la politique d'efficacité énergétique et un meilleur suivi de son succès à court terme – sur les trois prochaines années – d'ici 2012 et à long terme d'ici 2018.

Le premier PNAEE représente la phase initiale de la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique. Le PNAEE accorde une grande importance aux améliorations de l'efficacité énergétique dans le secteur public. L'ensemble complet de mesures d'efficacité énergétique pour le secteur public comporte des mesures concernant des normes plus strictes pour les nouveaux bâtiments publics, la certification des bâtiments, des programmes de rénovation, la promotion des contrats de performance énergétique, la promotion de l'éclairage des voies publiques, des campagnes d'information et de sensibilisation, la gestion de l'énergie, l'étiquetage énergétique et des normes minimales pour les appareils électriques.

L'agence de l'énergie actuelle pourrait jouer le rôle de conseillère auprès du gouvernement en matière de politique énergétique, fournir et analyser des données sur l'énergie pour appuyer l'élaboration des politiques et devenir une institution chef de file pour favoriser la diffusion des technologies d'efficacité énergétique sur le marché.

En Albanie, la mise en œuvre de la législation en vigueur et l'adoption d'une législation secondaire et d'instruments politiques de soutien constituent un problème majeur. D'autres programmes sont nécessaires pour faire la démonstration de l'efficacité énergétique et la promouvoir à tous les niveaux, y compris dans les écoles, les hôpitaux et autres bâtiments publics.

L'Albanie n'a pas encore mis en place des incitations financières pour promouvoir l'efficacité énergétique. Toutefois, la Stratégie énergétique nationale fait observer qu'il conviendrait de créer un Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique. Le secteur de l'énergie n'encourage pas encore les économies d'énergie au moyen de programmes de gestion de la demande des sociétés de services publics de distribution. Le gouvernement n'a pas encore développé les moyens d'informer la population afin de promouvoir les avantages et les technologies en matière d'efficacité énergétique.

Réglementation de l'UE

Comme la Stratégie énergétique nationale l'a souligné, la conformité avec les exigences de l'UE est un élément essentiel à prendre en considération pour le développement du secteur albanais de l'énergie. Dans la perspective de son adhésion à l'Union européenne, l'Albanie, en tant que Partie contractante, a ratifié le Traité instituant la Communauté de l'énergie en 2006. Les Parties contractantes se sont engagées à mettre en œuvre *l'acquis communautaire* pertinent, à élaborer un cadre réglementaire approprié et à libéraliser leur marché de l'énergie conformément à l'acquis au titre du Traité jusqu'en 2015. Ce dernier comprend des actes juridiques essentiels de l'UE dans le domaine de l'électricité, du gaz, de l'environnement et des énergies renouvelables.

Bélarus

Existence de sociétés de services énergétiques: BelinvestESCO, Vneshenergосervice et le Centre des nouvelles technologies « Connectikum ».

Types de contrat: CPET.

Types de projet: centrales de cogénération dans de grandes entreprises.

Cadre réglementaire: loi sur les économies d'énergie (1998), Concept de sécurité énergétique (2007), Stratégie de développement du potentiel énergétique (2010), Programme national d'économies d'énergie pour la période 2011-2015, Programme national de développement des sources d'énergie locales, renouvelables et non conventionnelles en 2011-2015.

Conformité avec la réglementation de l'UE: État non membre du Traité instituant la Communauté de l'énergie, Programme d'action annuel 2007 de l'IEVP destiné à fournir un soutien à la mise en œuvre d'une politique énergétique globale.

Obstacles: absence de législation sur les services énergétiques, monopole d'État sur la production et le transport de l'énergie, absence de planification budgétaire sur plus d'une année civile, différenciation des tarifs pour les entreprises privées et publiques, tarifs de l'énergie subventionnés pour le secteur du bâtiment, taux fixe pour les prix de l'électricité et du chauffage, manque de sensibilisation au potentiel des sociétés de services énergétiques.

Facteurs de succès: projet de loi sur l'électricité dans le cadre duquel les activités des sociétés de services énergétiques doivent être réglementées, création d'un Centre international de l'énergie (projet soutenu par le PNUD), sensibilisation et formations spécialisées.

Existence de sociétés de services énergétiques

Plusieurs sociétés de services énergétiques opèrent au Bélarus dont BelinvestESCO, Vneshenergосervice et le Centre de nouvelles technologies « Connectikum ». Première société de services énergétiques au Bélarus, BelinvestESCO a été créée en 2005 par Belinvestbank et le Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État pour la normalisation. La société a conduit des études de faisabilité pour différentes sociétés énergétiques et a participé à la construction de deux petites centrales de cogénération électricité-chaleur conjointement avec les municipalités de Lido et Birosa.

Les projets se caractérisent en général par des périodes d'amortissement de trois à quatre ans. Les sociétés actuelles du même type que les sociétés de services énergétiques ont mis en œuvre des projets dans de grandes entreprises industrielles. Elles réalisent surtout des projets clefs en main, y compris la livraison, l'installation et l'exploitation de l'équipement économe en énergie. La société possède l'installation pendant la durée du projet et vend de l'électricité et de la chaleur à bas prix, mais à partir du moment où le projet arrive à son terme, le contrôle de l'installation est confié au client.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Il n'existe actuellement aucune législation spécifique régissant les services énergétiques en République du Bélarus et les sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques exercent leurs activités sur la base de la législation en vigueur.

Les politiques et règlements relatifs à l'efficacité énergétique sont notamment la loi de 1998 sur les économies d'énergie, le Programme national d'économies d'énergie pour la période

2006-2010 (résolution n° 137 du 2 février 2006) et les plans spécifiques élaborés par les ministères dans leurs secteurs respectifs.

Le 25 août 2004, le Président de la République du Bélarus a adopté le décret n° 399 relatif à la Stratégie de sécurité et d'autosuffisance énergétiques de la République du Bélarus. La Stratégie concerne la modernisation des biens de production de base, les économies d'énergie et une meilleure exploitation des combustibles et des sources d'énergie du pays.

Les politiques et règlements relatifs à l'efficacité énergétique comprennent aussi la création d'un concept de sécurité énergétique (2007), la Stratégie de développement du potentiel énergétique de la République du Bélarus (n° 1180 du 9 août 2010), le Programme national d'économies d'énergie pour la période 2011-2015 (n° 1882, du 24 décembre 2010), le Programme national de développement des sources d'énergie locales, renouvelables et non conventionnelles en 2011-2015, la loi sur les sources d'énergie renouvelables de la République du Bélarus (n° 204-3 du 27 décembre 2010) et le Décret du Président de la République du Bélarus sur le développement de l'entrepreneuriat et la stimulation de l'activité commerciale en République du Bélarus (31 décembre 2010).

Un projet de loi de la République du Bélarus sur les économies d'énergie a été élaboré et soumis au Gouvernement de la République du Bélarus en mai 2012. Ce projet de loi envisageait l'existence d'articles réglementant les activités de services énergétiques dans le pays ainsi que définissant les principales dispositions d'un contrat de services énergétiques. Mais, lorsqu'il s'est agi de parvenir à un accord sur ce projet de loi, la majorité de ces articles a été rejetée.

La loi sur le secteur de l'électricité doit régir les aspects liés au marché, y compris les activités des entreprises privées du secteur de l'énergie et des sociétés de services énergétiques. La politique de l'État en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables a donc commencé à la mettre en application. Le Département de l'efficacité énergétique du Comité d'État à la normalisation est responsable de la politique en matière d'efficacité énergétique.

Réglementation de l'UE

À l'heure actuelle, la conformité avec la réglementation de l'Union européenne en matière d'énergie n'est pas une priorité pour la République du Bélarus. Cependant, cette dernière coopère avec l'UE dans le domaine de l'énergie. L'UE a, par exemple, financé une partie du Programme d'action annuel de la République du Bélarus en 2007, qui vise à appuyer la mise en œuvre d'une politique énergétique globale du Bélarus. Le Bélarus n'est ni membre, ni observateur du Traité instituant la Communauté de l'énergie.

Bosnie-Herzégovine

Existence de sociétés de services énergétiques: quelques sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques.

Types de contrat: garanties sur les économies d'énergie par des sociétés privées du même type que les sociétés de services énergétiques et période de récupération simple inférieure à cinq ans.

Types de projet: les projets vont de l'installation de microsystèmes de chauffage à la création de centrales de trigénération en passant par le remplacement des chaudières.

Cadre réglementaire: aucune loi sur l'efficacité énergétique en vigueur au niveau de l'État et, dans l'entité de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, aucun organisme spécialisé en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Conformité avec la réglementation de l'UE: Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006).

Obstacles: absence de compétences décisionnelles concernant les questions énergétiques, manque de coordination entre les entités, aucune législation en vigueur en matière d'efficacité énergétique, et manque d'information et de capacités pour élaborer des projets d'efficacité énergétique.

Facteurs de succès: conformité avec la réglementation de l'UE comme moteur de l'élaboration du cadre réglementaire de l'énergie; une loi sur l'efficacité énergétique a été proposée au niveau des entités. Elle a été adoptée en Republika Srpska et devrait être adoptée dans la Fédération d'ici fin 2013; introduction des tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de l'énergie renouvelable.

Existence de sociétés de services énergétiques

À l'heure actuelle, en Bosnie-Herzégovine, il n'existe pas officiellement de sociétés de services énergétiques opérationnelles, même si on enregistre quelques sociétés qui recourent au concept de société de services énergétiques dans la mise en œuvre de projets de chauffage de petite envergure utilisant des chaudières à biomasse ainsi que dans un certain nombre d'autres projets. Les projets du même type que ceux des sociétés de services énergétiques vont de l'installation de microsystèmes de chauffage à la création de centrales de trigénération en passant par le remplacement des chaudières. Dans ces projets, les économies d'énergie étaient garanties par une entreprise privée du même type que les sociétés de services énergétiques et la durée d'amortissement était inférieure à cinq ans.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Il n'y a aucune loi sur l'efficacité énergétique en vigueur au niveau de l'État en Bosnie-Herzégovine, bien qu'une loi ait été élaborée à ce sujet dans chacune des deux entités. En Republika Srpska, cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska le 27 juin 2013, alors que la loi sur l'efficacité énergétique de la Fédération de Bosnie-Herzégovine est en voie d'adoption et qu'elle devrait être adoptée d'ici la fin 2013. L'efficacité énergétique n'est couverte que de manière indirecte par d'autres textes législatifs. Les autorités de régulation ont, par exemple, la responsabilité d'examiner les questions environnementales et d'efficacité énergétique lorsqu'elles établissent les prix ainsi qu'au niveau de leurs règlements et décisions en matière d'approbation des investissements. Aucun objectif n'a été fixé en matière d'efficacité énergétique à l'échelon de l'État. À ce stade, on part du principe que la Bosnie-Herzégovine visera à respecter les objectifs de l'UE en matière

d'efficacité énergétique et qu'elle se conformera au Traité instituant la Communauté de l'énergie ainsi qu'aux directives de l'UE applicables.

Les réglementations et la politique fiscale en vigueur dans le génie civil, la construction et le bâtiment n'encouragent pas les économies d'énergie (résultant, par exemple, de l'utilisation plus fréquente de matériaux de construction isolants et de systèmes de chauffage plus efficaces). Il n'existe pas d'agences spécialisées dans l'efficacité énergétique ou l'énergie renouvelable. Du fait de l'utilisation du gaz dans la cogénération, l'efficacité s'avère assez faible.

La loi relative à l'énergie de la Republika Srpska prévoit l'obligation pour les entreprises de distribution d'énergie d'établir des rapports annuels sur les progrès accomplis dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. De plus, des campagnes d'information et l'envoi de brochures d'information aux clients doivent être organisés.

Le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique a été également élaboré, mais son adoption est considérablement retardée alors que de nombreuses tentatives ont été faites en vue de sa finalisation et de sa mise en œuvre. Ce retard s'explique par le manque de ressources et d'autres obstacles d'ordre politique.

Cependant, la Bosnie-Herzégovine a fait récemment d'importants progrès en ce qui concerne la promotion de l'efficacité énergétique. Le Traité instituant la Communauté de l'énergie a été ratifié et la Bosnie-Herzégovine s'est par conséquent engagée à élaborer une stratégie appropriée de l'efficacité énergétique. Que ce soit au niveau de l'État ou des entités, de nombreuses activités ont été menées afin de définir un cadre dans lequel promouvoir l'efficacité énergétique, sensibiliser l'opinion publique dans ce domaine et inciter les investisseurs étrangers et nationaux à investir dans des projets en ce sens. Les activités de renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir les sociétés de services énergétiques ont été organisées dans le cadre de divers projets de promotion de l'efficacité énergétique qui ont été mis en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre en Bosnie-Herzégovine. C'est la raison pour laquelle les secteurs public et privé sont mieux informés des principes et des avantages du concept de société de services énergétiques. Les activités mentionnées sont une condition préalable à la création de sociétés de services énergétiques en Bosnie-Herzégovine.

Réglementation de l'UE

La Bosnie-Herzégovine est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (elle y a adhéré en octobre 2006). Elle vise à adopter plus largement *l'acquis communautaire* de l'UE et à faire converger les secteurs de l'énergie de l'Europe du Sud-Est et les normes de l'UE, avec comme objectif sous-jacent d'établir un cadre réglementaire unique pour le commerce de l'énergie entre l'Europe du Sud-Est et l'UE.

La conformité avec la réglementation de l'UE devrait être le principal moteur de l'élaboration du cadre réglementaire de l'énergie, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Toutefois, jusqu'à présent, une telle législation fait défaut en Bosnie-Herzégovine.

Bulgarie

Existence de sociétés de services énergétiques: Enemona SA, Energy Efficiency Systems Ltd. et environ 150 sociétés procédant à des audits énergétiques.

Types de contrat: modèle d'entreprise concluant un contrat de performance énergétique.

Types de projet: projets d'efficacité énergétique dans le secteur industriel, les bâtiments publics (municipaux et d'État) et les bâtiments civils, projets en matière d'énergie renouvelable (petites centrales hydroélectriques, centrales solaires et à biomasse).

Cadre réglementaire: Stratégie énergétique nationale (2002), Programme national d'efficacité énergétique à long terme 2005-2015, premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour 2008-2010, Programme national de rénovation des immeubles résidentiels à panneaux préfabriqués pour 2005-2020, loi sur la construction d'immeubles en copropriété (2009) et Stratégie nationale de financement de l'isolation des bâtiments en vue d'une meilleure efficacité énergétique pour 2005-2020.

Conformité avec la réglementation de l'UE: État membre de l'UE, introduction du premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique exigé par la Directive de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, et État membre participant au Traité instituant la Communauté de l'énergie.

Obstacles: fréquents amendements à la législation existante, corruption, manque d'information et de capacités au niveau municipal, et absence de financement des projets d'efficacité énergétique par les banques commerciales.

Facteurs de succès: fonctionnement du Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique (fournissant un financement aux sociétés de services énergétiques); les ministères, départements et municipalités peuvent planifier le financement de la performance des services de sociétés de services énergétiques dans le cadre de leurs budgets annuels, qui ont été approuvés par la loi relative au budget de l'État; en Bulgarie, les contrats avec garantie de résultats sont régis par la loi sur l'efficacité énergétique (EEA) et des ordonnances spéciales.

Existence de sociétés de services énergétiques

Le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques en Bulgarie repose sur le principe d'un partenariat public-privé, les sociétés de services énergétiques fournissant l'investissement nécessaire à la mise en œuvre du projet de service d'efficacité énergétique en utilisant leurs propres moyens et à leurs propres risques. L'investissement est amorti par les économies d'énergie réalisées. Une société de services énergétiques et un utilisateur du service signent un contrat avec garantie de résultat. Le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques est régi par la loi sur l'efficacité énergétique de 2004. Plus de 150 sociétés sont en possession d'une autorisation leur permettant d'effectuer des audits énergétiques en Bulgarie.

L'une des sociétés de services énergétiques les plus performantes en Bulgarie est Enemona SA, une société privée bulgare d'ingénierie créée en 1990. La société met aussi en œuvre des projets d'efficacité énergétique dans le secteur industriel, les bâtiments publics (municipaux et de l'État) et les bâtiments civils, à partir d'un modèle d'entreprise concluant avec une société de services énergétiques un contrat de performance énergétique (avec garantie de résultat). La société met en œuvre également des projets d'énergie renouvelable (petites centrales hydroélectriques, centrales électriques solaires et à biomasse). S'appuyant sur la loi sur l'efficacité énergétique de 2004, Enemona, qui était auparavant exclusivement exploitée en tant que société de services d'ingénierie, a décidé de se lancer dans le domaine des services en

matière d'audit énergétique et de projets d'économies d'énergie. La durée d'amortissement est en général de l'ordre de cinq à sept ans, sur la base du modèle du CPE. Enemona pourrait servir de vecteur financier pour s'atteler aux petits projets d'efficacité énergétique dans les secteurs public et industriel.

Energy Systems Ltd. est une autre société de services énergétiques dont les activités sont orientées vers les audits énergétiques pour les entreprises industrielles et la fourniture de services énergétiques. La société a été créée dans les années 1990 avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Toutefois, contrairement au concept strict de société de services énergétiques, Energy Efficiency Systems Ltd. ne prend aucun risque financier. Les principaux clients de cette société sont le plus souvent issus des secteurs des produits alimentaires et des boissons.

En général, les projets mis en œuvre concernent ceux qui ont pour objet de financer le changement de combustible, la modernisation du chauffage, l'éclairage public et les processus industriels (surtout la modernisation des chaudières et d'équipements à vapeur). Il arrive parfois que des projets municipaux soient regroupés afin d'accroître la rentabilité et de diminuer les coûts de transaction.

Depuis 2006, le Fonds bulgare pour l'efficacité énergétique est opérationnel et fournit également un financement aux sociétés de services énergétiques. Le Fonds offre trois types d'assistance: garantie partielle de crédit, crédit joint avec des banques commerciales et assistance technique pour le développement de projet.

Les sociétés de services énergétiques en Bulgarie travaillent principalement dans le secteur public (écoles et autres bâtiments scolaires), surtout pour des contrats d'amélioration des systèmes de chauffage. Les petites et moyennes entreprises industrielles ont aussi tendance à passer contrat avec des sociétés de services énergétiques pour des solutions d'investissement en matière d'efficacité énergétique. Les projets financent le changement de combustible, la modernisation du chauffage, l'éclairage public et les processus industriels, dont surtout la modernisation des équipements à vapeur et à chaudière. Il arrive parfois que des projets municipaux soient regroupés afin d'accroître la rentabilité et de diminuer les coûts de transaction.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

La Stratégie énergétique nationale, adoptée par le Parlement en 2002, jette les bases de l'adoption des mécanismes de marché et de la transformation du secteur de l'énergie, y compris s'agissant de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie en Bulgarie. Cette Stratégie énergétique a été révisée. Sur la base de cette Stratégie, la Bulgarie vise à réduire l'intensité énergétique du PIB de 50 % d'ici 2020. La Stratégie énergétique nationale d'ici 2020 reflète l'ambition politique du Gouvernement bulgare d'œuvrer à l'application du cadre actualisé de la politique énergétique européenne et de s'inscrire dans le prolongement des tendances mondiales en matière de développement des technologies énergétiques.

Les principales politiques et réglementations concernant l'efficacité énergétique sont entre autres le Programme national d'efficacité énergétique à long terme 2005-2015 et le Programme national d'efficacité énergétique à court terme 2005-2007, institués en application de la loi sur l'efficacité énergétique. Deux directives de la Commission européenne jouent un rôle clef en matière d'efficacité énergétique. Il s'agit de la Directive 2006/32/CE relative à

l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques et de la Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments. En vertu de la Directive 2006/32/CE de l'UE, la Bulgarie s'engage à réduire sa consommation énergétique de 9 % de la consommation énergétique moyenne finale pour la période allant de 2001 à 2005 et ce avant 2016. Le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour 2008-2010 a été adopté par le Gouvernement en 2007.

Ces dernières années, le processus d'harmonisation du cadre de l'efficacité énergétique de la Bulgarie avec la législation européenne a été une priorité. Une nouvelle loi sur l'efficacité énergétique a été adoptée par le Parlement bulgare en novembre 2008, en remplacement de l'ancienne loi sur l'efficacité énergétique de 2004 (amendée en 2006 et 2007). La législation secondaire relative à l'application de la loi sur l'efficacité énergétique a été mise au point. Les dernières ordonnances qui ont été élaborées portent avant tout sur la mise en œuvre des dispositions juridiques relatives à la certification des bâtiments.

En vertu de la loi sur l'efficacité énergétique, tous les bâtiments dont la superficie bâtie totale est supérieure à 1 000 m² sont soumis à une certification obligatoire conformément à la procédure établie après les audits énergétiques. La certification énergétique des bâtiments vise à certifier l'état actuel de la consommation énergétique des bâtiments, la performance énergétique et leur conformité avec l'échelle de la consommation énergétique allant de A à G. Les installations industrielles ayant une consommation d'énergie annuelle supérieure à 3 000 MWh doivent faire l'objet d'audits énergétiques. Ces procédures de certification et d'audits énergétiques peuvent être effectuées par des entreprises agréées dont le personnel est accrédité.

La Stratégie énergétique nationale est établie conformément aux exigences de la loi sur l'efficacité énergétique. Elle formule les buts, les principes de base, les instruments pertinents, les politiques sectorielles, les résultats escomptés et le financement nécessaire à leur réalisation. Elle vise à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale globale en matière d'efficacité énergétique. Cette stratégie s'appuie sur le Livre vert sur l'efficacité énergétique et Action en matière d'efficacité énergétique de l'UE, publiés en 2006-2007, la Stratégie de développement économique de la Bulgarie, le Cadre de référence stratégique national et la Stratégie énergétique.

La loi sur l'efficacité énergétique et son règlement d'application ont été adoptés en 2008. Entre 2008 et 2016, la Bulgarie devrait économiser 627 ktep, comme l'indique le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique qu'elle a élaboré conformément aux règlements de l'UE.

Le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique couvrait la période 2008-2010. L'objectif de transition qui y est formulé fixe une économie d'énergie de 209 ktep d'ici à la fin 2010, soit un tiers de l'objectif général d'ici 2016. Le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de ce PNAEE a été élaboré et adopté par le Conseil des ministres. Ce rapport comprend une analyse de l'efficacité énergétique pour la période 2000-2009 et une évaluation des résultats obtenus.

Le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique a été adopté par le Conseil des ministres en 2011 et couvrait la période allant de 2011 à 2016. À l'heure actuelle, ce plan est la seule stratégie en matière d'efficacité énergétique du pays. Il fixe un objectif intermédiaire pour la période 2011-2013 équivalent à deux tiers de l'objectif national à

l'horizon 2016, qui est de 418 ktep par an ou encore 4 860 GWh. Ce PNAEE comprend une liste des institutions compétentes, des sources de financement ainsi que des économies attendues de sa mise en œuvre. Il contient une analyse du secteur public et du marché des services énergétiques ainsi que l'élaboration d'un plan en faveur des bâtiments d'une consommation énergétique proche de zéro.

Le principal programme général d'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels et les immeubles de bureaux est le Programme national de rénovation des immeubles résidentiels à panneaux préfabriqués pour 2005-2020 (décision du Conseil des ministres de janvier 2005). Une subvention de l'État allant jusqu'à 20 % est envisagée pour les dépenses liées à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans les immeubles collectifs. Le Programme n'a pas encore débuté, ce qui devrait avoir lieu après l'entrée en vigueur de la loi sur la construction d'immeubles en copropriété (2009) et la création, conformément aux dispositions de cette loi, d'associations de propriétaires d'appartements dans des immeubles en copropriété. Par ailleurs, la Stratégie nationale de financement de l'isolation des bâtiments en vue d'une meilleure efficacité énergétique pour la période 2005-2020 (adoptée par le Gouvernement en mai 2004) joue un rôle important en ce qui concerne l'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels et les immeubles de bureaux. En outre, la Bulgarie a mis en place un certain nombre d'importantes mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments, telles que des mesures liées à l'adhésion à l'UE, des mesures d'amélioration du rendement thermique des habitations, des subventions et des mesures fiscales.

Réglementation de l'UE

La Bulgarie a signé le Traité d'adhésion à l'UE en 2005 et est devenue officiellement État membre de l'UE en 2007. En 2008, l'examen des progrès accomplis au titre du Traité sur la Charte de l'énergie montre que la Bulgarie, au cours des dernières années, a su tirer parti du processus d'adhésion à l'UE afin d'améliorer le cadre de sa politique d'efficacité énergétique.

La Bulgarie a réalisé des progrès importants dans la mise en place d'un ensemble cohérent de stratégies à moyen et long terme, d'une législation spécifique relative à l'efficacité énergétique et de plans d'action concrets, en s'appuyant sur l'élan général du pays en faveur de l'adhésion à l'UE et de l'interaction avec d'autres États membres de l'UE. En témoigne la multitude de programmes de soutien pour le secteur résidentiel et industriel.

Dans le cadre de la loi sur l'efficacité énergétique et notamment avec l'introduction du premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique requis par la Directive de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, la Bulgarie a établi des objectifs, des tâches et des cibles clairs pour tous les secteurs d'utilisation finale. Dans ce contexte, la Bulgarie s'emploie aussi à introduire des dispositions adaptées en matière de politique et de suivi des progrès. Le problème des responsables de l'élaboration des politiques d'efficacité énergétique sera d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures de politique et la cohérence entre les différents instruments propres à ce secteur au cours des prochaines années.

Croatie

Existence de sociétés de services énergétiques: HEP ESCO, EETEK Holding Plc.

Types de contrat: conclusion d'un contrat de performance énergétique.

Types de projet: services destinés aux utilisateurs finaux d'électricité et d'énergie thermique dans les secteurs public et privé, l'éclairage public, la modernisation ou la reconstruction de centrales ou de bâtiments.

Cadre réglementaire: loi sur l'énergie (2001), PROHES: Programme de développement et d'organisation du secteur croate de l'énergie (2002), Stratégie énergétique nationale (2009), loi sur l'énergie (2007) et loi sur la régulation des activités énergétiques (2007).

Conformité avec la réglementation de l'UE: État membre participant au Traité instituant la Communauté de l'énergie, transposition des Directives 2002/91/CE et 2010/31/UE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments et de la Directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.

Obstacles: le cadre réglementaire n'est pas particulièrement favorable au concept de société de services énergétiques, manque de capacités et de savoir-faire, manque de développement et de financement de projet, faible demande des consommateurs, « les fonds sont disponibles MAIS il n'y a pas assez de bons projets ».

Facteurs de succès: premier et deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE), loi sur la planification physique et la construction servant de base en vue de l'adoption des dispositions sur la performance énergétique des bâtiments, certification énergétique obligatoire des bâtiments (à partir de 2010), programme de rénovation des bâtiments du secteur public (avril 2012-décembre 2013).

Existence de sociétés de services énergétiques

Les principales sociétés de services énergétiques opérant en Croatie sont HEP ESCO et EETEK Holding Plc. HEP ESCO, une filiale de HEP Hrvatska Elektroprivreda (groupe HEP), est une société de services énergétiques dont l'activité centrale est la conception, le financement et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique menés sur une base commerciale. La société a été fondée en avril 2002 dans le but de devenir le créateur essentiel du marché des projets d'efficacité énergétique en Croatie et a débuté ses activités en septembre 2003. HEP ESCO peut aussi être considérée comme l'agence de mise en œuvre du Projet d'efficacité énergétique en Croatie, qui a été engagé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial en coopération avec HEP et la Banque croate pour la reconstruction et le développement. À cette fin, HEP ESCO a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 4,4 millions d'euros et d'une subvention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 7 millions de dollars, utilisés actuellement sur une période de six ans pour l'assistance technique, l'établissement d'études de faisabilité et le règlement de certains équipements et activités nécessaires à la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique sur des sites de consommateurs finaux. Les clients des services d'HEP ESCO sont les consommateurs finaux d'électricité et d'énergie thermique, dans les secteurs public et privé. Les partenaires de ce projet sont des sociétés de conseil, de conception et d'ingénierie, des petites et moyennes entreprises, des fabricants d'équipement et des contractants, et des banques commerciales nationales.

Dans l'ensemble, les projets d'HEP ESCO sont le plus souvent menés sur la base d'un contrat de mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique signé entre la société et chaque client.

Le contrat spécifie les investissements d'HEP ESCO, principalement en matière de modernisation ou de reconstruction de centrales ou bâtiments, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. En règle générale, l'investissement est amorti par les économies de coût résultant des économies d'énergie. HEP ESCO finance le projet intégralement ou partiellement, en fonction du montant de l'investissement et des économies à réaliser. Selon le type de projet, HEP ESCO supporte le risque lié à l'investissement et garantit les économies à réaliser sur la durée d'amortissement de l'investissement.

EETEK Holding Plc., qui peut être considérée comme une société de services énergétiques, est une société d'investissement en participations privées directes dont l'activité concerne les services énergétiques. Elle a pour siège Budapest et opère en Hongrie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie. Elle met en œuvre des projets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle se charge de l'évaluation technique et financière, des services de diligence raisonnable en matière d'ingénierie détaillée, de l'externalisation des services énergétiques, de l'acquisition des systèmes énergétiques, de l'organisation financière du projet de développement ainsi que de la conception, de la mise en œuvre, de l'investissement et de l'exploitation sur le plan de l'ingénierie.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Le cadre politique et réglementaire croate en matière d'énergie comprend la loi sur l'énergie, approuvée en 2001, qui définit des mesures visant à assurer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie, l'efficacité de la production d'électricité et l'utilisation de cette production. Elle porte sur l'application des règlements dans le secteur de l'énergie, régit les activités menées dans le domaine de l'énergie sur la base des principes du marché ou conformément à l'obligation de service public et énonce d'autres règles fondamentales concernant le secteur de l'énergie. En 2008, la loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale a défini les responsabilités et le cadre juridique relatifs aux projets d'efficacité énergétique. Les principaux objectifs de la politique énergétique croate sont énoncés dans la Stratégie de développement du secteur de l'énergie.

La législation croate relative à l'efficacité énergétique reposait essentiellement sur la loi sur l'énergie (Journal officiel n° 68/01, n° 177/04, n° 76/07, n° 152/08, n° 127/10 et n° 120/12), qui était le principal instrument juridique en la matière, puisque cette loi fait de l'efficacité énergétique une question d'intérêt national et prévoit la création du Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique (créé en 2003). Elle a été suivie par la loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale (Journal officiel n° 152/08 et n° 55/12). La loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale a défini les documents stratégiques nécessaires pour atteindre des objectifs en matière d'efficacité énergétique, les responsabilités du secteur public et des entreprises du secteur de l'énergie et elle a instauré le service énergétique.

La loi sur la planification physique et la construction (Journal officiel n° 76/2007, n° 38/09, n° 55/11, n° 90/11 et n° 50/12) a jeté les bases juridiques de l'adoption des dispositions de la Directive 2010/31/UE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments.

La Stratégie énergétique nationale adoptée en 2009 prévoit d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant de 9 % la consommation d'énergie intérieure finale annuelle (sur la base de la moyenne des cinq années antérieures à 2008) entre 2008 et 2016. Sur la base de cette Stratégie, un Programme énergétique national (PROHES: Programme de développement

et d'organisation du secteur croate de l'énergie) a été créé. Ce programme a été lancé afin de mettre en place un cadre de gestion de l'énergie qui promeuve les technologies propres, l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone (gaz naturel), la diversification des ressources énergétiques, une plus grande efficacité énergétique et une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables, la gestion de la demande, les économies d'énergie, le développement des marchés de l'énergie et la protection de l'environnement.

En 2009, le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat a publié la Stratégie énergétique nationale croate sous la forme d'un livre blanc. Ce dernier se fonde sur les débats ayant fait suite à la publication du livre vert. Les évaluations des intensités énergétiques de trois sources potentielles d'énergie différentes ont été faites. À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas sur quelles sources d'énergie il conviendrait de mettre l'accent. En outre, des objectifs et des méthodes très concrets en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ont été établis. La part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie a été fixée à 20,1 % à l'horizon 2020.

La loi sur l'utilisation efficace de l'énergie dans la consommation finale (Journal officiel n° 152/08, n° 55/12) a été adoptée en 2008 et amendée en 2012. Elle se fonde sur les Directives 2002/91/CE et 2010/31/UE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments et sur la Directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques. Le Plan-cadre d'efficacité énergétique pour la Croatie (pour 2008-2016) sert de base à trois autres documents stratégiques: le Programme d'efficacité énergétique pour la Croatie (2008-2016), le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2008-2010) et le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2011-2013).

Le Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique est le premier et le seul fonds extrabudgétaire consacré au financement des programmes relatifs à la protection de l'environnement, à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables. Les ressources financières proviennent des redevances perçues conformément à la loi relative au Fonds, de la coopération bilatérale et multilatérale, de dons, des taxes pour pollution de l'environnement (taxes sur les émissions de CO₂, de SO₂ et de NO₂), des taxes pour rejets de déchets dans l'environnement et d'une taxe environnementale spéciale sur les véhicules à moteur. Des ressources peuvent être allouées sous forme de prêts à des conditions avantageuses, de bonifications d'intérêts, de dons et d'aide financière.

La loi sur la planification physique et la construction affirme l'importance de l'efficacité énergétique et instaure une certification énergétique obligatoire des bâtiments (à partir d'avril 2010). Le certificat énergétique sera délivré sur la base de données de calcul pour le chauffage des locaux (EN 13790) et d'audits énergétiques. Il sera mis à la disposition de tout acheteur ou locataire et sera émis par des personnes agréées par le ministère compétent. La certification énergétique des bâtiments, c'est-à-dire leur classification en fonction de leur consommation d'énergie, est une grande nouveauté qui facilitera très probablement l'amélioration de la qualité de construction et la rénovation des bâtiments.

Un programme de rénovation des bâtiments du secteur public (avril 2012-décembre 2013) a été élaboré en Croatie. Le modèle à appliquer pour mettre en œuvre ce programme est celui des sociétés de services énergétiques, qui recouvre un type d'opération commerciale dans lequel le fournisseur de services énergétiques (la société de services énergétiques) propose des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique selon ses propres solutions, mesures qui se

traduisent ensuite par des économies d'énergie vérifiables. Étant donné que l'application d'un tel modèle en Croatie est limitée, le programme précité établit les conditions préalables au développement d'un marché des sociétés de services énergétiques. Les principaux bénéficiaires sont les propriétaires, utilisateurs et gestionnaires de bâtiments publics, les fournisseurs de services (consultants, entreprises d'ingénierie), les institutions financières, les architectes et les constructeurs.

En Croatie, l'application des règlements en matière d'efficacité énergétique est du ressort de deux ministères: le Ministère de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction et le Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat.

Réglementation de l'UE

La Croatie a adhéré au Traité instituant la Communauté de l'énergie en juillet 2007 et son statut juridique est passé de Partie contractante à celui d'État membre participant suite à son adhésion à l'UE en juillet 2013. Le Traité devrait veiller à ce que la Croatie adopte les règles du marché intérieur de l'UE applicables à l'énergie (*l'acquis communautaire* de l'UE dans les domaines pertinents de l'énergie, de l'environnement, de la concurrence et autres). Fondé sur le marché régional de l'énergie de l'Europe du Sud-Est pour l'électricité et le gaz naturel dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est par le biais du Protocole d'accord d'Athènes de novembre 2002, le Traité prévoit la libéralisation complète des marchés de l'énergie d'ici 2015. Le Traité crée un cadre institutionnel qui libéralise le transport et le commerce des produits énergétiques, ce qui devrait attirer les investisseurs, accroître la sécurité des investissements, améliorer l'offre énergétique et la protection de l'environnement, et encourager l'utilisation efficace de l'énergie et le développement des sources d'énergie renouvelables. La Croatie a transposé les Directives 2002/91/CE et 2010/31/UE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments en adoptant la loi sur la planification physique et la construction (Journal officiel n° 76/2007, n° 38/09, n° 55/11, n° 90/11 et n° 50/12).

Kazakhstan

Existence de sociétés de services énergétiques: pas de sociétés de services énergétiques.

Types de contrat: S.O.

Types de projet: S.O.

Cadre réglementaire: loi sur les économies d'énergie (1997), loi sur le soutien de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, Programme de développement du secteur de l'énergie jusqu'en 2030, Programme de développement du secteur de l'électricité jusqu'en 2030, Programme d'État pour le développement industriel et de l'innovation du Kazakhstan pour 2010-2014, et loi sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (2011).

Conformité avec la réglementation de l'UE: signature d'un mémorandum d'accord entre l'UE et le Kazakhstan.

Obstacles: absence d'agence de l'efficacité énergétique et de plan d'action mis en place pour l'efficacité énergétique; abondance de sources d'énergie conventionnelles faisant obstacle à une meilleure connaissance de l'importance des projets d'efficacité énergétique; expérience insuffisante et absence de mécanismes institutionnels et de financement pour la mise en œuvre de projets d'investissement en matière d'efficacité énergétique.

Facteurs de succès: création éventuelle d'une société de services énergétiques à Karaganda où elle visera à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique du côté de l'offre ou de la demande, en concluant des CPE avec des clients.

Existence de sociétés de services énergétiques

Il n'y a aucune société de services énergétiques en activité au Kazakhstan. Almaty a visé à créer la première société de services énergétiques dans le cadre du projet mené conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds pour l'environnement mondial au sujet de la suppression des obstacles à l'efficacité énergétique en matière de chauffage et d'alimentation en eau chaude à l'échelle municipale. On a par la suite modifié l'implantation de l'établissement de la première société de services énergétiques, en la déplaçant d'Almaty à Karaganda. Toutefois, on ne dispose jusqu'à présent d'aucune information sur l'avancement de cette initiative.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

La politique des pouvoirs publics au Kazakhstan concernant le chauffage est orientée vers la privatisation. Comme l'indique le Programme de développement du secteur de l'énergie jusqu'en 2030, l'une des principales orientations consiste, lorsque cela est économiquement réalisable, à mettre au point des systèmes de chauffage central reposant sur des centrales à production mixte. Conformément à ce Programme, il est envisagé de réduire la part du charbon dans la production d'électricité à 60 %, contre 70 % en 2006.

L'objectif et les priorités fondamentales du développement du secteur de l'électricité sont présentés dans le Programme de développement du secteur de l'électricité jusqu'en 2030 (adopté en avril 1999). Les principales directions stratégiques du développement de ce secteur sont la création au Kazakhstan d'un système intégral de production d'électricité fonctionnant simultanément avec les systèmes intégraux de production d'électricité de la Fédération de Russie et ceux des républiques d'Asie centrale, la poursuite du développement d'un marché de l'électricité concurrentiel et ouvert, l'amélioration de la structure de la production

d'électricité par la mise en œuvre de technologies utilisant les ressources énergétiques renouvelables, la reconstruction et la modernisation des systèmes de chauffage existants par la production combinée de chaleur et d'électricité, ainsi que l'exploitation de sources de chaleur à la fois modernes, autonomes et de grande qualité. La loi sur l'électricité a été adoptée en juillet 2004. La loi sur les monopoles naturels, dont la dernière modification remonte à décembre 2004, est une autre loi fondamentale régissant le marché de l'électricité.

La loi récemment adoptée sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (13 janvier 2012) fait partie des politiques et réglementations concernant l'efficacité énergétique. La création d'une Agence de l'énergie (ou de l'efficacité énergétique) est à l'étude.

À l'heure actuelle, le Kazakhstan vise à élaborer un nouveau programme national destiné à réduire la consommation énergétique et à promouvoir l'efficacité énergétique. Le projet de programme « Efficacité énergétique 2020 » a pour objectif de réduire l'intensité énergétique de 10 % d'ici 2015 et de 25 % en 2020. Ce programme couvrirait neuf domaines, dont les sociétés de services énergétiques, l'efficacité énergétique dans la construction et le transport, une société axée sur l'efficacité énergétique ainsi que le secteur innovant de l'énergie. Il est prévu d'introduire une norme législative relative à la réduction obligatoire de la consommation d'énergie dans les installations industrielles. En outre, l'État aiderait les entreprises à acheter des technologies et de l'équipement favorisant les économies d'énergie. Le programme « Efficacité énergétique 2020 » est élaboré à l'initiative du Président du Kazakhstan.

La restructuration du secteur de l'électricité est achevée: la grande majorité des capacités nationales de production d'électricité a été privatisée ou confiée en gestion à des entreprises privées. Le Réseau national d'électricité a été mis en place et un marché de l'électricité concurrentiel et ouvert a été créé. L'entreprise de transport d'électricité reste une entreprise publique.

Réglementation de l'UE

Le 4 décembre 2006, l'UE et le Kazakhstan ont signé un mémorandum d'accord sur l'énergie, qui présente deux feuilles de route pour la coopération sur le renforcement de la sécurité énergétique et de la coopération industrielle. Cette coopération comprend l'échange régulier d'informations sur les politiques énergétiques respectives, la coopération en matière d'infrastructure de transport présentant un intérêt commun ainsi que le développement de technologies propres et respectueuses de l'environnement. Le dernier dialogue sur l'énergie entre le Kazakhstan et l'Union européenne s'est tenu à Bruxelles en mai 2009 et sans déboucher sur d'autres engagements, à l'exception de l'examen des perspectives d'élargissement et de renforcement de leur partenariat stratégique.

République de Moldova

Existence de sociétés de services énergétiques: ESCO-Voltaj, plusieurs sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques.

Types de contrat: frais de services.

Types de projet: installation de compteurs de chaleur et de chaudières modernes à haut rendement sur les sites industriels, isolation thermique des bâtiments, application de nouvelles technologies industrielles à haut rendement.

Cadre réglementaire: loi sur l'énergie (1998), loi sur la conservation de l'énergie (2000), loi sur les sources d'énergie renouvelables (2007), loi sur l'efficacité énergétique (2010), Programme national de conservation de l'énergie pour 2003-2010 et Stratégie en matière d'énergie jusqu'en 2020.

Conformité avec la réglementation de l'UE: Plan d'action UE-Moldova (2004) dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération. La République de Moldova est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (depuis mai 2010).

Obstacles: absence de législation secondaire permettant de garantir la mise en œuvre du cadre réglementaire (par exemple, le soutien au développement des sociétés de services énergétiques), absence de fonds nationaux et municipaux pour le développement de projets des sociétés de services énergétiques et faible niveau de sensibilisation de la population et des responsables politiques.

Facteurs de succès: un fonds autorenouvelable a été créé qui contribue en partie au fonctionnement des sociétés de services énergétiques.

Existence de sociétés de services énergétiques

Une société du même type que les sociétés de services énergétiques, ESCO-Voltaj, a été créée en 2007. Autre exemple, la société SC Geothermal-AV SR fournit des services de conseil professionnels dans le domaine de la conservation d'énergie. Les principales activités offertes par la société concernent la conception et la construction de maisons écologiques propres et économes en énergie, la conception et l'installation de systèmes de ventilation à récupération de chauffage, la mise en œuvre de systèmes de chauffage ou de refroidissement axés sur des thermopompes, la fourniture d'audits énergétiques pour les bâtiments, l'installation de systèmes d'économie d'eau et la prestation de services liés aux installations fournies. La société Dina-Cociug est leader sur le marché en République de Moldova en matière d'équipement de chauffage, de fourniture d'eau, d'air conditionné et de ventilation ainsi qu'en matière d'équipement de conservation d'énergie. Il existe aussi quelques autres sociétés qui ont travaillé dans le cadre de contrats clefs en main, financés par des donateurs à hauteur de 50 000 à 150 000 dollars.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Les politiques et réglementations concernant le secteur de l'énergie sont notamment la loi sur l'énergie (1998), la loi sur les économies d'énergie (2000), la loi sur les sources d'énergie renouvelables (2007), le Programme national d'économies d'énergie pour 2003-2010 et la loi sur l'efficacité énergétique (2010). La Stratégie énergétique de la République de Moldova jusqu'en 2020, qui a été publiée en 2007, est un document directif des plus importants; cette stratégie a trois objectifs: i) la sécurité de l'approvisionnement en énergie; ii) la promotion de l'énergie et de l'efficacité économique; et iii) la libéralisation du marché de l'énergie et la restructuration du secteur de la production d'électricité. Le Ministère de l'économie fait

chaque trimestre le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Compte tenu des trois objectifs stratégiques mentionnés, les priorités suivantes ont été définies:

- Établissement d'un niveau acceptable de sécurité énergétique à la fois par la construction de centrales électriques autonomes et l'augmentation de la capacité des lignes d'interconnexion à haute tension Moldova-Ukraine et Moldova-Roumanie;
- Participation au marché régional d'électricité d'Europe du Sud-Est en vue d'intégrer le système de l'Union pour la coordination du transport de l'électricité;
- Création de conditions propres à assurer une véritable concurrence sur les marchés et faire ainsi baisser les prix de l'électricité;
- Libéralisation complète du marché de l'électricité;
- Renforcement du réseau de transport du gaz et amélioration de l'efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique est une priorité en République de Moldova et des objectifs stratégiques en matière d'économies d'énergie ont été définis dans le Programme national de conservation de l'énergie (2003), document directif qui oriente les mesures que prennent les pouvoirs publics pour accroître l'efficacité énergétique de l'économie. Ce document a présenté les objectifs quantitatifs des améliorations d'efficacité et les domaines prioritaires d'intervention à des fins d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique et il a indiqué les activités à mener pour atteindre les objectifs fixés. Le Programme vise à accroître l'efficacité énergétique en réduisant l'intensité énergétique de 2 à 3 % par an.

La loi sur l'efficacité énergétique (2010) s'applique à des aspects fondamentaux concernant l'utilisation efficace de l'énergie et a établi un cadre destiné à la rénovation de l'infrastructure et au suivi de la performance. Elle sert de base pour l'application de la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques; elle établit les conditions de création de la capacité institutionnelle chargée de la promotion et du suivi en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable; elle rend obligatoire l'élaboration périodique de Programmes et de plans d'action d'efficacité énergétique nationaux et locaux; elle favorise la mise en place d'audits énergétiques par la formation et la nomination de responsables de l'énergie aux niveaux des régions et des municipalités; elle promeut la création de sociétés de services énergétiques, le financement par des parties tierces, la conclusion de contrats de performance énergétique et la mesure de la consommation d'énergie; et elle fixe des normes minimales en matière de performance énergétique. L'Agence de l'efficacité énergétique a été créée par décision gouvernementale en décembre 2010.

Récemment, la République de Moldova a fait un grand pas en avant en mettant en place des mesures en faveur de l'efficacité énergétique. En janvier 2013 notamment, le Gouvernement a adopté la stratégie en matière d'énergie jusqu'en 2030. Des projets de loi sur le gaz naturel, la chaleur et l'énergie renouvelable sont actuellement en préparation. La Moldova a élaboré les projets d'un Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour 2012-2014 et d'un Plan national d'action en matière d'énergie renouvelable pour 2012-2020. Elle a aussi élaboré un ensemble de mesures incitatives, notamment en matière de tarifs de rachat, en vue d'une

meilleure exploitation des sources d'énergie renouvelables. En juin 2013, le Fonds pour l'efficacité énergétique a été créé.

Des éléments de la législation secondaire, comme la loi sur les sociétés de services énergétiques ou la réglementation sur les mesures d'incitation à l'économie d'énergie, sont en cours d'élaboration et joueront un rôle décisif pour appuyer la mise en œuvre de la politique de conservation de l'énergie.

Réglementation de l'UE

Le Plan d'action UE-Moldova de 2004 est un document politique qui définit les objectifs stratégiques de la coopération entre la République de Moldova et l'UE. La mise en œuvre du Plan d'action permettra de respecter les dispositions de l'Accord de partenariat et de coopération, et il encouragera et appuiera l'objectif de la République de Moldova qui est de poursuivre l'intégration dans les structures économiques et sociales européennes. En matière d'énergie, le Plan d'action présente la préparation d'une politique énergétique actualisée qui s'oriente vers les objectifs de politique énergétique de l'UE, une convergence progressive vers les principes des marchés internes de l'électricité et du gaz de l'UE, et l'amélioration de la transparence, de la fiabilité et de la sécurité du réseau de transit gazier. La République de Moldova est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (depuis mai 2010). Le programme de formation « European Energy Manager », lancé en avril 2011, a pour objectif principal de créer un groupe de formateurs qui formeront les futurs responsables de l'énergie – des spécialistes dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et de substitution.

Roumanie

Existence de sociétés de services énergétiques: Energy Serv S.A, SE-GES, EnergobitESCO, SERVELECT, Krobath Romania SRL, Cothec Energetikai Uzemelteto SRL, Energy Services Group, Luxten Lighting et ENEAS S.R.L-Roumania.

Types de contrat: CPE et mesure de la consommation d'énergie avant et après la mise en œuvre de solutions.

Types de projet: variateur de vitesse à contrôle de flux, aménagement de l'éclairage, capteurs de lumière du jour, utilisation efficace de l'air comprimé, reconfiguration optimale des réseaux électriques, gestion de la charge, récupération de chaleur, thermopompes pour la récupération de la chaleur, systèmes de cogénération sur place dans le secteur industriel, intégration de système centralisé de gestion, compensation de puissance réactive, systèmes de télémesures, mise en œuvre de la norme ISO 50001.

Cadre réglementaire: Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique (2004), loi n° 372/2005 sur la performance énergétique des bâtiments, loi roumaine sur l'électricité (2007), Stratégie en matière d'énergie pour 2007-2020 (2007), Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (2008), et Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010 (2008).

Conformité avec la réglementation de l'UE: Partie au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2007).

Obstacles: manque de compétences internes des banques locales dans le domaine de l'évaluation de projets d'efficacité énergétique et possibilités restreintes d'élaborer des projets pouvant pleinement bénéficier de concours bancaires.

Facteurs de succès: le PNAEE a mis en place une mesure spécifique de promotion du CPE; le chapitre « Promotion du développement des sociétés de services énergétiques » porte sur le financement par des parties tierces et le CPE; les banques commerciales locales ont commencé à prendre pied sur le marché de l'efficacité énergétique; le mécanisme de financement du Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur public pour la période 2009-2010 peut être utilisé pour soutenir le développement des sociétés de services énergétiques.

Existence de sociétés de services énergétiques

En Roumanie, la première société de services énergétiques a été créée en 1996. La société privée Energy Serv S.A, première société roumaine de services énergétiques à voir le jour, prend en charge à 100 % les activités du marché local roumain. Elle est axée sur les chaudières à vapeur, les générateurs de chaleur dans le secteur de l'électricité, les raffineries et l'industrie pétrochimique. La durée d'amortissement maximale des projets est de trois ans. Récemment, la société a mis en œuvre avec succès un projet de cogénération fondé sur l'utilisation de la biomasse (électricité 1,3 MW_e et énergie thermique 7 MW_t). Il s'agit de la première centrale construite en Roumanie à utiliser une technologie et un concept nouveaux pour une application spécifique et il y a lieu d'espérer que ce projet ouvrira la voie à un grand marché d'applications similaires dans l'industrie du bois et du meuble, du chauffage urbain et de la récupération de la chaleur industrielle.

En 2003, la BERD et le Fonds d'investissement américano-roumain ont créé la société roumaine d'efficacité industrielle, connue actuellement sous l'appellation SE-GES. C'était l'une des premières sociétés de services énergétiques en Roumanie à financer des

investissements en matière d'efficacité énergétique dans des sociétés industrielles capables de rembourser. Elle procède à des investissements normalisés dans des systèmes de cogénération sur place, qui permettent aux sociétés de réduire sensiblement leur consommation d'énergie. Les investissements se fondent sur le système de financement du type CPET (Construction-possession-exploitation-transfert). L'éventail de SE-GES comprend plusieurs projets qui sont opérationnels, notamment chez Zentiva Pharmaceuticals Bucharest, Ursus Brewery Buzau, Isovolta Insulators Bucharest, Spicul flower mill Bucharest et Petrom Crude Extraction Oprisenesti. Depuis sa création en 2004, SE-GES a investi plus de 7 millions d'euros dans de petits projets de cogénération, en mettant en place des installations de cogénération électrique de 6,4 MW et 8 unités de production et de récupération d'énergie thermique (chaudières de récupération, économiseurs, refroidisseurs par absorption, chaudières spéciales, etc.). D'autres projets importants sont en préparation qui connaissent différents stades de développement.

EnergobitESCO, créée en mai 2005 en tant qu'entreprise commune de la société canadienne Econoler International et d'Energobit de Cluj-Napoca, est spécialisée dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Elle a pour objectif principal d'offrir et de développer des solutions économiques et écologiques, en particulier dans le secteur industriel en vue de parvenir à l'optimisation de la consommation d'énergie et de produire de l'énergie à partir de sources de rechange. La société propose des services énergétiques, notamment des audits énergétiques, des offres en vue de la réduction de la consommation d'énergie, l'élaboration d'études de faisabilité et de solutions, une aide pour obtenir les meilleures sources de financement (établissement du plan d'affaires, élaboration d'études de faisabilité et préparation du dossier financier) ainsi que l'identification et la mise en place des mécanismes financiers pertinents dans le domaine énergétique. La société a négocié avec succès un contrat de 2 millions d'euros avec la BERD afin d'accroître sa capacité de financement.

SERVELECT est une société privée roumaine spécialisée dans les services énergétiques et créée en 2005 à Cluj-Napoca qui élabore des projets d'efficacité énergétique principalement dans les secteurs industriel et commercial. Cette société propose des projets d'efficacité énergétique complexes, amortis par les économies générées. Les applications habituelles qui optimisent les consommations d'énergie sont les suivantes: variateur de vitesse à contrôle de flux, éclairage intérieur et extérieur efficace, compensation de puissance réactive, optimisation des systèmes d'air comprimé – production, distribution, consommation, systèmes de télémessure et SCADA, optimisation de la qualité énergétique, récupération de la chaleur, cogénération ou trigénération, optimisation des processus, etc. En 2011, SERVELECT a remporté le prix du meilleur fournisseur européen de services énergétiques, qui lui a été décerné par l'Union européenne en raison de ses réalisations en 2010.

Krobath Romania SRL est la filiale d'une société de services énergétiques autrichienne très dynamique en Roumanie, qui assure le premier projet pilote particulièrement ambitieux de remise en état du système de chauffage d'un hôpital à Bisericani, dans le comté de Neamt.

Cothec Energetikai Uzemelteto SRL est une société hongroise présente en Roumanie, qui fournit l'assise financière nécessaire en matière de réalisation, fait installer l'équipement par des professionnels titulaires d'une certification qualité dans la construction.

Proenergy Contract Installations SRL est une société de services énergétiques qui a pour siège Timisoara et qui est une filiale roumaine de la société internationale Proenergy présente en

Allemagne, en Autriche et en Hongrie. Elle a mis en œuvre avec succès un projet, dont une unité de cogénération, dans un grand complexe touristique.

Energy Services Group est une société de services énergétiques présente dans le secteur public et qui est responsable de trois contrats de rénovation de construction et d'un autre contrat de rénovation d'hôtel dans le secteur privé; deux nouveaux projets sont en cours de préparation pour 2013.

Luxten Lighting est une très importante société spécialisée dans le secteur de l'éclairage public, qui est aussi en charge d'un projet pilote de réhabilitation d'un établissement scolaire, mis en œuvre dans le cadre du projet « Initiative européenne de services énergétiques », cofinancé par l'UE et le programme Énergie intelligente pour l'Europe.

ENEAS S.R.L.-Romania est une société de services énergétiques spécialisée dans les installations de cogénération. La société travaille en coopération avec le Fonds roumain pour l'efficacité énergétique afin de disposer d'un financement en matière de capacité industrielle dans l'industrie alimentaire.

Toutes les sociétés mentionnées ci-dessus offrent un large éventail de services: projets de sociétés de services énergétiques, audits, installation d'équipement, exploitation et autres projets techniques. Les sociétés de services énergétiques assurent également la rénovation des chaudières et le fonctionnement du chauffage urbain résidentiel.

Il existe par ailleurs d'autres sociétés sur la liste des sociétés de services énergétiques établie par l'Autorité roumaine de régulation de l'énergie (ANRE), mais aucun processus de certification de ces sociétés de services énergétiques n'est mis en œuvre.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Les principales institutions publiques chargées de l'efficacité énergétique en Roumanie sont le Ministère de l'économie, du commerce et du milieu d'affaires, le Ministère de l'environnement et des forêts, le ministère du développement régional et du tourisme, le Ministère de l'administration et de l'intérieur et l'Autorité roumaine de régulation de l'énergie.

Le cadre de la politique énergétique repose sur la loi sur l'électricité (2007), qui a défini le cadre juridique pour l'exercice d'activités dans le secteur de l'électricité dans des conditions de sécurité et dans le respect de normes élevées de qualité, afin d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques primaires et de protéger l'environnement. La loi contient aussi des dispositions relatives à la délivrance d'autorisations et de permis, aux obligations qui en résultent, aux devoirs des opérateurs et des fournisseurs du système et à la structure du système de fixation des prix.

En septembre 2007, le Gouvernement roumain a approuvé une stratégie énergétique à long terme pour 2007-2020. Elle vise à accroître l'efficacité énergétique, stimuler le développement des énergies renouvelables, diversifier les sources d'importation et les itinéraires de transport et protéger les infrastructures essentielles. En outre, la stratégie énergétique souligne que la Roumanie a pour ambition de devenir un grand exportateur d'électricité d'ici à 2020. Environ 35 milliards d'euros seront nécessaires jusqu'en 2020 pour que son infrastructure énergétique réalise les trois priorités qu'elle s'est fixées concernant la sécurité de l'approvisionnement, le développement durable et la compétitivité. La stratégie

prévoit de faire passer la production d'électricité nationale totale de 62,7 TWh en 2006 à 100 TWh en 2020. Pour atteindre cet objectif, la Roumanie entend mettre l'accent sur l'augmentation de la production issue du nucléaire, du charbon et des sources d'énergie renouvelables. La production d'énergie renouvelable devrait passer de 18,4 TWh en 2006 à 32,5 TWh en 2020. La stratégie prévoit des investissements à hauteur de 4,7 milliards d'euros pour la modernisation de la capacité hydroélectrique en place et la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, contre 1,8 milliard d'euros pour d'autres nouvelles sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien et la biomasse. Pour réaliser ses objectifs politiques dans le secteur de l'électricité, la stratégie préconise la création d'un secteur national de l'électricité de pointe. L'État envisage de détenir entre 25 et 40 % de la nouvelle société holding, le fonds d'investissement Fondul Proprietari 20 % et le solde coté à la Bourse de Bucarest. En créant une société holding nationale dans ce secteur à partir du regroupement des distributeurs et des producteurs, les responsables politiques estiment que la nouvelle entité disposera de la masse critique nécessaire pour attirer plus facilement les financements.

Les autres dispositions législatives importantes concernant le secteur de l'énergie sont la Décision gouvernementale n° 540/2004 relative à l'approbation du Règlement concernant l'octroi d'autorisations et de licences dans le secteur de l'énergie, la Décision gouvernementale n° 1661/2008 relative à l'approbation du Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010, et la Décision gouvernementale n° 90/2008 portant approbation de la réglementation relative au raccordement des utilisateurs aux réseaux publics d'électricité.

Parmi les politiques et réglementations relatives à l'efficacité énergétique figure la Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique, approuvée par la Décision gouvernementale n° 163/2004, qui est le document le plus important dans ce domaine en Roumanie. La Stratégie nationale pour l'efficacité énergétique fixe les objectifs en matière d'efficacité énergétique pour la période allant jusqu'en 2015. Elle vise principalement à déterminer les possibilités et les moyens d'accroître l'efficacité énergétique à tous les niveaux de la chaîne de l'énergie en mettant en œuvre des programmes spécifiques, son objectif ultime étant d'accroître l'efficacité énergétique primaire de 40 % d'ici 2015. La priorité est donnée au secteur résidentiel, puis aux secteurs de l'industrie et du transport.

La loi n° 372/2005 transpose la Directive 2002/91/CE de l'UE sur la performance énergétique des bâtiments dans la législation roumaine; en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, elle dispose qu'à partir de cette date, tous les nouveaux bâtiments et bâtiments publics doivent être évalués et obtenir un certificat de performance énergétique. À compter du 1^{er} janvier 2010, cette obligation concernera également tous les bâtiments existants.

La Stratégie nationale relative au chauffage des localités par des systèmes de chauffage urbain, approuvée par la Décision gouvernementale n° 882/2004, repose sur l'analyse de la situation existante et fixe les principaux domaines d'intervention: l'isolation thermique des immeubles collectifs et la réhabilitation des réseaux de transport et de distribution de la chaleur.

La Stratégie nationale énergétique de la Roumanie au cours de la période 2007-2020 a pour objectif général de couvrir la demande énergétique présente et future au moindre prix, dans les conditions d'une économie de marché moderne, en assurant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement et en observant les principes du développement durable.

La Stratégie nationale pour le développement durable de la Roumanie 2013-2020-2030, approuvée en 2008, dispose que l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des sources d'énergie renouvelables sont essentielles pour garantir le développement durable à long terme.

En tant que membre de l'Union européenne, la Roumanie doit transposer les directives de l'UE dans sa législation interne et respecter les mesures de politique énergétique établies par la Commission européenne. La Roumanie a transposé la Directive 2005/32/CE de l'UE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie. Elle a introduit l'ordonnance n° 22/2008 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et au développement de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables par les consommateurs finaux, laquelle s'appuie sur la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, tout en envisageant la création d'un cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique.

La Roumanie a adopté la loi n° 220/2008 (avec ses modifications ultérieures) concernant la fixation du système de promotion de la production de l'énergie provenant des sources d'énergie renouvelables. Sous sa forme actuelle, la loi transpose les dispositions de la Directive 2009/28/CE dans la législation interne.

Le Programme national pour l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur public pour les années 2009-2010 a été approuvé par la Décision gouvernementale n° 1661/2008. Il assure le cofinancement des projets dont les bénéficiaires directs sont les autorités de l'administration publique locale. Les types d'objectifs d'investissement suivants remplissent les conditions requises: réhabilitation et modernisation des systèmes de chauffage urbain, réhabilitation thermique de certains bâtiments publics et modernisation de l'éclairage public intérieur et extérieur.

Conformément aux dispositions de la Directive 2006/32/CE, la Roumanie a adopté en 2007 le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. La Roumanie visait à réduire la consommation finale d'énergie durant la période 2008-2016 à un taux annuel moyen de 1,5 % par rapport à la moyenne enregistrée au cours de la période 2001-2005.

En 2011, la Roumanie a élaboré le deuxième Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. Les calculs effectués au moyen d'indicateurs descendants ont mis en évidence que les économies réalisées en Roumanie sur la consommation finale d'énergie devraient s'élever en 2010 à 2 223 ktep, à savoir 1 060 ktep dans l'industrie, 782 ktep dans le secteur des services et 281 ktep dans celui des ménages.

Réglementation de l'UE

La Roumanie est un État membre de l'UE depuis 2007. En 2006, le pays était dans les grandes lignes en conformité avec la législation de l'UE dans le domaine de l'énergie, quelques dispositions faisant toujours défaut dans certains secteurs (obligation de service public et protection du consommateur, production, découplage, accès aux comptes et mécanismes d'échanges transfrontaliers), comme l'a confirmé la Communauté de l'énergie dans son rapport final sur le respect des référentiels en matière d'électricité.

Le Traité de la Communauté de l'énergie instituant la Communauté de l'énergie a été signé le 25 octobre 2005 à Athènes par la Communauté européenne et les neufs Parties contractantes d'alors appartenant à l'Europe du Sud-Est. Après la ratification, le Traité est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2006. La Roumanie a approuvé le Traité en tant que Partie contractante. À la suite de son adhésion à l'Union européenne, le statut juridique de la Roumanie est passé de Partie contractante à État membre participant en 2007.

Fédération de Russie

Existence de sociétés de services énergétiques: Société nationale de services énergétiques fédéraux (FESCO), sociétés régionales (municipales) de services énergétiques issues d'un partenariat public-privé (RESCO), ENEFCO, H2O-Technology, GPB-EnergyEffect, Energoprofit, FNESCO, FRESKO, CESKO, NESCO, Invest ESCO ENEFCOM, FESCO, SBERENERGOESURS, etc.

Types de contrat: projets d'économie d'énergie adoptant la formule des économies partagées.

Types de projet: Éclairage des rues, chauffage, systèmes à commande, systèmes d'air comprimé, chauffage urbain, projets dans les municipalités.

Cadre réglementaire: Stratégie en matière d'énergie pour la période allant jusqu'en 2030 (2009), loi sur les économies d'énergie, l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'introduction de modifications apportées à certaines dispositions législatives de la Fédération de Russie (2009) et décret présidentiel sur les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et environnementale de l'économie russe (2008).

Conformité avec la réglementation de l'UE: Dialogue sur l'énergie entre la Fédération de Russie et l'UE (coopération d'ensemble sur les économies d'énergie, la rationalisation de la production et des infrastructures de transport, les possibilités d'investissement et les relations entre pays producteurs et pays consommateurs).

Obstacles: aucun plan d'action ou de mise en œuvre n'a été élaboré; absence de lignes de crédits de fonctionnement consenties par les fonds nationaux, aucune privatisation ni libéralisation menée à terme dans le secteur énergétique, aucune incitation à accroître l'efficacité énergétique en raison de la disponibilité de ressources, aucune interprétation ni orientations proposées aux clients, aux fournisseurs de services énergétiques et au Trésor fédéral par le Ministère russe des finances concernant la question de la planification du budget des dépenses en matière de contrats et de paiement de services énergétiques, de comptabilité, d'opérations comptables budgétaires et fiscales effectuées dans le cadre des contrats de services énergétiques.

Facteurs de succès: introduction du CPE dans la loi et liens avec la législation budgétaire (pour les contrats de services énergétiques d'État et municipaux), réglementation en matière d'efficacité énergétique dans les secteurs de la construction et du logement, introduction de l'audit énergétique (à titre volontaire) et du « passeport énergétique », soutien aux technologies d'économie d'énergie et mise en place de mesures fiscales d'incitation.

Existence de sociétés de services énergétiques

En Fédération de Russie, il existe plusieurs sociétés de services énergétiques dont ENEFCO, H2O-Technology, GPB-EnergyEffect, Energoprofit, FNESCO, FRESKO, CESKO, NESCO, Invest ESCO ENEFCOM et SBERENERGOESURS. On compte aussi des centres régionaux d'efficacité énergétique dont les plus importants sont situés à Kaliningrad, à Mourmansk, à Kola, en Carélie et à Ekaterinbourg.

La société d'État fédérale de services énergétiques fédéraux (FESCO) et les sociétés régionales mixtes public-privé de services énergétiques (RESCO) ont été créées. Le réseau de ces sociétés couvre de nombreuses régions de la Fédération de Russie. Ces sociétés de services énergétiques fédérales et régionales n'offrent toutefois leurs services qu'aux entreprises d'État et aux bâtiments municipaux.

Toutes les régions de la Fédération de Russie ont déjà créé des programmes régionaux d'efficacité énergétique et certaines régions ont pris des initiatives pour mettre en œuvre des projets pilotes de services énergétiques. Le projet territorial de l'oblast de Kaluga est un des exemples de ce type d'initiative régionale. L'administration municipale de Kaluga conjointement avec le Groupe de travail sur l'efficacité énergétique de la Commission sur la modernisation du Président de la Fédération de Russie a commencé à passer des contrats de services énergétiques avec les écoles publiques. Invest ESCO ENEFKOM a réalisé un audit énergétique, établi une étude de faisabilité et mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie. Les économies d'énergie (chauffage et électricité) ont été de 25 % par an. Ce projet est le premier projet de services énergétiques en Russie. Il a mis en évidence les avantages des services énergétiques et fait en même temps apparaître les problèmes le plus souvent posés par la mise en œuvre d'un projet énergétique dans le secteur public.

L'Agence russe pour l'énergie (REA), l'une des entités les plus importantes de la Fédération de Russie, est spécialisée dans le domaine des économies d'énergie dans le pays. Elle assure et soutient activement la mise en œuvre des projets de services énergétiques. Le personnel de la REA a traduit en russe le Protocole international de mesure et vérification de la performance énergétique et a formulé des recommandations méthodologiques sur la préparation et la mise en œuvre des projets de services énergétiques.

La REA participe à la sélection, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de services énergétiques dans plusieurs régions de la Fédération de Russie (par exemple, dans l'oblast de Smolensk, dans l'oblast de Tula et à Moscou). Ce travail est entrepris conjointement par la REA, les représentants des autorités régionales, les représentants des municipalités et d'autres parties prenantes. Les projets mis en œuvre concernent l'éclairage des rues, les projets menés dans les secteurs municipal et public dont la réglementation de l'utilisation de l'eau et la chaleur, et l'introduction de systèmes de mesure.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est l'une des priorités du programme politique de la Fédération de Russie. La modernisation de l'infrastructure énergétique et la promotion de l'efficacité énergétique sont au premier plan des cinq domaines prioritaires de modernisation qui relèvent de la Commission présidentielle pour la modernisation et le développement technologique de l'économie russe. Les objectifs russes en matière d'efficacité énergétique consistent à réduire l'intensité énergétique du PIB de l'économie du pays de 40 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2007.

En 2009, la Stratégie énergétique de la Fédération de Russie jusqu'en 2030 a été adoptée. Ses principales priorités sont l'achèvement des réformes structurelles des monopoles naturels dans le complexe combustibles-énergie et la restructuration de l'industrie du charbon; la poursuite de la modification structurelle des branches du complexe combustibles-énergie et l'amélioration de la structure de l'équilibre entre combustibles et énergie; la réduction des coûts de production dans le secteur énergétique; la meilleure exploitation possible du potentiel industriel disponible; l'abandon des centrales non rentables; la fixation des prix internes des ressources énergétiques à un niveau qui apporte un autofinancement au secteur de l'énergie et aux producteurs de combustibles; et l'accroissement du niveau de gestion des sociétés par actions exploitées dans le complexe combustibles-énergie.

Le cadre juridique du programme d'efficacité énergétique est défini par la loi sur les économies d'énergie, l'accroissement de l'efficacité énergétique et la modification de certaines dispositions législatives de la Fédération de Russie (2009) et par divers codes et lois fédérales comme le Code civil, le Code des impôts, le Code forestier, le Code douanier, le Code du développement urbain, le Code du logement et les lois sur les secteurs de l'électricité et du chauffage.

La loi de 2009 remplace la précédente loi sur l'efficacité énergétique, qui était en vigueur depuis 1996 et se distinguait par sa nature déclaratoire et l'absence de véritables mesures de développement des technologies d'économie d'énergie en Fédération de Russie. Elle définit le cadre réglementaire de la mise en œuvre du décret du Président de la Fédération de Russie « relatif aux mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et environnementale de l'économie russe » qui a été adopté en 2008, marquant ainsi la première étape d'une révision complète de la réglementation de la Fédération de Russie dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le décret présidentiel prévoit une réduction de 40 % de l'intensité énergétique d'ici 2020. La nouvelle loi sur les économies d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique est un texte central qui énonce les principes généraux de la politique de la Fédération de Russie dans le domaine de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie. L'approbation de cette loi s'accompagne de diverses modifications législatives (concernant notamment le Code des impôts et la loi fédérale sur les marchés publics).

La nouvelle législation relative à l'efficacité énergétique établit des normes pour réglementer la consommation d'énergie afin d'encourager les économies d'énergie et modifie la législation en vigueur sur l'application des règles en matière d'économie d'énergie. La loi fait également obligation à l'ensemble des organismes publics, entreprises de service public et grands consommateurs d'énergie de procéder à des audits énergétiques, ainsi qu'à tous les bâtiments d'être équipés de compteurs et prévoit que les organismes publics sont tenus de réduire leur consommation d'énergie et d'eau de 15 % d'ici 2015.

En outre, l'adoption de la loi, en tant que loi-cadre, a obligé le Gouvernement et les ministères fédéraux compétents à élaborer de nombreux règlements.

L'un des textes juridiques les plus importants dans le domaine des services énergétiques est la décision du Gouvernement de la Fédération de Russie n° 636, en date du 18 août 2010, sur les exigences applicables au contrat de services énergétiques et les caractéristiques permettant de déterminer le prix initial (maximal) du contrat (prix par lot) pour les services énergétiques. Cette décision s'applique aux contrats publics (municipaux) et définit ses modalités fondamentales.

Le Programme fédéral sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 a été adopté par le Parlement russe en 2010. Il reconnaît que l'intensité énergétique dans le pays est deux fois et demie supérieure à la moyenne mondiale et jusqu'à trois fois et demie supérieure à celle des pays développés. Le Programme fédéral sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 a été remplacé par le nouveau Programme fédéral sur l'efficacité énergétique et le développement du secteur énergétique (2013-2020).

Réglementation de l'UE

La Fédération de Russie n'est ni membre de l'Union européenne ni candidate à l'adhésion. Toutefois, depuis octobre 2000, un Dialogue sur l'énergie entre la Fédération de Russie et l'UE se poursuit, l'efficacité énergétique y occupant une place particulière. L'objectif de ce dialogue est de soulever toutes les questions d'intérêt commun et se rapportant au secteur de l'énergie, notamment l'introduction de la coopération dans les économies d'énergie, la rationalisation de la production et des infrastructures de transport, les possibilités d'investissement européennes et les relations entre les pays producteurs et les pays consommateurs. Mais le sommet de Khabarovsk, qui s'est tenu en mai 2009, a été marqué par une tension manifeste entre la Fédération de Russie et l'Union européenne, toutes deux ayant formulé des propositions contradictoires en vue du sommet. La Fédération de Russie a proposé de remplacer par son approche conceptuelle la Charte de l'énergie, alors que l'UE a élaboré une nouvelle stratégie énergétique et un mécanisme d'alerte rapide, qui s'inscrivent dans le prolongement de la Charte de l'énergie.

Serbie

Existence de sociétés de services énergétiques: aucune société de services énergétiques, quelques activités du type de celles qui sont menées par les sociétés de services énergétiques.

Types de contrat: S.O.

Types de projet: S.O.

Cadre réglementaire: loi sur l'énergie (2004), Stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015 et Programme de mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015 pour la période 2007-2012.

Conformité avec la réglementation de l'UE: Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006), aide de l'UE à la création de l'Agence serbe de l'efficacité énergétique (SEEA) par le biais de l'Agence européenne pour la reconstruction (AER).

Obstacles: aucune loi consacrée à l'efficacité énergétique; aucun mécanisme de soutien mis en place pour les activités des sociétés de services énergétiques; absence de financement public destiné aux projets d'efficacité énergétique; faiblesse des prix de l'électricité et du chauffage; aucune incitation financière en matière d'efficacité énergétique; manque de sensibilisation au potentiel de l'efficacité énergétique et des sociétés de services énergétiques; absence de financement par des banques locales.

Facteurs de succès: la loi sur l'énergie prévoit d'attribuer de nouvelles responsabilités aux municipalités: dosage de l'énergie, planification stratégique de l'énergie et mise en place de marchés locaux de l'énergie; la libéralisation des prix de l'énergie est engagée; un cadre institutionnel a été établi; le Fonds serbe pour l'efficacité énergétique a été créé.

Existence de sociétés de services énergétiques

En Serbie, les sociétés de services énergétiques n'existent pas, principalement faute de mécanisme de soutien aux activités de ces sociétés. Le cadre juridique d'exploitation des sociétés de ce type fait lui aussi défaut; toutefois, certaines études ont été récemment menées en vue de déterminer les obstacles juridiques à la création de telles sociétés en Serbie. Le développement a commencé, la législation et certaines capacités sont en place, mais des progrès juridiques et en matière de capacités sont encore nécessaires afin de permettre le plein développement de systèmes de financement par des parties tierces.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Le cadre de la politique énergétique est défini entre autres par la loi sur l'énergie adoptée en 2004. Cette loi régit la production, le transport, la distribution et la fourniture d'électricité, l'organisation et le fonctionnement du marché de l'électricité, le transport, la distribution, le stockage, le commerce et la fourniture de produits pétroliers et de gaz, ainsi que la production et la distribution de chaleur. Les principaux objectifs de la loi sur l'énergie sont, entre autres, la sûreté, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie et des sources d'énergie, la stimulation de la concurrence sur les marchés, la création de conditions propices à l'efficacité énergétique dans le cadre des activités liées à l'énergie et de la consommation d'énergie, ainsi que l'incitation à recourir aux sources d'énergie renouvelables et à la production combinée de chaleur et d'électricité.

Outre cette base juridique, la Serbie a élaboré une stratégie de développement du secteur de l'énergie à l'horizon 2015, dont les objectifs sont la modernisation technologique des

installations énergétiques existantes, l'accroissement de l'efficacité dans la production et l'utilisation de l'énergie, ainsi que le recours à de nouvelles sources d'énergie renouvelables et la construction de nouvelles infrastructures énergétiques.

En 2007, le Gouvernement serbe a adopté le Programme de mise en œuvre pour la période 2007-2012 de la Stratégie de développement du secteur de l'énergie de la République de Serbie à l'horizon 2015. Ce programme met en évidence les obstacles à l'accroissement de l'efficacité en matière de consommation d'énergie et à la généralisation du recours aux énergies renouvelables et préconise de prendre des mesures réglementaires, politiques, institutionnelles, structurelles et techniques pour surmonter ces obstacles. Il prévoit l'élaboration de règlements nationaux destinés à créer des conditions propices à l'entrée en activité de sociétés de services énergétiques et à la mise en place d'un système de passeport énergétique concernant les bâtiments. Le Programme est maintenant en cours d'exécution.

Conformément à la Directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, la Serbie a adopté le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. Le premier PNAEE a été adopté en juin 2010 et couvre la période 2010-2012. Le deuxième PNAEE est en cours d'élaboration et couvrira la période allant de 2013 à 2015.

La loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est en cours d'adoption en Serbie. Cette loi comprendra les principes de base relatifs à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans la production, le transport, la distribution et la consommation d'énergie, la baisse des coûts de production et de service, la réduction de la consommation d'énergie, une meilleure rentabilité, les exigences d'écoconception, l'utilisation de technologies d'efficacité énergétique, la durabilité en termes d'impact environnemental ainsi qu'une approche intégrée visant à réduire la consommation d'énergie primaire et l'impact environnemental. La création du Fonds pour l'efficacité énergétique est considérée comme un outil nécessaire pour accroître l'efficacité énergétique et stimuler l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Réglementation de l'UE

La Serbie est Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie (juillet 2006). Ce Traité a été signé le 25 octobre 2005 à Athènes par la Communauté européenne et les neuf Parties contractantes d'alors appartenant à l'Europe du Sud-Est. Après la ratification, le Traité est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2006. Il vise une adoption plus large de *l'acquis communautaire* de l'UE ainsi que la création de marchés régionaux de l'énergie et, à titre d'objectif principal, leur intégration dans un marché de l'énergie paneuropéen unique.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Existence de sociétés de services énergétiques: aucune société de services énergétiques.

Types de contrat: S.O.

Types de projet: S.O.

Cadre réglementaire: loi sur l'énergie (2006), Stratégie pour le développement énergétique de la République de Macédoine jusqu'en 2030, Plan national d'action (2009), nouvelle loi sur l'énergie (2011, 2013), Stratégie en matière d'efficacité énergétique jusqu'en 2020 et Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique pour la période 2010-2018.

Conformité avec la réglementation de l'UE: Accord de stabilisation et d'association entre l'UE et l'ex-République yougoslave de Macédoine et ratification du Traité instituant la Communauté de l'énergie (2006).

Obstacles: aucune loi relative à l'efficacité énergétique; manque d'expérience concernant les projets de sociétés de services énergétiques de la part des banques commerciales; faiblesse des prix de l'énergie; absence de clarté des procédures légales relatives aux projets de sociétés de services énergétiques; absence de modèles de contrat et d'appel d'offres; absence de pratique en matière de mesure et de vérification; manque de sensibilisation et d'information; et compétences et ressources insuffisantes dans le domaine de l'élaboration des projets et appels d'offres des sociétés de services énergétiques.

Facteurs de succès: élaboration de programmes locaux d'efficacité énergétique et de plans d'action pour leur mise en œuvre au niveau municipal; introduction d'audits énergétiques obligatoires en 2010; création d'une ligne de crédit en matière d'efficacité énergétique à l'étude.

Existence de sociétés de services énergétiques

En ex-République yougoslave de Macédoine, il n'existe pas de sociétés de services énergétiques. On a essayé de créer une société de services énergétiques (MT ESCO llc, une entreprise commune de Toplifikacija AD Skopje et MEPSO AD Skopje) au cours de la période 2006-2007 grâce à un financement du projet du Fonds pour l'environnement mondial. Mais cette tentative a échoué.

Une autre tentative a été faite pour créer une société opérant sur le modèle d'entreprise des sociétés de services énergétiques. La société privée ESCO Fonko a ainsi été créée. Comme la précédente, cette tentative a également échoué et, après deux années d'existence, la société (ainsi que sa société mère Fonko) a fait faillite et a fermé. On ne connaît pas précisément les projets de société de services énergétiques réalisés par cette société.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

La loi sur l'énergie de 2006 a défini le cadre réglementaire du secteur de l'énergie en ex-République yougoslave de Macédoine. Elle a établi les priorités suivantes: harmonisation avec la législation de l'UE, mise en place de conditions de marché et perfectionnement des systèmes énergétiques par la construction de nouvelles installations de production d'énergie et la réalisation de raccordements multiples aux systèmes énergétiques des pays voisins, accroissement de l'efficacité énergétique, exploitation des ressources énergétiques renouvelables du pays et adoption de normes et de mesures environnementales appropriées. La nouvelle loi sur l'énergie a été adoptée en 2011 et amendée en 2013.

La République de Macédoine applique une Stratégie de développement énergétique pour la période 2008-2020, dont les piliers principaux sont la construction de nouvelles centrales thermiques et hydrauliques, l'analyse des centrales nucléaires et de l'approvisionnement en gaz naturel et l'amélioration de 30 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2006. Selon cette Stratégie, la principale mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique en ce qui concerne la production sera la construction de centrales à production mixte. L'objectif principal de la Stratégie est l'élaboration d'un cadre visant à accélérer l'adoption de pratiques d'efficacité énergétique d'une manière durable et à mettre en œuvre un ensemble de programmes et d'initiatives visant à réduire la dépendance à l'égard des importations, l'intensité énergétique et l'utilisation non productive de l'énergie. Sur le plan de la demande, de nouvelles mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sont envisagées dans le secteur industriel. Jusqu'en 2020, la production d'électricité devrait correspondre à la demande. Après 2020, l'ex-République yougoslave de Macédoine pourrait devenir exportatrice d'électricité.

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a pas de loi spécifique sur l'efficacité énergétique, mais des dispositions sur ce sujet ont été incluses dans la loi sur l'énergie. Cette loi de 2011 vise spécifiquement l'efficacité énergétique dans un chapitre particulier consacré à la politique et aux activités actuelles du pays dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique. La loi sur l'énergie impose aux municipalités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes quinquennaux locaux d'efficacité énergétique et des plans d'action pour la mise en œuvre de ces programmes. Les conseils municipaux recevront ces plans d'action, que les pouvoirs publics contrôleront sur la base de documents juridiques. La loi comporte des dispositions concernant l'efficacité énergétique en matière de construction et de reconstruction d'installations, y compris les audits énergétiques et la certification des bâtiments. La Stratégie en matière d'efficacité énergétique jusqu'en 2020 a été adoptée, mais elle est en cours de révision.

De plus, en sa qualité de Partie contractante au Traité instituant la Communauté de l'énergie, l'ex-République yougoslave de Macédoine est tenue, conformément à la Directive 2006/32/CE de l'UE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, d'élaborer trois plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique pour la période 2010-2018. Le premier PNAEE a été élaboré et présenté au secrétariat de la Communauté de l'énergie en juin 2010. Ce plan présentait les programmes qui ont été préconisés et qui permettront d'atteindre l'objectif de 9 % d'économies d'énergie fixé dans le cadre de la Stratégie d'efficacité énergétique, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, les moyens financiers et les économies d'énergie escomptées. Comme dans la Stratégie, les bâtiments publics ne font pas partie d'un secteur distinct, mais relèvent du secteur du commerce et des services. Le PNAEE accorde la priorité à court terme au secteur public, qu'il est plus facile de traiter et dont on attend qu'il ait valeur d'exemple pour les acteurs du secteur commercial. Il met en outre l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine de l'efficacité énergétique, tant au Ministère de l'énergie qu'à l'Agence de l'énergie, et de créer un fonds pour l'efficacité énergétique.

Réglementation de l'UE

Après 2004, quand l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et l'ex-République yougoslave de Macédoine est entré en vigueur, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est progressivement mise en conformité avec les exigences de l'UE relatives au développement du secteur de l'énergie. En décembre 2005, l'ex-République yougoslave de

Macédoine a acquis officiellement le statut de pays candidat à l'UE, même si aucune décision n'a été prise sur la date de l'ouverture des négociations d'adhésion.

Outre les réformes institutionnelles et réglementaires des marchés de l'électricité et du gaz naturel, l'ex-République yougoslave de Macédoine est tenue, en vertu de l'Accord de stabilisation et d'association, de mettre en œuvre les dispositions des Directives 2003/54/CE, concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, et 2003/55/CE, concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, et de créer un cadre pour permettre l'ouverture du marché et à tous les clients de choisir librement les entreprises qui vont les fournir d'ici 2015.

En 2006, l'ex-République yougoslave de Macédoine a ratifié le Traité instituant la Communauté de l'énergie, aux termes duquel le pays s'engage à mettre en œuvre *l'acquis communautaire* pertinent, à élaborer un cadre réglementaire adéquat et à libéraliser ses marchés de l'énergie d'ici 2015. Les priorités stratégiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans le secteur de l'énergie et les dispositions qui transposent *l'acquis communautaire* sont incorporées dans la loi sur l'énergie, adoptée par le Parlement en 2006, et renforcées par l'adoption de la nouvelle loi sur l'énergie, adoptée par le Parlement en 2011 et modifiée ultérieurement en 2013.

Ukraine

Existence de sociétés de services énergétiques: UkrESCO, ESCO-Rivne, Kherson-ESCO, Energy Alliance, Aitikon, KyivESCO, OdesaESCO et environ 130 sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques.

Types de contrat: CPET, concept « clefs en main ».

Types de projet: projets d'économie d'énergie (centrales de cogénération, systèmes d'air comprimé, systèmes de chauffage, refroidissement, et modernisation de l'équipement) dans de petites et moyennes entreprises, et projets dans les municipalités.

Cadre réglementaire: Stratégie énergétique de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030 (2005), loi sur les économies d'énergie (1994), Programme national détaillé des économies d'énergie d'Ukraine (1997), Programme national de réforme et de modernisation du secteur du logement et de l'habitat collectif pour 2004-2010 (2004) et Programme économique d'État axé sur l'efficacité énergétique et la promotion de la production d'énergie à partir des sources d'énergie renouvelables et des types de carburants alternatifs pour 2010-2015.

Conformité avec la réglementation de l'UE: mise en place par le plan d'action entre l'Ukraine et l'UE d'un programme d'assistance technique et d'échange d'information (TAIEX), élaboration d'un nouvel instrument conjoint sous la forme de directives, de plans d'action ou de feuille de route, et Partie contractante au Traité instituant le Communauté de l'énergie (depuis février 2011).

Obstacles: entraves financières au marché des sociétés de services énergétiques, taux d'intérêt élevés en matière de prêts, absence d'incitations législatives, absence d'un marché libéralisé de l'énergie, grande rareté des informations sur les sociétés de services énergétiques, fins de l'exercice budgétaire au 31 décembre (aucune garantie de voir les autorités municipales honorer leurs obligations au cours du prochain exercice budgétaire), impossibilité d'obtenir des garanties locales et soutien insuffisant à la mise en œuvre des mesures relatives aux économies d'énergie.

Facteurs de succès: existence de l'Agence d'État pour l'efficacité énergétique et les économies d'énergie d'Ukraine.

Existence de sociétés de services énergétiques

Il existe environ 130 sociétés du même type que les sociétés de services énergétiques qui sont en activité en Ukraine, dont UkrESCO, ESCO-Rivne, ESCO-Zakhid, Kherson-ESCO et Energy Alliance. UkrESCO et Energy Alliance ont été créées avec le soutien d'institutions financières internationales. La BERD a octroyé un prêt de 20 millions de dollars pour appuyer la création d'UkrESCO en 1998. UkrESCO met en œuvre des projets d'économies d'énergie sous la forme d'opérations clefs en main dans des petites et moyennes entreprises d'Ukraine. Elle a mis en place avec succès un certain nombre de projets d'économie d'énergie dans diverses entreprises ukrainiennes. La durée habituelle d'amortissement des projets est de un à quatre ans et la durée du crédit pour les produits de base peut s'étendre jusqu'à quatre ans.

En 2005, la BERD a octroyé à UkrESCO un deuxième prêt de 30 millions de dollars pour lui permettre de développer ses activités. De plus, en 2003, la BERD a fourni un prêt de 10 millions de dollars en vue de la création d'une nouvelle société de services énergétiques privée dénommée Energy Alliance. Ce prêt a été utilisé par Energy Alliance pour financer l'achat d'un équipement de cogénération.

Dans l'ensemble, on estime que les activités des sociétés de services énergétiques en Ukraine enregistrent des résultats satisfaisants. Mais deux choses restent à éclaircir. On ignore si, en Ukraine, les sociétés de services énergétiques seront capables de fonctionner sans le soutien de subventions et de prêts internationaux. Par ailleurs, les sociétés de services énergétiques ne travaillent pas sur la base du CPE, mais agissent plutôt comme des sociétés de conseil.

Cadre politique et réglementaire en matière d'efficacité énergétique

Le cadre juridique du secteur ukrainien de l'énergie est complexe. La législation principale comprend notamment la loi sur le secteur de l'électricité (1997), la loi sur le chauffage (2005) et la loi sur la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération) et l'utilisation du potentiel énergétique des déchets (2005). Ces lois sont complétées par un certain nombre de décisions gouvernementales, décrets présidentiels, arrêtés, règlements, normes, règles et indications méthodologiques.

La Stratégie énergétique de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030 (2005) est le principal document de politique énergétique. Elle s'accompagne du Programme national détaillé des économies d'énergie jusqu'en 2010. La Stratégie énergétique est un document qui se distingue par sa nature déclaratoire et qui fournit un aperçu général du développement du secteur de l'énergie jusqu'en 2030. Cette Stratégie met l'accent sur les secteurs traditionnels de l'énergie (gaz naturel, pétrole, énergie nucléaire et charbon). L'un de ses objectifs est de réduire la dépendance énergétique du pays, notamment en matière d'importations de gaz naturel. Elle poursuit l'objectif ambitieux de réduire l'intensité énergétique de 50 % d'ici 2030. Le Programme national détaillé des économies d'énergie jusqu'en 2010 a servi de base pour le renforcement de l'efficacité énergétique et de la compétitivité de l'économie nationale, l'optimisation de l'équilibre énergétique national grâce à une baisse des importations de combustibles fossiles (gaz naturel) et leur remplacement par des sources d'énergie de substitution et des sources d'énergie secondaire.

Il existe une institution spécialisée responsable de l'efficacité énergétique, à savoir l'Agence nationale ukrainienne de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie (jusqu'en 2012, Agence nationale de l'utilisation efficace des ressources énergétiques). Créée fin 2005 après la dissolution du Comité d'État aux économies d'énergie, cette institution est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et de l'exploitation de sources d'énergie de substitution.

Le principal document directif dans le domaine des économies d'énergie reste le Programme national détaillé des économies d'énergie d'Ukraine (1997). Les questions liées aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et de l'habitat collectif sont abordées dans le Programme national de réforme et de modernisation du secteur du logement et de l'habitat collectif pour 2004-2010 (2004).

En 2008, la notion de programme économique national d'orientation vers l'efficacité énergétique pour 2010-2015 a été approuvée par le Conseil des ministres d'Ukraine. Cette notion recouvre, entre autres, la création d'un cadre législatif, l'offre d'incitations économiques en faveur des activités économes en énergie, la création d'un système national de suivi et de contrôle de l'utilisation efficace des combustibles et des sources d'énergie; dans ce contexte, l'élaboration d'un projet de loi sur l'utilisation efficace des combustibles et des ressources énergétiques, qui instaure une approche fondée sur le marché, représente une première phase de mise en œuvre. Le Programme économique d'État axé sur l'efficacité

énergétique et la promotion de la production d'énergie à partir des sources d'énergie renouvelables et des types de carburants alternatifs pour 2010-2015 est actuellement en cours d'exécution. Le Gouvernement devrait approuver le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique jusqu'en 2020.

La législation ukrainienne prévoit certaines incitations à la promotion de l'utilisation des énergies de substitution. Ces incitations figurent à l'heure actuelle dans la loi sur l'industrie de l'énergie électrique (qui établit des « tarifs verts »), la loi sur les amendements apportés à certains textes législatifs d'Ukraine concernant la promotion des mesures d'économie d'énergie (qui prévoit des préférences fiscales et tarifaires), la loi récemment adoptée sur les terrains réservés aux installations énergétiques et le régime juridique des zones spéciales réservées aux installations énergétiques, et la loi sur les types de combustibles de substitution.

Il n'existe pas de loi sur l'audit énergétique. Toutefois, la notion d'audit énergétique a été introduite par la loi de l'Ukraine sur l'amendement de la loi de l'Ukraine sur les économies d'énergie (2005), prescrivant que l'ordre d'exécution de l'audit énergétique serait prévu par une loi distincte. Néanmoins, la loi mentionnée n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

Réglementation de l'UE

Le Plan d'action Ukraine-UE, qui souligne les engagements pris par l'UE en matière d'aide à l'Ukraine, a été approuvé en février 2005 pour une période de trois ans. À partir du Plan d'action Ukraine-UE, un programme d'assistance technique et d'échange d'information (TAIEX) a été mis en place. En janvier 2012, l'UE a lancé le projet d'assistance technique « Renforcement des capacités de l'Agence d'État de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie en Ukraine ». Un autre projet de l'UE en Ukraine est le projet de jumelage « Amélioration du cadre politique dans le domaine de l'efficacité énergétique et son rapprochement avec les exigences de la législation de l'UE ». L'Ukraine est Partie contractante au Traité instituant le Communauté de l'énergie (depuis février 2011). Le Gouvernement devrait approuver le premier Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique jusqu'en 2020.

SOURCES

Albanie: Regular Review of Energy Efficiency Policies 2007, Energy Charter Protocol on Energy Efficiency and Related Environmental Aspects PEEREA, 2008

Bélarus: National Indicative Programme 2012-2013, European Neighbourhood and Partnership Instrument, European Union, 2011

Bélarus: In-Depth Review of the Investment Climate and Market Structure in the Energy Sector, Energy Charter Secretariat, 2007

Bosnie-Herzégovine: In-Depth Review of Energy Efficiency Policies and Programmes, Energy Charter Secretariat, 2012

Bulgaria Country Profile: 2011 Survey of resource efficiency policies in EEA member and cooperating countries, European Environment Agency, May 2011

Chiharu Murakoshi, Hidetoshi Nakagami, Current state of ESCO activities in Asia: ESCO industry development programs and future tasks in Asian countries, Jyukankyo Research Institute, 2009

Corneliu Rotaru, Framework Conditions for Energy Performance Contracting, National Report of Romania, novembre 2009

Diana Üрге-Vorsatz *et al.*, An Assessment of on Energy Service Companies (ESCOs) Worldwide, Central European University, mars 2007

Dilip R. Limaye, Anke S. Meyer, National Program for Energy Efficiency in Public Buildings in the Former Yugoslav Republic of Macedonia, 2012-2018: Financing and Implementation Plan, The World Bank Institute, Climate Change Practice, août 2012

Energy Efficiency in Romania, Demo Report, FRD Center Market Entry Services, janvier 2011

Politiques d'efficacité énergétique dans l'UE, Projet ODYSSEE-MURE, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), juillet 2013

Energy Savings: Performance Contracts Offer Benefits, but Vigilance is Needed to Protect Government Interests, Report to Congressional Requesters, United States Government Accountability Office, juin 2005

Energy Strategy of the Republic of Bulgaria till 2020: For Reliable, Efficient and Cleaner Energy, juin 2011

Energy Strategy of the Republic of Moldova until 2030

Energy Strategy of Russia for the Period up to 2030, Ministère russe de l'énergie, Moscou, 2010

ESCO Market in Poland: Current State and Development Perspectives, Institute of Environmental Economics, mars 2012

Financing Energy Efficiency in the Western Balkans –Public Finance Options to Fund the Second NEEAP, “Food for Thought” Paper, IFI Coordination Office, septembre 2012

Igor Georgiev, Strategies for Developing Energy Efficiency in Macedonia, *Evrodijalog 15: Journal for European Issues*, décembre 2011

Implementation of the European Neighbourhood Policy in Republic of Moldova: Progress in 2012 and recommendations for action, *European Neighbourhood Policy: Working towards a Stronger Partnership*, mars 2013

International Experiences with the Development of the ESCO Markets, Berliner Energieagentur GmbH, décembre 2008

Jennifer Ellis, Energy Service Companies (ESCOs) in Developing Countries, International Institute for Sustainable Development, mai 2010

Kazakhstan: Investment Climate and Market Structure Review in the Energy Sector, Secrétariat de la Charte de l'énergie, 2013

Kazakhstan: Removing Barriers to Energy Efficiency in Municipal Heat and Hot Water Supply, Descriptif de projet du PNUD, 2006

Lychuk *et al.*, Analysis of the Russian Market for Building Energy Efficiency, Pacific Northwest National Laboratory, décembre 2012

Maria Rugina, Iuliana Lazar, Energy Efficiency Policies and Measures in Romania in 2012, Projet ODYSSEE-MURE, Energy Research and Modernizing Institute, Romanian Energy Regulatory Authority, septembre 2012

Michael Baechler, Lia Webster, A Guide to Performance Contracting with ESCOs, Pacific Northwest National Laboratory, Portland Energy Conservation, Inc., septembre 2011

New Energy Efficiency Legislation in Russia, CMS Newsletter, décembre 2009

Paolo Bertoldi *et al.*, Latest Development of Energy Service Companies across Europe- A European ESCO Update, European Commission, Joint Research Centre, Institute Environment and Sustainability, 2007

Pierre Langlois, The evolution of ESCOs in Developing Countries and Economies in Transition, Econoler International, Canada

Policies and Measures on Energy Efficiency in Bulgaria, Projet Odyssee-MURE 2010, Sustainable Energy Development Agency, septembre 2012

Renewable Energy Resources and Energy Efficiency in Albania, Albania Energy Association, 2012

République d'Albanie: National Energy Efficiency Action Plan 2010-2018, Tirana 2010

République de Macédoine: First National Energy Efficiency Action Plan 2010-2018, Skopje 2010

Rory Bowen, Models of Financing Mechanisms for the Energy Retrofit of Residential Buildings of Comunidad Valenciana, concentrating on Third-Party Finance and ESCO Models, Valenciana Institute of Building

Serbia's Capacity for Energy Efficiency and Renewable Energy, Jefferson Institute, février 2009

Adresses Internet

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=38480&m=3&cid=96>

Better Buildings Partnerships <http://www.betterbuildingspartnership.co.uk/>

Charte de l'énergie <http://www.encharter.org/index.php?id=4>

European Commission: Summaries of EU legislation http://europa.eu/legislation_summaries/energy/energy_efficiency/

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) <http://www.ebrd.com>

Banque européenne d'investissement (EIB) <http://www.eib.org/>

European Association of Energy Service Companies <http://www.eu-esco.org/>

Financing Energy Refurbishment for Social Housing (FRESH) project <http://www.fresh-project.eu/>

Agence internationale de l'énergie (IEA) <http://www.iea.org/>

Institut international du développement durable <http://www.iisd.org/>

International Finance Corporation <http://www.ifc.org/>

Conseil Mondial de l'Énergie <http://www.worldenergy.org/>

La Banque mondiale <http://www.worldbank.org>

Évolution du marché et des politiques concernant les sociétés de services énergétiques

La présente publication a été élaborée dans le cadre du projet « Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques » et expose dans les grandes lignes l'évolution du marché des sociétés de services énergétiques dans les pays qui participent à ce projet. L'expérience a prouvé que la création de sociétés de services énergétiques est l'un des meilleurs moyens de résoudre le problème du financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les sociétés de services énergétiques disposent à la fois des compétences techniques et des capacités financières pour investir dans les mesures d'efficacité énergétique et les projets d'énergies renouvelables. Les sociétés de services énergétiques peuvent servir à intégrer les projets d'efficacité énergétique et à regrouper les marchés de biens de plusieurs projets en une seule demande de financement extérieur.

Le présent rapport étudie la situation actuelle du développement des sociétés de services énergétiques dans douze pays participant au projet « Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques ». Aux fins de ce rapport, on a réparti l'ensemble des pays participants en trois groupes: les États membres de l'Union européenne (Bulgarie, Croatie et Roumanie), les pays de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie) et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova et Ukraine). Le groupement proposé permet d'examiner la situation actuelle des sociétés de services énergétiques dans ces pays en fonction de leur situation géographique et de leurs voisins ainsi que de leur appartenance à l'Union européenne et/ou des relations qu'ils entretiennent avec cette dernière.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:
Sustainable Energy Division
United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)
Palais des Nations, Office 374
CH-1211 Geneva 10, Switzerland

Website: <http://www.unece.org/energyefficiency>

Service de l'information
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10, Suisse
Téléphone: +41(0)22 917 44 44
Télécopieur: +41(0)22 917 05 05
Courriel: info.ece@unece.org
Site Web: <http://www.unece.org>

Printed at United Nations, Geneva
GE.13-26209–May 2014–86

ECE/ENERGY/93

United Nations publication
ISSN 1014-9120

